



# Evaluation des besoins des familles en termes de Petite enfance et d'Enfance

## Diagnostic social Enjeux

**Septembre 2024**



**Agence V°IF - Ingrid Fourny**

**Agence Appel d'Ere ! - Esther Dassonville**



---

## Préambule

Ce document Diagnostique a vocation à éclairer les élu·e·s, services, structures... sur la situation sociale du territoire en matière de Petite enfance et d'Enfance, les attentes des parents et des enfants, les atouts et les faiblesses existantes.

**Dans la mesure où le but de ce travail est d'établir un plan d'action pour améliorer les réponses aux besoins des familles, les points d'effort sont davantage précisés que les points forts, existants et représentant des leviers. Tous ces points d'effort ne sont pas au même niveau d'importance mais certains doivent être particulièrement pris en considération, notamment en ce qui concerne les enjeux identifiés au terme de ce document.**

## Les objectifs de la mission

La mission d'évaluation des besoins des familles en termes de Petite enfance et d'Enfance comporte deux étapes : une 1<sup>ère</sup> portant sur la réalisation du diagnostic partagé ; une 2<sup>nde</sup> portant sur la détermination des axes prioritaires et de propositions d'actions phares concrètes.

Le présent document présente le diagnostic partagé dont les objectifs sont :

- procéder au constat des besoins, **notamment en termes d'accueil** ;
- établir un état des lieux de l'existant ;
- faire ressortir les priorités du territoire et recenser les besoins sociaux.

## Méthodologie

La méthodologie a été déployée selon une approche mixte - couplant analyse quantitative et analyse qualitative – pour confronter les données quantitatives au vécu et ainsi analyser les phénomènes et leurs ressorts.

---

## APPROCHE QUANTITATIVE

L'approche quantitative a consisté en :

- **L'analyse des données de situation** à partir du traitement de données statistiques issues de l'Insee et de la CAF 29. Des données du Conseil départemental (concernant notamment la protection de l'enfance en danger) ont été sollicitées mais elles n'étaient toujours pas transmises au moment de la rédaction du présent rapport Diagnostic.
- **L'analyse des usages et de l'appréciation des services, des attentes de la part des parents, des futurs primo-parents et des enfants de 6 à 11 ans** à partir d'enquêtes à distance menées en mai-juin 2024 :
  - **L'enquête auprès des parents** : 435 parents ont répondu, ce qui permet d'assurer une représentativité statistique de l'échantillon à l'échelle intercommunale avec un niveau de confiance de 95% et une marge d'erreur de 5%<sup>1</sup>.
  - **L'enquête auprès des futurs parents** : seuls 7 futurs primo-parents ; ce nombre de répondants est trop limité pour une analyse quantitative néanmoins, il convient de préciser que les tendances observables à travers les réponses sont similaires à celles des parents avec une attente toutefois plus importante en termes d'information sur ce qui existe.
  - **L'enquête auprès des enfants âgés de 6 à 11 ans** : 148 enfants ont répondu ; le seuil pour atteindre la représentativité statistique de l'échantillon (290 répondants) n'a pu être atteint pour autant les résultats de l'enquête éclairent, sur le plan qualitatif, les usages et les pratiques des enfants de 6-11 ans.

## APPROCHE QUALITATIVE

L'approche qualitative a consisté en :

- **L'analyse de l'offre et du recueil des perceptions des communes et des acteurs institutionnels et associatifs** à partir de :
  - L'analyse des **documents de référence et de cadrage et les données statistiques** : Convention Territoriale Globale 2021-2025, Projet de territoire (2023) ; dossier complet INSEE, données sociales clefs de l'ANCT, Handidonnées Bretagne, atlas du Finistère ; Data Caf, Data Emploi.
  - L'analyse **des documents de restitution des actions et/ou des réflexions menées** : les études préalablement réalisées, les rapports d'activité (les 2 RPE, le centre social, les EAJE) ; les projets d'établissement et/ou pédagogiques et quelques bilans des EAJE, des RPE et des ALSH, les comptes-rendus de Copil Petite enfance et de commissions d'attribution, certains projets de mandat des équipes municipales ...
  - La conduite d'**entretiens avec chacune des 10 communes**, les élus et les services (ALSH, DGS...)
  - **La conduite d'entretiens avec des acteurs de terrain** : les 3 EAJE, les 2 RPE, le centre social, le CDAS, la PMI, l'inspecteur et la conseillère pédagogique de la circonscription Education nationale, la CAF, le SDJES, le service Développement Economique de la CCPCAM, le service

---

<sup>1</sup> Illustration : si à une question de l'enquête, 70% des parents répondants ont déclaré « Être satisfait », cela signifie qu'il y a 95% de chances qu'entre 65% et 75% de l'ensemble des parents du territoire de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime auraient répondu « Être satisfait ».

- 
- Insertion de la CCPCAM, France Travail. La collecte d'information directement auprès du service pour préciser des éléments d'information (CMPI, CMPP, Maison médicale du Faou)
  - La conduite d'un **entretien collectif avec des assistantes maternelles**.
  - L'animation d'un **séminaire Partenaires** en avril 2024 rassemblant des communes, des partenaires institutionnels (CAF, Conseil départemental, Education nationale), associatifs et du secteur privé (30 participant-e-s).
- **Le partage du diagnostic et l'identification des enjeux à partir de l'animation de 2 ateliers "Diagnostic et enjeux" :**
- **Un atelier Petite enfance** ayant réuni 12 représentant-e-s de collectivités et de partenaires institutionnel (France Travail) et locaux ainsi que 3 parents.
  - **Un atelier Enfance** ayant réuni 12 représentant-e-s de collectivités et d'un partenaire associatif ainsi que 2 parents.

---

# La Presqu'île de Crozon Aulne Maritime : un territoire vieillissant et des situations de vulnérabilités socio-économiques

Située à l'extrême ouest du Finistère, et partie intégrante du pôle métropolitain du Pays de Brest, la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime (CCPCAM) est née en 2017 de la fusion de deux Communautés de communes. Elle fédère **dix communes représentant 22 841 habitant·e·s**, répartis sur 281 km<sup>2</sup>.

Initié fin 2021 et validé en octobre 2023, le Projet de territoire de la CCPCAM se structure autour de trois grandes orientations<sup>2</sup> et porte notamment pour ambition de **renforcer l'attractivité du territoire auprès des jeunes actifs**.

**La question de l'attractivité du territoire pour les jeunes actifs et les familles** constitue un enjeu identifié comme clé par les élu·e·s, compte tenu notamment de la dynamique démographique du territoire et de son **vieillessement** : en 2020, les 60 ans et plus représentent plus d'un habitant sur trois (36,4% de la population versus 30,4% pour le Finistère).

A l'échelle de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime, comme en France et en Finistère, **une baisse continue de la natalité** est enregistrée avec un taux pour le territoire de la CCPCAM toujours inférieur à celui observé aux échelles nationale et départementale : alors qu'entre 1990 et 1999, le taux de natalité était de 10,5‰ à l'échelle de la CCPCAM (11,5‰ en Finistère et 12,8‰ en France métropolitaine), il a chuté à 7,9 ‰ entre 2015 et 2021 (9‰ en Finistère et 11,2‰ en France métropolitaine).

La part des 0-11 ans a elle aussi diminué<sup>3</sup> dans la population pour s'établir en 2020 à 57,5% des moins de 18 ans à l'échelle de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime (55,8% en Finistère et 59,9% en France métropolitaine). **La baisse des effectifs scolaires** atteste également de cette problématique démographique : entre 2018 et 2024, la circonscription de Châteaulin (dont faite partie la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime) a perdu 18% de ses effectifs élèves.

Au vieillissement marqué du territoire, s'ajoute **une vulnérabilité croissante de la population - comme en témoignent de nombreux indicateurs** - et qui impacte les questions de Petite enfance et d'Enfance qui font l'objet de la présente étude.

Dans le Portrait social de la CCPCAM réalisé en juillet 2021<sup>4</sup>, l'ADEUPa signale **plusieurs indicateurs pour lesquels la CCPCAM est l'EPCI qui affiche la situation la plus critique du Pays de Brest** :

- **Les femmes en situation de chômage** représentent 15,2% des femmes âgées de 15 à 64 ans en 2018, taux le plus élevé du Pays de Brest. Elle précise également que ce taux connaît la plus forte augmentation parmi ceux des autres intercommunalités du Pays de Brest.

---

<sup>2</sup> « Se mobiliser pour la vitalité du territoire » ; « Assurer la pérennité des milieux naturels et de leur biodiversité » ; « Assurer la solidarité au sein du territoire ».

<sup>3</sup> Les données concernant l'évolution des 0-11 ans entre 2009 et 2020 ne sont pas accessibles toutefois, le dossier de l'Insee indique que la part des 0-14 ans diminue dans la population, elle est passée de 16,8% à 14,9% entre 2009 et 2020 (versus 17,6% à 16,2% pour le Finistère). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200066868>

<sup>4</sup> Pour aller plus loin, lire *Le Portrait social de la CCPCAM* réalisé en juillet 2021 par l'ADEUPa.

- 
- **Les salariés en situation de précarité de l'emploi** représentent 20,2% des actifs en emploi, part la plus importante du Pays de Brest.
  - **Les ouvriers et employés** représentent 57,3 % des actifs en emploi, part la plus importante du Pays de Brest. Précisons ici qu'à l'échelle nationale, en 2021, les taux de pauvreté des ouvriers (15,2%) et des employés (13,1%) sont supérieurs à la moyenne de l'ensemble des actifs (10,6%).

L'ADEUPa précise également que la CCPCAM présente une situation moins favorable concernant :

- **Le revenu disponible médian** par unité de consommation s'élève en 2018 à 21 390 € dans la CCPCAM, il s'agit du niveau le plus bas du Pays de Brest après celui de la Communauté de communes Pleyben – Châteaulin – Porzay (CCPCP).
- **Les personnes en situation de pauvreté** représentent 10,4% de la population, soit un des taux les plus élevés du Pays de Brest après ceux de Brest Métropole et de la CCPCP.

Les données de la CAF concernant **l'évolution du nombre d'allocataires RSA entre 2020 et 2022** indiquent par ailleurs que la baisse a été moindre à l'échelle de la CCPCAM (-7,8% contre -11,4% en Finistère). Notons toutefois que la baisse des allocataires à bas revenus a été plus importante dans la CCPCAM que dans le Finistère (respectivement -11,7% et -7,3%).

A l'échelle de la CCPCAM, entre 2009 et 2020, la part des couples avec enfants a baissé de 11% et celle des **familles monoparentales a augmenté de 8%** or, l'on sait que pour ces familles, leur taux de **pauvreté** approche les 20% contre 7% pour les couples avec enfants à l'échelle nationale<sup>5</sup>.

Enfin, les réponses au questionnaire *Parents* témoignent de cette fragilisation économique en cours puisqu'**un parent sur trois y a déclaré que sa situation sociale et financière s'est dégradée au cours des 2 dernières années.**

**Il est pertinent d'avoir à l'esprit l'ensemble de ces indicateurs lors de la lecture des parties thématiques qui suivent** et qui sont structurées de la manière suivante :

- **Des éléments de contexte** exposant les tendances à l'œuvre au niveau national et impactant ou pouvant à court terme impacter, la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime.
- **Des données clés** de cadrage avec des indicateurs statistiques permettant de caractériser le territoire de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime.
- **Les pratiques et les perceptions des parents et des enfants de 6-11 ans** révélés par les enquêtes à distance.
- **Les atouts et les faiblesses du territoire dans la thématique concernée.**

---

<sup>5</sup> Données France métropolitaine, Insee 2018.

---

## SOMMAIRE

<b>LA PETITE ENFANCE (0-5 ans)</b> .....	<b>8</b>
Les modes de garde .....	9
La parentalité – les relations Parents-Enfants .....	23
Le bien-être physique et psychologique .....	32
La scolarisation et la réussite éducative .....	41
<b>L'ENFANCE (6-11 ans)</b> .....	<b>47</b>
Le bien-être physique et psychologique .....	48
Les accueils de loisirs (accueil périscolaire le mercredi et ALSH extra-scolaire).....	57
La vie sociale, l'accès aux loisirs, au sport et à la culture .....	68
La réussite éducative .....	79
La citoyenneté .....	87
<b>ENJEUX ET SYNTHÈSE</b> .....	<b>92</b>
Les enjeux repérés .....	93
Synthèse .....	94

---

# **LA PETITE ENFANCE (0-5 ans)**

Les modes de garde

La parentalité – les relations Parents-Enfants

Le bien-être physique et psychologique

La scolarisation et la réussite éducative

---

## LES MODES DE GARDE

### Éléments de contexte ...

En France, en 2021, le taux de couverture par **une offre d'accueil formel**<sup>6</sup> s'établit à 59,4 places pour les enfants de moins de 3 ans. L'offre d'accueil **repose pour beaucoup sur les assistantes maternelles** qui représentent 31,6 places pour 100 enfants et les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) représentent 22,3 places, l'école préélémentaire offre 3,4 places pour 100 enfants de moins de 3 ans et la garde à domicile 2,1 places<sup>7</sup>.

**La garde assurée à titre principal par les parents reste majoritaire en 2021 même si elle est en net recul depuis 2002.** Selon l'enquête Modes de garde et d'accueil 2021, 56% des enfants de moins de 3 ans sont gardés à titre principal par un de leurs parents (le plus souvent la mère). Cette même enquête montre également que **si le souhait des parents était satisfait en matière de mode de garde** ou d'accueil principal, **les enfants seraient** moins souvent gardés par leurs parents (ce taux ne serait que de 36%) et plus souvent accueillis en EAJE (ce taux serait de 35% alors qu'il est de 18% en 2021).

La part des enfants de moins de 3 ans confiés principalement à une assistante maternelle ou une crèche a presque doublé entre 2002 et 2021. Pour autant, **des disparités sociales demeurent dans l'accès à un mode de garde formel.**

Si 7 enfants sur 10 dont les deux parents travaillent à temps plein sont confiés à une assistante maternelle ou à une crèche, **les familles les plus modestes** recourent elles trois fois moins souvent que les autres à un mode d'accueil formel<sup>8</sup>. Par ailleurs, alors même que les effets positifs de l'accueil collectif pour les enfants issus de familles modestes sont démontrés, les enfants vivant dans une famille à bas revenus sont peu présents dans les EAJE (18 % des enfants accueillis en EAJE alors qu'ils représentent 29 % des enfants de moins de 3 ans des familles allocataires).

De même, avant l'âge de 3 ans, **les enfants bénéficiaires de l'AEEH** sont beaucoup plus souvent gardés à titre principal par leurs parents que les autres enfants (78 % contre 56 %).

**Les besoins en mode de garde restent importants et leur insuffisance pénalise très majoritairement la carrière des femmes.** Ainsi, le taux d'emploi des mères diminue avec le nombre d'enfants, surtout si l'un d'entre eux est en bas âge. En 2022, 75 % des femmes en couple avec un seul enfant âgé de moins de 3 ans ont un emploi ; 50 % lorsqu'elles sont mères de famille nombreuse. Pour les pères en couple, le taux d'emploi varie peu selon le nombre et l'âge des enfants

Le coût pour les familles d'un mode d'accueil formel pour leur enfant reste un frein non négligeable. Sur ce point, **la crèche (PSU) demeure de loin**, comme l'atteste le graphique ci-après, **la solution de garde la moins onéreuse**, notamment pour les familles modestes.

---

<sup>6</sup> Le taux de couverture globale correspond à la capacité d'accueil théorique des enfants de moins de 3 ans, par les modes d'accueil formel, pour 100 enfants de moins de 3 ans. Les modes d'accueil dits formel sont les suivants : Assistante maternelle employée par des particuliers, Salarié-e à domicile, Accueil en Etablissement d'accueil du jeune enfants (collectif, familial et parental, micro-crèches) et Ecole maternelle.

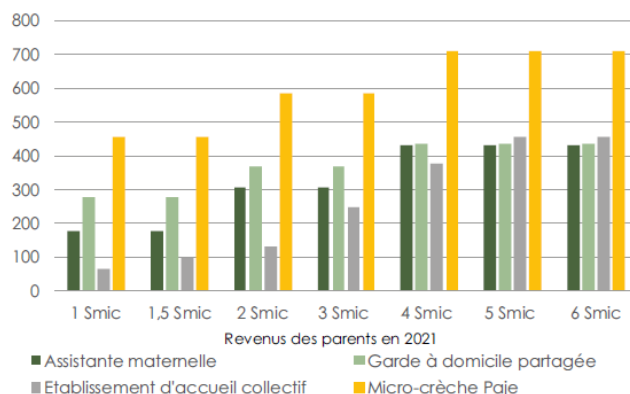
<sup>7</sup> Observatoire National de la Petite Enfance, L'accueil des jeunes enfants, Edition 2023

<sup>8</sup> Les enfants des familles allocataires les plus modestes sont 23 % à être confiés à au moins un mode d'accueil formel en 2021, contre 70 % de ceux dont les familles ont des revenus plus élevés.

Par exemple, pour une famille gagnant deux Smic, le reste à charge mensuel s'élève à 304 euros pour un accueil chez une assistante maternelle, alors qu'il est de 131 euros pour un accueil en crèche.

L'offre en mode de garde est également confrontée à la crise que connaît la **filière Petite Enfance, avec une véritable tension de recrutement**. Les établissements d'accueil connaissent un manque record de près de 9 000 professionnel-le-s, d'après l'enquête nationale de la Caisse nationale des allocations familiales d'avril 2022. De plus, la baisse du nombre d'assistantes maternelles amorcée en 2013 se poursuit, à un rythme toutefois plus modéré : - 4,2% en 2021 contre - 5,4% en 2019. D'ici à 2030, le départ en retraite est prévu pour la moitié des assistantes maternelles, c'est ainsi environ 126 000 assistantes maternelles qu'il faudrait recruter pour maintenir une capacité identique à celle d'aujourd'hui dans ce mode de garde.

**Reste à charge en 2023 pour une famille biactive selon le mode d'accueil pour un enfant accueilli à temps plein, après crédit d'impôts (en euros/mois)**



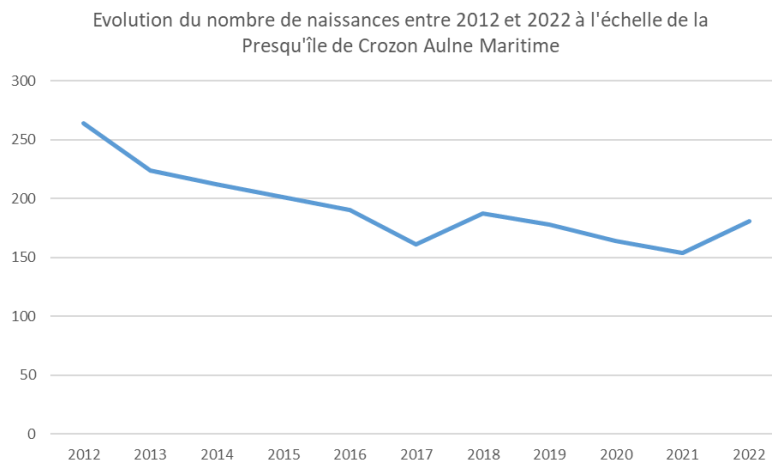
**Source :** Cnaf-DSS.  
**Champ :** familles ayant un seul enfant de moins de 3 ans et bénéficiant du CMG ou dont l'enfant est accueilli en EAJE pour une durée de garde à temps plein, soit 162 heures par mois.  
**Lecture :** le reste à charge d'une famille gagnant trois Smic pour la garde d'un enfant durant 162 heures est de 304 € avec une assistante maternelle, alors qu'il est de 246 € en EAJE.

## Approche globale ...



### En Presqu'île de Crozon Aulne Maritime, des données clés ...

- Entre 2012 et 2022, 2 116 naissances ont été recensées à l'échelle des 10 communes de la Presqu'île de Crozon Aulne maritime avec des fluctuations importantes : 264 naissances en 2012 contre 181 en 2022.



Source : Données du RPE géré par la CCPCAM

- En 2020, 526 enfants sont âgés de moins de 3 ans à l'échelle de la CCPCAM, soit 13,2% des moins de 18 ans (13,7% en Finistère)
- En 2020, 657 enfants sont âgés de 3 à 5 ans à l'échelle de la CCPCAM, soit 16,4% des moins de 18 ans (15,5% en Finistère)
- Le taux de couverture global d'accueil du jeune enfant<sup>9</sup> en 2021 est de 83,38 pour la CCPCAM, contre 75,56 pour le Finistère et 59,36 au niveau national

<sup>9</sup> Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans. Modes d'accueil "formels" : Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers ; Salarié(e) à domicile ; Accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèches) ; Ecole maternelle

## Les services au public et l'action locale

- **L'accueil chez les assistantes maternelles**, constitue près de 85% de l'offre d'accueil du jeune enfant : **240 places** sur 286

Au 01/02/2024	Nb As'Mat' AGREES	Nb As'Mat' AGREES en ACTIVITE	Nb As'Mat' en ACTIVITE > 55 ANS
ARGOL	10	8	2
CAMARET-SUR-MER	9	7	2
CROZON	28	18	8
LANDEVENNEC	0	0	0
LANVEOC	11	8	2
ROSCANVEL	2	1	1
TELGRUC-SUR-MER	10	7	2
<b>Total Presqu'île de Crozon</b>	<b>70</b>	<b>49</b>	<b>17</b>
LE FAOU	16	12	3
PONT-DE-BUIS	22	20	1
ROSNOËN	3	3	1
<b>Total Aulne Maritime</b>	<b>41</b>	<b>35</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL CCPCAM</b>	<b>111</b>	<b>84</b>	<b>22</b>

Sources : Données des 2 RPE de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime

- **46 places sont réparties sur 3 EAJE :**
  - un multi-accueil à gestion parentale (20 pl. à Crozon)
  - une crèche municipale (16 pl. à Pont-de-Buis)
  - une micro-crèche en délégation de service public (10 pl. à Telgruc)
- **2 MAM :** Camaret depuis 2015 (2 assistantes maternelles et recherche d'une 3<sup>ème</sup> en cours), Le Faou/Rumengol depuis 2024 (2 assistantes maternelles).
- **L'ADMR de la Presqu'île et du Cranou** proposent un service de garde d'enfant à domicile, généralement utilisé pour des besoins très spécifiques (horaires atypiques...), la 1<sup>ère</sup> intervient sur les communes de la Presqu'île de Crozon, la 2<sup>nde</sup> sur les communes de Hanvec, Le Faou, Pont-de-Buis-lès-Quimerch, Rosnoën, Saint-Eloy.
- Une offre en **babysitting** : en moyenne, 28 jeunes formés chaque année par les RPE et le centre social.
- **Deux Relais Petite Enfance (RPE)**
  - Un RPE géré par la CCPCAM et couvrant les 7 communes de la Presqu'île de Crozon
  - Un RPE géré par la commune de Pont-de-Buis et couvrant les 3 communes de l'Aulne Maritime
- La **Maison Baradozic**, gérée par la commune de Pont-de-Buis, intègre plusieurs services petite enfance, enfance et jeunesse. Cet équipement créé en 2011 abrite notamment le RPE de l'Aulne Maritime, la crèche municipale
- **Une commission d'attribution commune aux 2 EAJE de la Presqu'île de Crozon** depuis avril 2024
- **L'association Les nounous du Faou** réunit 13 assistantes maternelles du Faou, de Rosnoën et de Hanvec

- 
- Des **animations en itinérance** en direction des enfants et des professionnelles organisées régulièrement par le RPE de la Presqu'île de Crozon (ateliers d'éveils itinérants, atelier de lecture théâtralisée, atelier musical, sorties Nature) et par le RPE de l'Aulne Maritime (les jeudis et vendredis matin de 8h30 à 12h30)
  - **Des acteurs ressources :**
    - le Centre Médico Psychologiques Infantiles (CMPI) de Crozon
    - le Centre d'action médico-sociale précoce (CMPP) de Rosnoën
    - le Pôle Ressources Handicap 29 (PRH 29) agit pour l'inclusion des enfants de 0 à 17 ans en situation de handicap ou malades (reconnu ou avec diagnostic en cours) sur les temps de loisirs. Le PRH29 accueille, oriente et soutient les parents dans leurs démarches d'accès aux services ; il sensibilise les professionnels, les accompagne sur leur projet d'accueil et met à disposition des outils
  - **Le groupe de travail « Petite enfance »**, piloté par la CCPCAM réunit, tous les 2 mois, les 3 EAJE, les 2 RPE, la CAF, la PMI, la Maison Baradozic et le Centre social

#### *Les projets à court terme*

- Une MAM en projet à Rosnoën
- Une étude de faisabilité de création d'une structure d'accueil collectif, en cours à Crozon
- Une réflexion sur la création d'une 2<sup>ème</sup> MAM à Camaret-sur-Mer



## Les pratiques et les perceptions des parents

### Une fragilisation économique / précarisation de la population

- **1 parent sur 3 a déclaré que sa situation sociale et financière s'est dégradée au cours des 2 dernières années** et 44% d'entre eux ont déclaré rencontrer des difficultés pour payer les frais de mode de garde
- **4 parents sur 10 déclarent avoir été confrontés à une difficulté liée au coût du mode de garde dont la moitié fréquemment**
- **3 parents sur 10 faisant appel à un mode de garde complémentaire le font en raison du coût de leur mode de garde principal**

### Les Relais Petite Enfance

- **Les RPE**, le mode d'information majoritaire (la moitié des parents) avec le bouche-à-oreille (plus d'1 parent sur 3)

### Un mode de garde principal très souvent choisi de manière contrainte

- **15% des parents gardent eux-mêmes leurs enfants et pour près de 4 sur 10, ce choix est contraint par un manque de places**
- **4% des parents font garder principalement leur enfant par un membre de la famille, un ami ou un proche et pour la moitié d'entre eux, ce choix est contraint par un manque de places.**
- **Plus de 3 parents sur 4 déclarent avoir été confrontés à un manque de places disponibles (77,2%) dont 85% fréquemment**
- **La disponibilité des places (46,3%) et l'absence d'autres alternatives (22,9%),** deux facteurs influençant les choix
- **3 parents sur 10 font appel à un mode de garde complémentaire (30,9%) et la moitié d'entre eux, faute d'autres alternatives (places disponibles)**

### En dépit de choix souvent contraints, les parents sont satisfaits de leur mode de garde

- **Plus de 9 parents sur 10 sont satisfaits.**

### Un accès difficile à une offre de « répit parental<sup>10</sup> »

- **Plus de 6 parents sur 10 gardant eux-mêmes leur enfant, souhaitent un mode de garde en complément** et pour 4 sur 10 d'entre eux pour avoir du temps pour eux, et pour 3 sur 10 pour sociabiliser leur enfant

---

<sup>10</sup> « Le répit parental permet à un parent (solo ou non) de bénéficier d'un temps, d'un moment à soi afin de lui permettre de souffler, de se ressourcer. D'une durée modulable, et selon des modalités opérationnelles souples et adaptées à chaque situation, il vise à prévenir le phénomène de « burn-out » ou d'épuisement parental », [Le « Répit parental et familial : comprendre, repérer, accompagner : présentation du dossier repère et des perspectives pour renforcer la mobilisation de la branche Famille »](#), CNAF, 04/2024

« Le répit parental permet ainsi aux parents « solo » ou non, de disposer, par une offre en mode de garde adaptée, d'un espace de liberté pour souffler, se ressourcer, faciliter une vie sociale et familiale, bénéficier de loisirs, accomplir des démarches administratives, combattre l'épuisement physique et psychique, gérer l'arrivée d'un enfant. Il contribue également au bien-être et à l'épanouissement de l'enfant dans son environnement de proximité et lui permettre de vivre des expériences en dehors de son entourage, entouré d'enfants de son âge ».

- Des besoins en mode de garde complémentaire sur des temps réguliers (54% pour quelques jours fixe par semaine et 31% tous les jours de la semaine) et sur des horaires typiques (après 7h – avant 19h)
- **Un parent sur 2 gardant leurs enfants eux-mêmes ou par un autre membre de la famille, ami, proche** déclare avoir été **confronté à des jours et des horaires inadaptés à leurs besoins** et plus spécifiquement **des temps d'accueil trop courts par rapport à leurs besoins** (c'est 1 sur 4 pour les autres parents)
- **23% des parents estiment qu'une évolution est utile en termes de propositions d'accueil d'urgence**

#### Des attentes en termes d'accueil collectif

- **A la naissance de leur dernier enfant, 45% des parents souhaitaient un accueil collectif** (41,2% crèche et 3,7% MAM) et 44,1% une assistante maternelle
- **57,7% des parents de jeunes enfants (0-3 ans) estiment qu'il est utile d'augmenter l'offre en accueil collectif** et 33,1% l'offre en mode de garde individuel
- **Plus de 8 parents sur 10 gardant eux-mêmes leur enfant et souhaitant un mode de garde complémentaire** sont **en attente d'un accueil collectif** (53,8% crèche et 30,8% MAM)

#### Un soutien familial et amical répandu

- 7 parents sur 10 sont soutenus par des proches
  - Ce soutien est fortement sollicité **pendant les temps extra-scolaires** et plus spécifiquement **pendant les vacances scolaires** (74,8%), et dans une moindre mesure pour la conduite aux activités extra-scolaires (17,3%)
  - Et sollicité aussi fortement pour **la garde d'enfant(s) malade(s)** (46,8%) et aussi pour **les temps périscolaires** : la garde d'enfants après l'école (43,2%), la garde d'enfants en soirée (25,9%) ; la garde d'enfants le matin (18,7%), la conduite d'enfants à l'école (18% ;25/139),
  - Quelques familles ont indiqué avoir bénéficié d'un soutien financier de la part d'un proche (8,6%)

#### Des employeurs soutenant

- **Plus 1 parent d'enfants scolarisés en école maternelle sur 3** a déclaré que son employeur le soutient concernant ses enfants (36,6%).
  - Ces soutiens prennent la forme d'aménagement des horaires de travail (52,5%), la possibilité de télétravail (23,7%) et des journées/congés pour enfants malades (8,5%) ou encore la forme de soutiens financiers avec la participation aux frais de garde (22%) et la participation aux activités de loisirs, sport et culture (22%)

#### Des projets de naissance

- **30% des parents** d'enfants de moins de 3 ans ayant répondu à l'enquête ont déclaré qu'ils **envisagent la naissance d'un enfant d'ici 2 à 3 ans**

---

## LES ATOUTS

### Des conventions entre les communes ne disposant pas d'EAJE et les EAJE, pour l'accueil des jeunes enfants de leur commune

- **Les communes de la Presqu'île de Crozon disposent de conventions avec les EAJE de Crozon et de Telgruc** (exception faite de Camaret uniquement avec l'EAJE de Crozon) permettant aux parents d'accéder à ces structures collectives ; aucune place n'est dédiée, le financement est fait en fonction de l'occupation effective.
- **Un fonctionnement identique est mis en place à l'échelle de l'Aulne Maritime avec des conventions signées entre la commune de Pont-de-Buis** (qui gère la crèche municipale) **et les communes du Faou et de Rosnoën** (cette dernière disposant également d'une convention avec la micro-crèche de Telgruc).

### Une flexibilité de l'offre en mode garde individuel qui permet de répondre aux contraintes horaires des parents

- **L'échange collectif avec des assistantes maternelles de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime a permis de constater que celles-ci proposent une réelle disponibilité et une flexibilité qui leur permet de s'adapter aux contraintes horaires des parents** (changements d'horaires ponctuels qui s'imposent au dernier moment au parent actif ; changement régulier avec une expérience de nouveau planning chaque mois par exemple...). Cette disponibilité est d'autant plus à souligner que **les 3 EAJE du territoire ne proposent pas d'horaires atypiques** (avant 7h et après 19h) et sont fermés la dernière semaine de décembre et en août (au moins les 3<sup>èmes</sup> semaines).

### Des pratiques et des projets visant à conforter/renforcer l'offre en mode de garde et sa fluidité

- **La coordination entre les 2 EAJE de la Presqu'île de Crozon** a été récemment renforcée avec la mise en place depuis avril 2024 d'une **Commission d'attribution commune** aux 2 EAJE.
- **Des projets de renforcement de l'offre en mode de garde sont programmés** (MAM réunissant 3 assistantes maternelles à Rosnoën) **ou à l'étude** (étude de faisabilité d'une structure d'accueil collectif à Crozon ; étude sur la création d'une 2<sup>nde</sup> MAM à Camaret).

### Des actions sont menées en direction des assistantes maternelles pour les soutenir et rompre leur isolement

- **Des animations en itinérance et en direction des enfants et des professionnelles sont organisées régulièrement par le RPE de la Presqu'île de Crozon** (ateliers d'éveils itinérants, atelier de lecture théâtralisée, atelier musical, sorties Nature) **et par le RPE de l'Aulne Maritime** (les jeudis et vendredis matin de 8h30 à 12h30).
- **Le RPE de l'Aulne Maritime a opté pour deux missions renforcées** (dans le cadre de son agrément) : Promouvoir l'activité des assistants maternels pour lutter contre la sous-activité et Proposer des temps d'analyse de la pratique aux professionnels du territoire (6 séances proposées en 2023).
- **L'association Les nounous du Faou** réunit 13 assistantes maternelles du Faou, de Rosnoën et de Hanvec et propose des activités avec les jeunes enfants les lundis et jeudis matins au Faou.

---

## Des actions et des projets pour recruter / promouvoir le métier d'assistantes maternelles

- **France Travail** organise **des temps d'information pour des candidates au métier d'assistantes maternelles**. Les structures d'accueil du territoire souhaiteraient d'ailleurs que ces candidates soient recensées. Les offres d'emploi dans le secteur de la Petite enfance sont par ailleurs publiées via France Travail.  
Lors du séminaire de lancement avec les partenaires, il a été rappelé le projet travaillé entre les RPE et France Travail mais non mis en place et qui visait la mise en place d'une formation au métier d'assistante maternelle ; la pertinence de ce projet semble toujours d'actualité.
- **Le RPE de l'Aulne Maritime** organise **chaque année**, et en collaboration **avec une dizaine d'assistantes maternelles volontaires**, la **journée des assistantes maternelles**, à l'occasion de la journée nationale des assistants maternels. Une matinée démonstrative d'animation à destination des familles et des enfants du territoire est proposée et en 2023, ce sont 50 personnes qui y ont assisté.
- Pour renforcer les liens avec les acteurs de l'emploi, **la RPE de la Presqu'île de Crozon propose une permanence tous les mercredis après-midi à la Maison de l'Emploi de Crozon**. Les effets de cette délocalisation du RPE reste toutefois encore limitée ; elle permet néanmoins une plus grande accessibilité pour les familles, le bureau du RPE de la Presqu'île de Crozon étant localisé dans les locaux de la CCPCAM, situés dans la zone d'activités de Kerdanvez qui est excentrée et non desservie par les transports en commun.

## Des employeurs soutenant

- **Plus 1 parent d'enfants scolarisés en école maternelle sur 3** ont déclaré que leur employeur les soutient concernant leurs enfants.
- Ces soutiens visent notamment à faciliter l'organisation quotidienne des parents et prennent la forme d'**aménagement des horaires de travail** (52,5%), la possibilité de **télétravail** (23,7%) et des **journées/congés pour enfants malades**<sup>11</sup> (8,5%).
- Ces soutiens prennent aussi la forme de soutiens financiers avec la **participation aux frais de garde** (22%) et la **participation aux activités de loisirs, sport et culture** (22%).

## Un soutien familial fortement sollicité pendant les vacances scolaires et pour la garde des enfants malades

- **7 parents sur 10 déclarent être soutenus par des proches pour la garde de leurs enfants**.
- Ce soutien est fortement sollicité **pendant les vacances scolaires** (74,8% des répondants soutenus) et pour **la garde d'enfants malades** (46,8%) ...
- ... et il l'est **aussi pour les temps périscolaires** : la garde d'enfants **après l'école** (43,2%), la garde d'enfants **en soirée** (25,9%) ; la garde d'enfants le matin (18,7%), la conduite d'enfants à l'école (18%).

## Une offre en babysitting pour répondre aux besoins ponctuels de garde à domicile

- Une formation annuelle à destination des 16-25 ans pour les informer-sensibiliser sur les bases du baby-sitting, est organisée chaque année dans la Presqu'île de Crozon par le centre social et le RPE de la Presqu'île de Crozon (16 jeunes formés en 2022), et dans l'Aulne Maritime par le RPE de

---

<sup>11</sup> Les règles applicables aux absences pour enfant malade dans le secteur privé : 3 jours par an, en général et 5 jours par an si l'enfant concerné a moins d'un an ou si le salarié assume la charge d'au moins 3 enfants de moins de 16 ans. La convention collective peut accorder une durée de congé pour enfant malade plus longue.

---

l'Aulne Maritime (12 jeunes formés en 2022). La liste des baby-sitters formés est diffusée par le centre social (notamment via son site Internet) et la Maison de l'enfance Baradozic, plus rarement par des communes

## LES FAIBLESSES

### Une offre en mode de garde qui ne parvient pas à répondre à la demande

De nombreux indicateurs en témoignent :

- Plus de 3 parents sur 4 d'enfants âgés de moins de 3 ans déclarent avoir été confrontés à un manque de places disponibles dans leur recherche de mode de garde.
- 15% des parents gardent eux-mêmes leurs enfants et pour près de 4 sur 10, ce choix est contraint par un manque de places.
- 4% des parents font garder principalement leur enfant par un membre de la famille, un ami ou un proche et pour la moitié d'entre eux, ce choix est contraint par un manque de places.
- Lors de la **Commission d'attribution commune aux 2 EAJE** de la Presqu'île de Crozon qui s'est tenue **en avril 2024, le taux de satisfaction de la demande a été de 31%**, soit 13 demandes satisfaites sur 42 exprimées ; parmi les 29 parents n'ayant pas vu leur demande d'accueil en EAJE satisfaite, 10 sont parvenus à trouver une place pour leurs enfants chez une assistante maternelle et 19 parents restaient sans solution.
- **Au 1<sup>er</sup> juin 2024, la capacité d'accueil chez les assistantes maternelles** de la Presqu'île de Crozon est déjà **complète** pour la rentrée de septembre 2024 et les assistantes maternelles de ce territoire ont indiqué refuser régulièrement des demandes. Les assistantes maternelles de l'Aulne Maritime notent une baisse des demandes ces derniers mois, une nuance est toutefois apportée sur cette baisse qui est évaluée comme temporaire. Précisons que des assistantes maternelles de la Presqu'île de Crozon ont indiqué avoir déjà été sollicitées par des parents de l'Aulne Maritime, dont une famille avec des horaires atypiques.
- Lors des entretiens auprès des communes, 4 d'entre elles ont identifié le maintien et le développement de l'offre comme un enjeu pour leur commune et le territoire de la CCPCAM. Précisons également qu'une extension de la micro-crèche de Telgruc est considérée comme utile par les élu·e·s de la commune qui souhaiteraient que cela soit un investissement communautaire.
- Enfin, notons que 30% des parents d'enfants de moins de 3 ans ayant répondu à l'enquête ont déclaré qu'ils envisageaient la naissance d'un enfant d'ici 2 à 3 ans (soit 39 parents).

### Une baisse de l'offre en mode de garde individuel qui risque de perdurer

- Au fil des années, et comme observé au niveau national, **le nombre global d'assistantes maternelles a diminué** et cette tendance **risque de perdurer sans action corrective** (à titre d'illustration, 49 assistantes maternelles sont activées en Presqu'île de Crozon en 02/2024, elles ne seront plus que 43 en 09/2024)
- **Le vieillissement des assistantes maternelles** (1 sur 4 a 55 ans et plus) va très certainement les amener à adapter leurs activités comme cela a pu être évoqué lors de l'échange collectif menée auprès d'elles et *in fine* à diminuer leur capacité d'accueil. Ont ainsi été mentionnées les adaptations suivantes : accueillir moins d'enfants, accueillir sur des amplitudes horaires moins importantes, limiter les horaires atypiques, accueillir 4 jours par semaine au lieu de 5, travailler 45h/sem plutôt que 48h/sem, prendre un peu plus de journées de congés.

- 
- Globalement le métier d'assistante maternelle évolue, avec une tendance à préserver davantage sa vie personnelle : **les gardes périscolaires diminuent** significativement ; les assistantes maternelles plus récentes dans le métier et ayant des enfants, tendent à proposer moins fréquemment des horaires atypiques et un accueil le mercredi, et certaines pourraient envisager d'augmenter leur tarif horaire.
  - Les nouvelles assistantes font face à des freins à l'installation, et plus spécialement une **difficulté à accéder à un logement adapté à l'accueil d'enfants**.

### **Une offre constituée avant tout d'un accueil individuel alors que les attentes des parents se portent majoritairement sur de l'accueil collectif**

- A la naissance de leur dernier enfant, 45% des parents souhaitaient un accueil collectif (41,2% crèche et 3,7% MAM) et 44,1% une assistante maternelle.
- 57,7% des parents de jeunes enfants estiment qu'il est utile d'augmenter l'offre en accueil collectif et 33,1% l'offre en mode de garde individuel.
- Plus de 8 sur 10 gardant eux-mêmes leur enfant et souhaitant un mode de garde complémentaire sont en attente d'un accueil collectif (53,8% crèche et 30,8% MAM).
- Les commentaires laissés par les parents lors de la consultation en ligne témoignent également de cette attente pour le renforcement de l'accueil collectif, notamment à Crozon :

*« Agrandir la capacité d'accueil de la crèche de Crozon. »*

*« Il manque cruellement de places en crèches ou mam à Crozon. »*

*« La création d'une nouvelle crèche ou Mam devient urgent car il y a bcp de demandes à Crozon. »*

*« Il faut absolument qu'il y ait d'autres crèches d'ouvertes avec des plages horaires plus étendues : si mon conjoint s'absente plusieurs mois, avec un travail à Brest qui débute à 7h45 j'ai besoin que ma petite soit gardée des 7h et jusqu'à 18h15 ! »*

*« Nous avons eu beaucoup de chance de trouver une assistante maternelle pour notre petit garçon (1 an à l'époque) lors de notre arrivée il y a 1 an sur la presqu'île. Mais il y a vraiment une grosse problématique de garde sur la presqu'île avec une crèche sur Crozon avec trop peu de places... Notre assistante maternelle ne travaille pas les mercredis donc obligés de s'adapter aussi à ça. Je suis convaincue que c'est un frein aussi pour l'installation de nouvelles familles sur la presqu'île. »*

### **Une fragilisation économique / précarisation des familles du territoire**

- 1 parent sur 3 a déclaré que sa situation sociale et financière s'est dégradée au cours des 2 dernières années et **44% d'entre eux ont déclaré rencontrer des difficultés pour payer les frais de mode de garde dont la moitié fréquemment**.
- 3 parents sur 10 faisant appel à **un mode de garde complémentaire le font en raison du coût de leur mode de garde principal**.
- **L'offre d'accueil en crèche reste minoritaire alors même que cette offre est la moins onéreuse** pour une grande partie des familles<sup>12</sup>.
- Faute de places disponibles à proximité de chez eux, des parents sont **contraints d'accéder à un mode de garde éloigné**, ce qui génère **des coûts financiers** (cf. coûts des carburants) et pèse sur la vie quotidienne des jeunes enfants compte-tenu des temps de trajet qui leur sont imposés.

---

<sup>12</sup> Cf. Eléments de contexte plus avant.

---

## Un accès difficile à l'offre en mode de garde qui pénalise l'insertion professionnelle, et plus spécifiquement celle des mères

- L'accès difficile à un mode de garde pénalise les parents pour la reprise de leur activité professionnelle après leur congé maternel ou paternel. Certains parents sont contraints de mettre entre parenthèses leur activité professionnelle, ce qui « crée une rupture dans leur projet professionnel ».  
Par ailleurs, en dépit d'une anticipation des parents pour l'inscription à un mode de garde (notamment pour une place en EAJE), un temps de latence est souvent vécu entre la fin du congé post-natal et l'accueil effectif de l'enfant ; la gestion de cette période de latence est complexe pour les parents : « le passage de relais entre la période de congé maternel/paternel et l'entrée dans l'EAJE est complexe, l'entrée en EAJE est parfois plus tardive que la fin du congé maternel/paternel » a ainsi pu témoigner un père lors de l'atelier Petite enfance.
- Le manque de places disponibles a **contraint** 18% des parents gardant eux-mêmes leur enfant à **prendre un congé parental**.

Les commentaires laissés par les parents attestent, là encore, de la difficulté à concilier vie familiale et vie professionnelle, et plus encore pour les mères.

*« J'ai dû quitter un emploi par manque de solution de garde pour mon bébé »*

*« Besoin urgent de plus de places en crèche à Crozon. Ma femme n'a pas pu travailler à cause de cela. »*

*« Le manque de place de garde en presqu'île est très néfaste pour l'emploi et impose un choix entre vie professionnelle et personnelle, notamment pour la garde de tout petit (3-6 mois). »*

*« J'ai arrêté de travailler car je ne gagnais pas assez pour tout payer et j'avais des grosses difficultés de garde d'enfants. »*

- Des propositions d'accueil d'urgence (reprise d'un travail, rdv important) est une évolution jugée nécessaire par plus d'1 parent sur 5 (22,8%).  
Il n'existe **pas de places réservées spécifiquement aux parents en recherche d'emploi/formation en EAJE** ; toutefois une attention est désormais portée à ces profils de parents dans les attributions des EAJE de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime.  
Concernant l'offre en mode de garde pour les parents en recherche d'emploi, des participants de l'atelier Petite enfance ont rappelé l'objectif des **crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)** qui « accueillent au minimum 30 % d'enfants de moins de trois ans dont les parents sont demandeurs d'emploi, volontaires pour s'engager dans une recherche d'emploi intensive ». France Travail a aussi cité dans cette même logique, l'expérience conduite à Douarnenez où des places d'urgence sont réservées pour les parents en recherche d'emploi. La faisabilité de ce type d'expérience est toutefois interrogée par certains professionnels qui mettent en avant la politique de financement de la CAF qui se base sur le taux d'occupation effective des places ; sur ce point, les professionnels considèrent qu'il est nécessaire de recueillir le positionnement de la CAF quant au financement de places réservées uniquement pour l'urgence et donc partiellement occupées.
- De l'aveu même des acteurs concernés, la connaissance entre les acteurs de l'emploi, de l'insertion professionnelle et ceux de la Petite enfance est limitée et leurs liens trop distendus.

- 
- Des aides à la reprise d'activité existent comme l'Aide à la garde d'enfants pour parent isolé au chômage (Agepi<sup>13</sup>) mais sont trop peu connues.

### **L'inadaptation des horaires, 2<sup>ème</sup> difficulté fréquemment rencontrée par les parents et qui contraint la conciliation vie familiale – vie professionnelle**

- Les horaires des services constituent également une attente importante des familles : l'adaptation des horaires proposés, une évolution jugée nécessaire par plus d'1 parent sur 4 des parents (26,2%).
- Cette attente pour une offre en mode de garde adaptée aux parents qui travaillent sur des horaires atypiques est soulignée par les acteurs de la Petite enfance et les parents eux-mêmes :

*« Très difficile avec mon travail et mes horaires de faire garder mes enfants. J'envisage de démissionner car je n'y arrive plus... »*

*« Faire garder ses enfants (assistante maternelle, crèche, mam) dans sa commune de résidence ou celle où l'on travaille est très difficile. Encore plus lorsque nous avons des horaires de travail particuliers (avant 7h et jusqu'à 19h minimum) »*

*« La garde de deux enfants en horaires atypiques est insoutenable financièrement. Pour la presque île, il faut plus d'assistantes maternelles ou mam qui prennent également en horaires atypiques, week-end, ou une crèche militaire. »*

*« Effectivement il est très difficile de trouver des personnes pour garder les enfants le matin très tôt et le soir tard. Travaillant à l'hôpital et mon conjoint étant militaire, nous avons des horaires atypiques ainsi que le weekend. Il est donc très compliqué de trouver un moyen de garde. L'école arrivant, il sera encore plus compliqué pour avoir une assistante maternelle en péri scolaire. »*

- **Les secteurs d'emploi recherchés par les personnes en demande d'emploi** renforcent la nécessité de porter une attention sur les besoins potentiels de garde en horaires atypiques : en juin 2024, 70 personnes recherchent un emploi dans le secteur de la mise en rayon en libre-service et 40 personnes dans le secteur de la restauration/cuisine<sup>14</sup>, secteurs connus pour leurs horaires atypiques.

### **Un réseau familial et amical soutenant sur des temps réguliers mais courts**

- **La mobilisation du réseau familial et amical comme mode de garde principal reste très peu répandue** : seuls 4% des parents font garder principalement leur enfant par un membre de la famille, un ami ou un proche, et ce choix est contraint le plus souvent par un manque de places (50%).
- Si les grands-parents constituent un soutien pour les familles, le taux d'activité des grands-parents reste à considérer car il peut limiter leurs disponibilités. Rappelons que l'âge moyen d'accession à la grand-parentalité est de 53 ans.

---

<sup>13</sup> Une aide financière forfaitaire pour la garde d'enfants de moins de 12 ans, pour une formation validée par France Travail, de minimum 40H ou d'une reprise d'emploi pour les DE peu ou non indemnisés

<sup>14</sup> Données DataEmploi.

---

## Un accès difficile à une offre de « répit parental », notamment pour les parents gardant eux-mêmes leur enfant

- Plus de 6 parents sur 10 gardant eux-mêmes leur enfant souhaitent un mode de garde en complément et parmi eux, 4 sur 10 pour avoir du temps pour eux, et 3 sur 10 pour sociabiliser leur enfant.
- Un parent sur 2 gardant leurs enfants eux-mêmes ou par un autre membre de la famille, ami, proche déclare avoir été confronté à des jours et des horaires inadaptés à leurs besoins et plus spécifiquement des temps d'accueil trop courts par rapport à leurs besoins.
- L'accueil dans les EAJE du territoire se fait, compte tenu de la tension sur l'offre, quasi-exclusivement en accueil régulier sur 4 à 5 jours.

## Un accès à un accueil d'urgence aussi difficile

- **Des propositions d'accueil d'urgence** (reprise d'un travail, rdv important) est **une évolution jugée nécessaire** par plus d'1 parent sur 5 (22,8%).
- Des familles se retrouvent **sans solution lorsque leur assistante maternelle est en arrêt** et qu'elles ne peuvent faire appel à un soutien familial.
- La durée d'occupation **des places d'urgence en structure d'accueil du jeune enfant (EAJE)** est réglementée ; dans les faits, et compte tenu de la tension dans le secteur, ces places sont occupées sur un temps très long et deviennent **de fait des places d'accueil régulier**.

## Une difficulté qui commence à poindre ou est déjà à l'œuvre, concernant le recrutement dans les EAJE selon les structures

- Les offres d'emploi de remplacement dans les structures d'accueil ne sont pas publiées or il pourrait être intéressant de les publier pour donner de la visibilité aux structures. Précisons qu'en juin 2024, selon les données de France Travail<sup>15</sup>, 90 personnes habitant la CCPCAM et en demande d'emploi souhaitent un métier dans le secteur de l'assistance auprès des enfants.
- Les difficultés de recrutement de personnes qualifiées concernent majoritairement les EAJE situés dans la Presqu'île de Crozon ; ce constat est moins prégnant pour l'EAJE de l'Aulne Maritime.

---

<sup>15</sup> Données DataEmploi

---

## LA PARENTALITÉ – LES RELATIONS PARENTS-ENFANTS

« La famille d'aujourd'hui n'est ni plus, ni moins parfaite que celle de jadis : elle est autre, parce que les circonstances sont autres. Elle est plus complexe, parce que les milieux où elle vit sont plus complexes, voilà tout ... » Emile Durkheim (1888)

### Éléments de contexte ...

La parentalité désigne « **l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale.** Elle **qualifie le lien entre un adulte et un enfant**, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'**assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant**. Cette relation adulte/enfant **suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles)** exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle **s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant** » - Comité national de soutien à la parentalité.

Le concept de parentalité **entérine les évolutions significatives de la famille ces dernières décennies**, prend en compte toutes les configurations familiales et intègre également les relations entre enfants et grands-parents. Si l'apparition du terme parentalité remonte aux années 50 dans les travaux de plusieurs psychanalystes, il n'a été inscrit dans les politiques publiques en France qu'assez récemment. C'est **face aux constats des modifications de la vie familiale et de la famille elle-même** que le terme parentalité s'impose pour la 1<sup>o</sup> fois comme un champ nécessaire de l'action publique, durant la Conférence de la famille, en 1998. On y évoque, à l'origine d'une parentalité devenue difficile à exercer, les nouvelles familles (recomposées, monoparentales...) mais aussi « les modifications des relations intergénérationnelles, le développement du travail à temps plein ou atypique des mères, la précarité de l'emploi, les difficultés de logement, les conflits conjugaux, l'évolution des mentalités et des représentations ». Force est de constater que **ces thématiques alors en émergence, sont pour certaines presque devenues banales aujourd'hui** notamment pour le travail des femmes, les nouvelles configurations familiales et les différentes modalités de la parentalité (biologique, adoptive, médicalement assistée).

Pour autant, nous sommes dans **un contexte particulièrement complexe pour les nouveaux parents**. Ainsi, près d'1 parent sur 2 (46%) juge difficile d'élever son enfant et 4 parents sur 10 se sentent parfois ou souvent seuls face à l'éducation de leur enfant<sup>16</sup>.

La transformation profonde de la cellule familiale, l'évolution du statut de l'enfant au sein de la famille, la pression sociale croissante sur l'éducation des enfants relayée par les médias et particulièrement les réseaux sociaux avec une injonction à se conformer aux nouveaux modèles éducatifs, l'étiollement des soutiens familiaux lié à la dispersion géographique des familles, la bi-activité des parents, constituent les principaux facteurs de **l'épuisement parental**. Cette fragilisation des parents est particulièrement mise au jour lors de la période périnatale et à l'adolescence de l'enfant. **La notion de répit parental** s'inscrit dans ce contexte et fait désormais partie intégrante des actions de soutien à la parentalité de la branche famille.

---

<sup>16</sup> Enquête réalisée par l'Institut BVA par Internet, en 2017 auprès d'un échantillon représentatif de 1 217 parents.

---

En effet, **la parentalité fait l'objet d'un engagement plus important des politiques publiques de la famille**. Elle dispose d'une **Charte**, entérinée par l'article L 214-1-2 du code de l'action sociale et des familles (en 2021), qui pose le cadre des actions de soutien à la parentalité à travers **8 grands principes**<sup>17</sup> d'intervention qui s'imposent aux acteurs. Les services de soutien à la parentalité sont définis comme « toute activité consistant à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseil et d'information, ou à favoriser l'échange entre parents. »

Dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027, **la branche Famille renforce son intervention pour le soutien à la parentalité** en ciblant la prévention et en s'appuyant sur les Schémas départementaux de services aux familles (SDSF) et **les Conventions territoriales globales (CTG)**. Une attention particulière sera portée aux actions de répit parental et familial.

---

<sup>17</sup> Reconnaître et valoriser les rôles, projets et compétences des parents ; S'adresser à toutes les familles ; Une démarche intégrée qui prend en compte les dimensions et le contexte de la vie familiale ; De l'arrivée de l'enfant à son entrée dans la vie d'adulte ; Respect des principes d'égalité entre les hommes et les femmes ; Permettre, quelle que soient les configurations familiales, à chaque parent de trouver sa place ; Des interventions diverses, accessibles sur l'ensemble du territoire et respectueuses des principes de neutralité politique, philosophique et confessionnelle ; Des intervenants, bénévoles ou professionnels, formés et ayant des temps de partage d'expérience et d'analyse de pratiques



## Approche globale ...

En Presqu'île de Crozon Aulne Maritime, des données clés ...

- En 2020, la **part des familles avec enfants** s'élève à 28,9 % des ménages
  - Parmi ces familles avec enfants, les couples avec enfant représentent 2 258 unités (soit 21% des ménages) et les familles monoparentales représentent 776 unités soit 7,9% des ménages
  - Entre 2009 et 2020, la part des couples avec enfants a baissé de 11% et celle des familles monoparentales a augmenté de 8%
- En 2019, 17 enfants faisaient l'objet d'une **Action Educative en Milieu Ouvert AEMO/AEMOR**<sup>18</sup>, et 10 enfants faisaient l'objet d'une **Aide Educative à Domicile**<sup>19</sup> (AED). A titre de comparaison, la CC de Pleyben, Châteaulin et du Porzay comptait 31 AEMO/AEMOR et 12 AED, sur la même période et la CC du Haut Pays Bigouden comptait 13 AEMO/AEMOR et 11 AED.

### Les services au public et l'action locale

- **Des acteurs pivots, soutien de la relation parents-enfants**
  - La PMI, installée à Crozon et tenant une permanence par semaine à Pont-de-Buis
  - La Maison de l'enfance, de la famille et de l'emploi de l'Aulne maritime
  - Le centre social ULAMIR
- **Des acteurs ressources sur lesquels les familles peuvent également s'appuyer**
  - Les accueils occasionnels en crèche, les accueils de loisirs péri ou extra scolaires, permettant des temps de répit aux parents qui gardent leur enfant
- **La Commission « Parentalité »** animé par le centre social Ulamir, une fois par trimestre, facilite l'interconnaissance et le partage d'informations, organise la Semaine de la Parentalité
- **Le réseau des RPE finistériens** : rencontres départementales coordonnées par la coordinatrice caf : actualités, interventions de différents partenaires ; échanges, soutien ; groupe de travail thématique ; sous-groupes géographiques
- **Le réseau local des RPE** (Crozon, Châteaulin, Châteauneuf-du-Faou) : organisation de soirée d'information à destination des assistantes maternelles
- **La Commission Violences intra-familiales** mise en place par la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du Bout du Monde

### Les projets à court terme

- Une réflexion sur **l'évolution de l'espace parents-enfants** de Baradozic, face à une demande croissante des parents ; la volonté des professionnelles de structurer un service Parentalité
- La création d'un **pôle ressources « Violences intra-familiales »** par la CPTS pour rendre visible l'existence des violences intrafamiliales. Un projet déjà en cours : la formalisation d'un **protocole d'intervention** dès lors qu'une situation de violences intra-familiales est repérée.

<sup>18</sup> L'AEMO (AEMOR pour AEMO Renforcée) est une mesure judiciaire civile (ordonnée par le Juge des Enfants) au bénéfice d'un ou de plusieurs enfants d'une même famille.

<sup>19</sup> L'Aide Éducative à Domicile (AED) est une mesure d'assistance ordonnée lorsqu'un enfant est en risque de danger. Différemment de l'AEMO, elle n'est pas une mesure judiciaire.



## Les pratiques et les perceptions des parents

### Les relations parents-enfants, la 2ème préoccupation majeure des parents après celle de la santé de leurs enfants

- Près de la moitié des parents (47%) d'enfants d'âge maternel
- Un tiers des parents d'enfants de 6-11 ans sont également préoccupés par la relation avec leur(s) enfant(s)

### Des soutiens attendus essentiellement sous la forme de temps parents-enfants et de soutien avec des professionnels ou entre pairs

- **40% des parents attendent des ateliers parents-enfants**
- **30% attendent des rencontres individuelles avec des professionnels**
- 25% des parents attendent des groupes et lieux de paroles, des échanges entre pairs

### Une attente également d'information

- **Pour un tiers des parents d'enfants de moins de 3 ans et pour un quart des parents d'enfants de 3-6 ans**

### Des enfants qui portent une forte importance à la relation avec leurs parents

- Un sujet qui arrive en seconde position des préoccupations des enfants interrogés, juste après les relations avec les copains-copines

### Un besoin de répit... et de sociabilisation

- **Plus de 6 parents sur 10, gardant eux-mêmes leur enfant, souhaitent un mode de garde en complément** ; pour 40% d'entre eux pour avoir du temps pour soi, pour 30% pour sociabiliser leur enfant

### Des activités de soutien à la relation Parents-Enfants appréciées, lorsqu'elles sont fréquentées

- **Un taux de satisfaction** des parents ayant fréquenté **l'espace Parents-enfants de Baradozic, très important**. Parmi les 19 parents d'enfants de moins de 3 ans, 8 sont satisfaits et 11 sont très satisfaits.
- **Une satisfaction globale** des parents ayant fréquenté **Babigoù** avec, parmi les 5 parents d'enfants de moins de 3 ans, 4 parents satisfaits et un parent non satisfait.

### Une connaissance assez relative de la Semaine de la Petite enfance par les parents, mais une satisfaction des parents la fréquentant

- La moitié des parents connaissent la Semaine de la Petite enfance
- **3 parents sur 4 sont** satisfaits ou très satisfaits des activités et ateliers qui y sont proposés

### Une fragilisation économique et sociale des familles, pour 1 parent sur 3, ces 2 dernières années

---

## LES ATOUTS

### **Baradozic, un service petite enfance avec des professionnelles formées et expérimentées sur les questions de parentalité, un appui pour les parents de l'Aulne Maritime**

- Une équipe qui part des besoins des parents pour élaborer les projets
- Une recherche de qualité dans l'intervention auprès des parents

### **Une offre diverse en matière de soutien à la relation Parents-Enfants**

- Avec Baradozic, la Maison de l'enfance, de la famille et de l'emploi
  - **L'Espace parents-enfants** : un temps d'accueil **hebdomadaire**, gratuit et sans inscription, pour les moins de 4 ans et leur parent, grand-parent, personne référente de l'enfant. Fréquentation importante et en hausse en 2024, certains temps d'accueil peuvent comptabiliser jusqu'à 17 enfants plus leurs adultes.
  - **Les Papo'Thé** : soirées d'échange entre adultes avec un intervenant extérieur qualifié et expérimenté, **4 fois par an**, gratuites et ouvertes à tous. Une fréquentation de 10 à 15 parents par séance.
- Avec le centre social Ulamir
  - **Les Babigoù**, des temps parents enfants 0-3ans (café, jeu, échanges) gratuits, à destination des adhérents du CS et animés par des bénévoles, en présence de la référente famille, qui ont lieu **chaque mardi** (hors vacances scolaires), à l'ALSH de Tal-Ar-Groas (Crozon). En 2023, 20 familles différents y ont participé avec une moyenne, 4 à 5 familles par séance. Parmi les 5 parents d'enfants de moins de 3 ans, ayant déclaré fréquenté (l'atelier) Babigoù, 4 sont satisfaits, et 1 est peu satisfait
  - **Les Ateliers Babigoù** proposés gratuitement, ouverts à tous et **en itinérance, une fois par mois**, sur les communes de la Presqu'île de Crozon, le jeudi matin (hors vacances scolaires), en partenariat avec le RPE de la Presqu'île de Crozon. En 2022, 6 ateliers ont été animés (1 par commune de la presqu'île excepté Crozon) et 22 familles différents y ont participé.
  - **Le café des parents « Parent'aise »** animé dans le cadre des Semaines de la Parentalité (2 rencontres **une fois tous les 2 ans**)

### **Une offre de loisirs parents-enfants elle-même également développée**

- Avec Baradozic
  - **Les Matinées Familles**, nouvellement développée dans une volonté de faire également des propositions aux familles qui travaillent : le samedi matin, de 9H30 à 12H00, **une fois par trimestre**. L'accueil est gratuit et concerne les parents et les enfants de 0-10 ans avec des activités en intérieur et en extérieur. La demande est croissante et la fréquentation moyenne est de 25 enfants avec leurs adultes, soit une cinquantaine de personnes.
- Avec le centre social Ulamir
  - **Les Petites Roulettes**, pratique gratuite et libre des sports à roulettes (vélos, skate, rollers, trottinettes) **tous les jeudis et vendredis** de 17h15 à 18h45, à Crozon ; le jeudi, l'accueil des 0-3 ans est privilégié. En 2023, 88 familles différents y ont participé avec une moyenne de 26 personnes par séance.

- 
- Des ateliers **Yoga parents – enfants** de 3-5 ans, animés par une intervenante qualifiée, **une fois par semaine** (mercredi 16h30 à 17h) à Crozon - Tarification au QF
  - Des ateliers **Créatout parents – enfants** de 3-7 ans, animés par une intervenante qualifiée, **une fois par semaine** (mercredi 17h à 18h) à Crozon – et une fois par semaine (samedi 10h à 11h) à Telgruc - Tarification au QF

### **Des employeurs soutenant**

- ⊖ Plus du tiers des parents d'enfants scolarisés en école maternelle a déclaré que son employeur le soutenait concernant son-ses enfant-s.
- Ces soutiens visent notamment à faciliter l'organisation quotidienne des parents et prennent ainsi la forme d'aménagement des horaires de travail pour plus de la moitié des répondants soutenus, de la possibilité de télétravail pour près d'1/4 d'entre eux et de journées/congés pour enfants malades pour 8,5% d'entre eux.
- Ces soutiens prennent également la forme de participation financière aux frais de garde (22% ) et aux activités de loisirs, sport et culture (22%).

### **La Commission Violences intra-familiales de la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du Bout du Monde**

- Son objectif de créer un pôle ressources sur les violences intrafamiliales et de rendre visible l'existence de ces violences.

### **La CNAF s'engage plus fortement sur le soutien à la parentalité pour 2023-2027**

## **LES FAIBLESSES**

### **Des ateliers Parents-Enfants basés essentiellement à Crozon et à Pont-de-Buis et principalement en semaine alors que...**

- L'offre de transport inter-communes est faible.
- Une part très importante des familles est biactive.

*« Organiser des ateliers le week-end à la RAM de Pont-de-Buis car lorsque nous sommes en activité il nous est difficile de nous rendre disponibles le mardi. »*

### **Une fréquentation des ateliers de Pont de Buis qui interroge le modèle**

- Une forte fréquentation et à la hausse, de l'espace parents-enfants (mardi matin) avec une demande sociale qui implique de questionner l'animation de cette activité (réflexion au sein de l'équipe petite enfance)

### **Une offre de loisirs parents-enfants elle-même peu déconcentrée**

- Les activités parents-enfants du centre social, à Crozon et Telgruc et de Baradozic à Pont de Buis.
- Seules 4 bibliothèques/médiathèques sur 10, proposent une activité de type « Bébé lecteur » (Pont-de-Buis une fois /mois, Rosnoën chaque 1er mercredi du mois, Crozon et Roscanvel plus ponctuellement).
- Les bambins bouquineurs ont lieu à Crozon

---

## La fréquence de certaines actions limite nécessairement l'impact

- Le café des parents « Parent'aise », les ateliers Babigou décentralisés, Papo'Thé ou encore les Matinées familles...

## Certaines actions trop peu fréquentées ou connues

- L'atelier **Les bambins bouquineurs** (animé toutes les 2 semaines à Crozon le mercredi apm par la PMI) peu fréquenté (le turn over au sein de l'équipe est avancé comme un facteur explicatif). Cette activité est peu connue des partenaires.
- **Le café des parents « Parent'aise »** pendant les Semaines de la Parentalité (une fois tous les 2 ans) est très peu fréquenté et ce malgré différents formats testés. En 2024, lors de ces Semaines, 2 conférences ont été proposées (Le burn out parental = 7 parents et La gestion des écrans = 4 parents).
- **Parentel**, le service départemental d'écoute des parents, reste très peu connu (3 parents sur 4 ne connaissent pas). **Précisons que depuis juin 2024, le service Parentel a été fermé pour des raisons de financement.**

## Un besoin de (ré)assurance fort chez certains parents qui peuvent être « anxieux »

- Des parents en **perte de repères** face aux injonctions contradictoires en termes de parentalité (particulièrement dans le champ du handicap) phénomène renforcé face à la complexification de la société et à la prégnance des réseaux sociaux. Des primo-parents, des parents éloignés de leur famille, des familles monoparentales qui peuvent se sentir démunis face aux pratiques éducatives à adopter (repas, sommeil, propreté) et aux multiples « informations » délivrées sur les réseaux sociaux.
- Certains professionnels font état d'un **manque de lieu** de rencontre pour les parents ; **des actions existent** mais sont peu connues et leur fréquence restent relativement faibles pour la majorité.

## Un accès difficile au « répit parental », pour les parents gardant eux-mêmes leur enfant

- **Plus de 6 parents sur 10**, gardant eux-mêmes leur enfant, **souhaitent un mode de garde en complément**
  - Des besoins en mode de garde complémentaire sur des temps réguliers (54% pour quelques jours fixe par semaine et 31% tous les jours de la semaine) et sur des horaires typiques (après 7h – avant 19h).
  - La moitié des parents, gardant leurs enfants eux-mêmes ou par un proche, ont été confrontés à une offre d'accueil complémentaire inadaptée (jours mais aussi temps d'accueil trop courts par rapport à leurs besoins)
- Un accueil dans les EAJE qui se fait **quasi-exclusivement en accueil régulier** sur 4 à 5 jours

## Une fragilisation économique et sociale des familles

- **1 parent sur 3 a indiqué que sa situation économique et sociale s'est dégradée** au cours des 2 dernières années avec une part plus importante encore dans 6 communes Argol, Crozon, Landévennec, Pont-de-Buis, Rosnoën et Telgruc.
- Plus de **6 parents sur 10 dont la situation sociale et financière s'est dégradée déclarent rencontrer des difficultés pour payer les activités** de loisirs, sport, culture de leurs enfants et les sorties avec eux (64%).

- Deux CCAS (Crozon et Pont-de-Buis) bénéficient d'une professionnelle dont une seule est diplômée du travail social (Crozon avec une CESF). Globalement, **la complexité d'accès à des aides délivrées par les CCAS** au cas par cas (non règlementées ni valorisées), est soulignée. L'absence de réglementation implique de demander une aide sans savoir si, comment et pourquoi elle sera accordée et renforce la crainte d'être stigmatisé.
- **Peu de réflexion sur l'accessibilité économique des activités** hormis celle du centre social qui a développé depuis 09/2023 un fond d'aide sociale permettant de réduire le coût des activités pour un public en difficultés financières (fond très peu utilisé jusqu'à présent). Le centre social a également avec le Secours populaire un partenariat, qui consiste en une tarification solidaire pour les familles usagères du Secours Populaire, fréquentant une activité du centre social et une prise en charge de certains coûts d'activité du centre social par le Secours populaire pour ses usagers.

### **Une sensibilisation des professionnel-le-s intervenant auprès des enfants (écoles, assos, ALSH ...), aux problématiques de violences intra-familiales à renforcer**

- Une action d'information-sensibilisation a été menée en 2021-2022 auprès des directeurs et directrices des écoles du territoire sur les procédures d'Information Préoccupantes (IP) et de signalements. Une journée d'échange est à nouveau prévue avec les services du Département, à la demande des directeurs et directrices des écoles primaires pour **préciser les conditions du partenariat sur l'enfance en danger**.
- **Un manque de formation parfois des professionnels**, pour identifier ce qui relève ou pas de la violence, de l'enfance en danger. Les acteurs locaux considèrent qu'il serait intéressant d'organiser des formations communes entre enseignant-e-s et animateurs-trices du périscolaire.

### **Un problème d'identification des problématiques et une prise en charge freinée par la mobilité...**

- Il arrive que des situations sociales et sanitaires soient relativement dégradées, avant d'être connues par les services sociaux et que la prise en charge soit compliquée en raison des problèmes de mobilité des familles concernées ; les ménages peuvent parfois difficilement se rendre dans les services compétents vers lesquels ils sont orientés.

### **Des situations de jeunes parents en souffrance psychique et adoptant des conduites addictives (consommation de substances psychoactives non licites)**

- Ces situations, non quantifiées à ce jour, semblent se développer ces dernières années d'après le CDAS et d'autres acteurs locaux.

### **Un déficit d'offre en logements abordables qui peut mettre à mal les relations Parents-enfants**

- Un déficit en offre de logement abordable qui contraint certains parents (plus spécifiquement des femmes) à retourner vivre chez leurs parents ou à cohabiter avec leur ex-compagnon/conjoint, ces situations pouvant occasionner des tensions et/ou un mal-être des adultes qui se répercutent sur les enfants.

### **Des aires des jeux fréquentées mais une amélioration de la qualité est fortement attendue**

- **Toutes les communes disposent d'une aire de jeux** pour les moins de 6 ans
- 7 parents sur 10 fréquentent avec leurs enfants, l'aire de jeux extérieure de leur commune

- 
- **6 parents sur 10** fréquentant les aires de jeux sont **peu satisfaits (41,3%) voire pas satisfaits (18,3%)** :

*« Sur Pont-de-Buis, le Champ de tir est fermé depuis plusieurs mois (suite à la tempête). Il y avait très très peu de structures extérieures pour les petits enfants, mais à présent, il n'y a plus rien. Les rues de la ville sont mal fichues (très en pente, sans trottoir, etc) et le Champ de tir, même s'il n'avait rien d'exceptionnel, permettait de faire des petites promenades avec mes enfants en bas âge. Heureusement qu'il y a la maison Baradozic ! »*

*« Il faut absolument créer des espaces de jeux extérieurs pour enfants. 0 à Morgat et celui de Crozon est vraiment nul...Dans beaucoup de villes, c'est une priorité mais ici [à Crozon] on ne dirait pas. »*

*« L'aire de jeux est ridicule, il est temps de faire quelque chose de sympa pour les enfants Crozonnais. »*

*« L'offre culturelle pour les enfants de 3 à 11 ans pourrait vraiment être développée (spectacles, ateliers, animation). L'Amethyste pourrait proposer plus de spectacles pour les petits. Et il manque un parc de jeux digne de ce nom pour les enfants de cet âge. »*

- Très peu d'aires de jeux sur les plages alors que les parents fréquentant beaucoup la plage avec leurs enfants.

### **Une dynamique partenariale à revivifier**

- **Une connaissance à parfaire entre acteurs**, notamment entre les structures d'accueil, le centre social et l'éducation nationale, hormis pour l'Aulne maritime où le partenariat entre la Maison de l'enfance et l'Education nationale fonctionne bien.
- Le partenariat des acteurs locaux avec le CDAS/PMI semble s'être notablement relâché et sur l'ensemble du territoire.
- Le collectif Grandir avec les écrans (qui réunissait professionnels de santé, de l'éducation nationale et de Baradozic, sur l'Aulne maritime) est en pause depuis 2023.
- **Les acteurs de la santé mentale sont peu voire pas connus** sur le territoire.
- Les instances partenariales semblent davantage dédiées au montage de projet entre acteurs qui se connaissent qu'à l'observation partagée des besoins avec d'autres acteurs (Santé...).

### **Une information insuffisamment développée, qu'elle vise les parents ou les professionnels.**

- **Des services importants sont peu voire non connus** sur le territoire (ex : le Centre Médico Psychologique Infantile CMPI).

---

## LE BIEN-ÊTRE PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

« La santé est un état de complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » - Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

### Éléments de contexte ...

Du 4<sup>ème</sup> mois de grossesse jusqu'à l'âge de 2/3 ans, les enjeux de santé sont considérables pour l'embryon et le nourrisson. Cette **période clef**, identifiée par l'UNICEF (les 1 000 premiers jours) et reconnue par la communauté scientifique internationale, est celle du **développement social, cognitif et affectif** du bébé. Ses premiers apprentissages sociaux, émotionnels et cognitifs résultent pour beaucoup des échanges et des liens d'attachement qui s'établissent entre lui et ses parents durant ces 1 000 premiers jours.

Parallèlement, sur une période plus large, démarrant avant la conception même, **la santé** physique et psychique de l'enfant sera **en partie déterminée par le mode de vie des parents** (alimentation, exposition aux substances diverses, sommeil...) **et la qualité de l'environnement** dans lequel il évolue puis la qualité de son propre environnement. On considère désormais que l'exposome<sup>20</sup> tient une place au moins aussi importante que le génome dans les trajectoires de santé des individus. La vie fœtale et la petite enfance sont considérées comme des périodes clefs particulièrement à risques quant aux impacts des expositions de l'environnement sur la santé, dont notamment les expositions aux perturbateurs endocriniens.

**Les inégalités sociales de santé** sont ici à prendre en compte car les familles modestes et très modestes sont davantage concernées par des expositions environnementales (air, sols, eaux) plus dégradées et par des modes de vie moins qualitatifs qui affectent également la santé. On observe notamment des différences dans le suivi prénatal et dans les comportements à risque entre les mères de catégories sociales favorisées ou modestes. Les effets de ces inégalités sont régulièrement mesurés pour différentes problématiques telles que les fausses couches, mais aussi les caries, le surpoids/obésité...

**Parmi les facteurs de risques important pour le développement psycho-affectif du bébé, la dépression périnatale** de la mère est un enjeu de santé publique important puisqu'on estime à environ 30% la fragilisation des mères durant la grossesse ou après l'accouchement. Plus précisément, en France métropolitaine, en 2021, deux mois après l'accouchement, près d'une femme sur six présentait des symptômes de dépression post-partum, un peu plus d'1/4 des femmes avaient des manifestations anxieuses et un peu plus d'une femme sur vingt déclarait avoir des idées suicidaires<sup>21</sup>. En cas de dépression sévère, l'impact sur l'enfant est important et peut conduire à des troubles du comportement

---

<sup>20</sup> L'exposome correspond à la totalité des expositions auxquelles un individu est soumis de la conception à la mort. C'est une représentation complexe et dynamique des expositions auxquelles une personne est sujette tout au long de sa vie, intégrant l'environnement chimique, microbiologique, physique, récréatif, médicamenteux, le style de vie, l'alimentation, ainsi que les infections

<sup>21</sup> Prévalence de la dépression, de l'anxiété et des idées suicidaires à deux mois post-partum, enquête nationale périnatale 2021 en France hexagonale.

---

et des apprentissages, voire une dépression de celui-ci. Les dépressions périnatales, sont peu prévenues et mal soignées en France d'après le rapport « les 1000 premiers jours, là où tout commence »<sup>22</sup>.

**En France, la santé mentale des enfants est identifiée comme 1<sup>ère</sup> problématique** de santé publique chez l'enfant. La demande d'aide est particulièrement importante mais l'offre pédiatrique, pédopsychiatrique et médicosociale est en net recul (délais d'attente de 6 à 18 mois) et **un important phénomène de sur-médication** est à l'œuvre et concerne également des enfants de moins de 6 ans<sup>23</sup>.

---

<sup>22</sup> Ce rapport (2020) est issu de la commission « 1000 premiers jours », dont le suivi des travaux a été confié à Adrien Taquet, secrétaire d'État à l'enfance et aux familles auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, a été présidée par le neuropsychiatre Boris Cyrulnik. Cette commission a regroupé 18 experts de spécialités différentes : neuropsychiatres, spécialistes de l'éducation ou de l'éveil des enfants, acteurs de terrain de l'accompagnement social des parents, cliniciens spécialistes de la grossesse et du jeune enfant, sage-femme.

<sup>23</sup> Rapport « Quand les enfants vont mal, comment les aider ? » Rapport adopté le 7 mars 2023 par le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA).

## Approche globale ...



### En Presqu'île de Crozon Aulne Maritime, des données clés ...

- **La santé, LA préoccupation majeure des parents** d'enfants âgés de 0-6 ans
  - Le bien-être psychologique, plus de la moitié des parents (56%)
  - L'état de santé physique, près de la moitié des parents (46%)
- **Une offre de santé en libéral, relativement développée sur le territoire au 31.12.2023**
  - 27 médecins généralistes plus jeunes en moyenne qu'à l'échelle de la région, 64 infirmiers et infirmières (plus âgés en moyenne qu'en région, 11 ont 60 ans et +), 10 dentistes, 9 orthophonistes, 35 kinésithérapeutes, 2 psychiatres, 6 psychologues dont 2 conventionnées avec l'assurance maladie, 1 psychomotricien, 4 sage-femmes, 1 ophtalmologue, 1 orthoptiste, 1 diététicien.
- **Handicap**
  - A l'échelle de la CCPCAM, en 2022, 128 enfants de moins de 20 ans sont concernés par l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), soit 19 de plus qu'en 2020.
  - 91 élèves des écoles primaires publiques ont une notification de la MDPH en 2023/2024.
- **Une fragilisation économique et sociale des familles**
  - **Le revenu constitue un des principaux déterminants de santé** (le plus important pour de nombreux chercheurs) puisqu'il exerce une influence sur l'ensemble des conditions et des habitudes de vie.
  - **1 parent sur 3** a indiqué que **sa situation économique et sociale s'est dégradée** au cours des 2 dernières années avec une part plus importante encore dans 6 communes (Argol, Crozon, Landévennec, Pont-de-Buis, Rosnoën et Telgruc)
  - Quelques familles ont indiqué avoir bénéficié d'un soutien financier de la part d'un proche (8,6%)

### *Les services au public et l'action locale*

- **Du côté de la prévention...**
  - **Gratuite et ouverte à tous les habitants** avec le passage régulier du **camion des MarSOINS**, avec ses professionnels de santé qui proposent des dépistages individuels, dentaires, visuels, auditifs, des check-up santé, des bilans alimentation, tabac... La thématique varie chaque mois. Ces dépistages/bilans sont gratuits et ouverts à tous. En moyenne, 2 à 3 passages dans l'intercommunalité chaque mois (2 communes différentes).
  - L'obligation pour les **structures d'accueil du jeune enfant** d'avoir **un médecin ou une puéricultrice référent·e** permet le dépistage, l'observation et le conseil aux professionnel·le·s.
  - **Le bilan de santé à 5 ans** réalisé par l'infirmière PMI dans chaque école de la CCPCAM.

- **Une offre de santé dédiée à la mère et à l'enfant**

- Chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant, **le service de Protection maternelle et infantile (PMI)** propose des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans, ainsi que des activités de planification familiale et d'éducation familiale. Ce service du Département présent à Crozon et une fois par semaine à Pont de Buis (Maison de l'enfance) est bien connu des parents (+ de 80% connaissent) et ceux-ci en sont relativement satisfaits (6 parents sur 10) . Notons qu'il n'y a pas de psychologue de PMI sur le territoire et que le médecin de PMI est (très) peu présent et ne semble pas connu des acteurs.

- **Les structures de pédopsychiatrie, psychopédagogie**

Il existe 2 structures d'accueil, de diagnostic et de soins en santé mentale, à destination des enfants sur le territoire.

- **Le Centre Médico Psychologique Infantile (CMPI)**, situé à Crozon et rattaché au Centre Médico Psychologique Winnicott du CHU de Brest. Le CMPI dessert l'ensemble du territoire de la CCPCAM ainsi que quelques communes extérieures. Il s'adresse aux enfants de 3 à 16 ans. L'équipe est constituée d'une docteure pédopsychiatre, d'une psychologue, d'une psychomotricienne et d'infirmier-e-s. Des membres de l'équipe sont sur place le lundi ; le mercredi est dédié aux groupes thérapeutiques, seules les infirmières sont présentes. Pour raccourcir les délais de prise en charge, des "accueils facilités » ont été mis en place et consiste en une 1° évaluation par une équipe d'infirmières avant proposition d'un suivi par la pédopsychiatre ; **les délais pour le RDV avec l'équipe d'infirmières est d'environ 3 mois.**
- Il existe également **une antenne du Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP)** de Landerneau, à Rosnoën. Les CMPP sont des centres de consultation, de diagnostic et de soins ambulatoires, qui reçoivent des enfants et adolescents (de 0 à 20 ans), ainsi que leur famille. Le CMPP de Landerneau est géré par l'association des pupilles de l'enseignement public du Finistère (PEP 29). L'équipe est composée d'un médecin pédiatre, d'une psychologue, d'une psychomotricienne et d'un orthophoniste. Le médecin vient une fois par mois sur le site. L'antenne de Rosnoën dessert l'ensemble du territoire de la CCPCAM ainsi que quelques communes extérieures. Il n'y a plus d'accueil-secrétariat sur place, uniquement l'accueil le lundi et le mardi des enfants déjà suivis. Pour un 1° contact, il faut s'adresser à Landerneau. Des groupes thérapeutiques ont également lieu sur place le mardi, dans le cadre des suivis en cours. **Les délais de prise en charge sont très longs, entre 2 ans et 2,5 ans et une liste d'attente existe.**

### *Les projets à court terme*

- **Pas de projet identifié**



## Les pratiques et les perceptions des parents

**La santé (physique et psychologique) est LA préoccupation majeure des parents d'enfants de 0-6 ans.**

### Une fragilisation économique / précarisation de la population

- **1 parent sur 3 a déclaré que sa situation sociale et financière s'est dégradée au cours des 2 dernières années**
- 30% des parents dont la situation sociale et financière s'est dégradée déclarent rencontrer des difficultés pour payer les frais de cantine et 12% les frais de santé de leurs enfants.

### Les enfants en situation de handicap, des attentes qui témoignent de besoins non satisfaits

- La moitié des parents qui ont un enfant de 3-5 ans en situation de handicap identifie **l'adaptation des centres de loisirs aux situations de handicap comme une évolution nécessaire.**
- **7 parents sur 10** dont l'enfant de 3-5 ans en situation de handicap fréquente un ALSH le mercredi considère **comme nécessaire l'adaptation des centres de loisirs.**
- 1 parent sur 5 qui a un enfant de 3-5 ans en situation de handicap identifie comme nécessaire **l'adaptation des activités de loisirs, sport, culture,** aux situations de handicap.

### Des services qui demeurent très peu connus et peu utilisés

- Le service d'écoute Parentel : plus de 3 parents sur 4 ne connaissent et parmi ceux le connaissant, plus de 9 parents sur 10 ne l'utilisent pas ou ne l'ont pas utilisé depuis 2022. **Précisons que depuis juin 2024, le service Parentel a été fermé pour des raisons de financement.**

### La PMI, un service connu et dont les parents sont relativement satisfaits

- La PMI : 18,3% des parents ne connaissent pas ce service ; 59,5% connaissent mais n'ont pas utilisé ou n'utilisent pas ; parmi les parents qui connaissent et qui l'ont utilisé depuis 2022, 62% sont satisfaits.

### Une forte fréquentation et une satisfaction quant à la restauration scolaire

- Les cantines, le service périscolaire le plus utilisé par les parents d'enfants de 3-5ans et qui apporte satisfaction même si une amélioration de la qualité des repas reste attendue.
  - Plus 9 parents sur 10 déclarent que leurs enfants fréquentent la cantine tous les jours (90%) ou 1 à 3 fois par semaine (5,5%).
  - Plus de 8 parents sur 10 dont les enfants mangent tous les jours à la cantine sont satisfaits (37%) voire très satisfaits (46%).
    - Parmi les parents peu ou pas satisfaits de la cantine (27/192), la qualité des repas est évoquée par près de la moitié d'entre eux et le coût par ¼ d'entre eux.

---

## LES ATOUTS

### Une offre de santé de proximité assez développée

- Cf « Approche globale » pour le détail de l'offre.
- L'arrivée d'orthophonistes sur le territoire de la Presqu'île de Crozon (3 à Argol, 1 à Lanvéoc, 1 à Roscanvel, 2 à Telgruc).

### Une offre spécialisée en santé mentale infantile sur le territoire

- Le Centre médico-pédagogique infantile (CMPI) à Crozon rattaché au Centre médico-psychologique Winnocott du CHU de Brest.
- L'antenne du CMPP (Centre médico-psycho-pédagogique) de Landerneau à Rosnoën géré par le PEP 29.

### Les soins maternels et infantiles

- La PMI basée à Crozon et les 4 sage-femmes (3 à Crozon et la 4<sup>e</sup> à Pont de Buis Les Quimerch).
- La PMI, connue par plus de 80% des parents ; des parents plutôt satisfaits (6/10 parents).

### Des actions de prévention diversifiées

- Des **sensibilisations à la santé-bucco-dentaire et des dépistages** sont réalisées dans les écoles du territoire depuis la rentrée 2023-2024 ; il est possible de remettre en place une formation à la santé bucco-dentaire des enfants pour les professionnel-le-s n'y ayant pas participé.
- Des actions de prévention sont menées sur **l'alimentation et le développement psychomoteur** notamment au sein de l'EAJE Baradozic (atelier cuisine avec les petits, accompagnement des professionnelles par une psychomotricienne sur l'aménagement de l'espace pour les petits, en 2023).
- L'expérience (en sommeil depuis un an) du **collectif Grandir avec les écrans** de l'Aulne maritime (Pôle Santé du Faou, Maison de l'enfance, Enseignants...) dont les différentes actions ont connu un vrai succès de fréquentation.

### L'accueil des enfants en situation de handicap

- **Le Pôle Ressources Handicap 29 (PRH 29)** agit pour l'inclusion des enfants de 0 à 17 ans en situation de handicap ou malades (reconnu ou avec diagnostic en cours) sur les temps de loisirs. Le PRH29 accueille, oriente et soutient les parents dans leurs démarches d'accès aux services ; il sensibilise les professionnels, les accompagne sur leur projet d'accueil et met à disposition des outils.
- **Un programme de sensibilisation à l'accueil des enfants en situation de handicap, pour les professionnels de l'enfance et de la petite enfance** a été mis en place pour les professionnels des EAJE, des ALSH et animé par le PRH 29. Nombre de professionnels ont participé et sont particulièrement motivés, ils et elles utilisent les outils proposés par le PRH 29. Certain-e-s souhaitent approfondir cette sensibilisation.

---

## Soutien aux parents d'enfants en situation de handicap, 2 associations locales

- **La Soupape, propose un soutien aux familles et aux aidants** avec une Ligne d'écoute assurée par des bénévoles les mercredis et les samedis et des « goûters Familles » organisés ponctuellement. La Soupape a depuis ce printemps, deux salariés.
- **L'association Johan d'amour**, animée par des bénévoles et basée à Argol, organise des cafés des parents, des temps d'information mais aussi de formation (par exemple sur les troubles du spectre de l'autisme -TSA) et des temps de répit pour les parents.

## Repérage et prise en charge des enfants en difficultés

- **Une action de repérage des troubles du neuro-développement (TND)** a été mise en place par la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS).
- **Le Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED)** vient en soutien également aux enfants de maternelle, les RASED « visent à prévenir et remédier aux difficultés scolaires qui résistent aux aides que les enseignants des classes apportent à leurs élèves ».

## Des projets et des dispositifs favorisant un contact régulier avec la nature

- L'impact d'un contact régulier avec la nature est positif pour la santé physique, mentale et sociale, il est mesuré par de nombreuses études.
- La volonté de l'Education nationale de développer « **l'école dehors** », une demi-journée par semaine ; plusieurs écoles du territoire auraient déjà mis en œuvre cette demande de l'Inspection.
- L'existence de **plusieurs aires marines éducatives (AME)** et **d'aires terrestres éducatives (ATE)** dans les écoles du territoire.
- L'école Diwan de Crozon a formé ses enseignants et des parents d'élèves aux pratiques de « **l'école dehors** » et dispose d'un espace vert important, et comprenant un potager ; celle du Faou mène **des actions centrées sur l'environnement** avec le Parc naturel régional d'Armorique (PNRA).

## Une action publique pour faciliter l'accès à l'alimentation

- Le **dispositif Cantine à 1€** est déjà à l'œuvre dans 7 écoles publiques avec une augmentation de la fréquentation observée dans certaines communes.
- Le **Projet alimentaire de territoire (PAT)** - élaboré de manière participative et dont le plan d'actions a été voté en conseil communautaire en mars 2024 – a l'un de ses 4 axes stratégiques qui porte sur la restauration collective.

## Des activités qui viennent soutenir la sociabilité des petits

- **Le centre social** propose diverses activités parents-enfants (Babigou, petites roulettes, yoga et Créatout).
- **La Maison de l'enfance Baradozic** propose des matinées familles et des ateliers parents-enfants.

## Le Contrat local de santé (CLS) du Pays de Brest

- Largement soutenu par la CCPCAM dans son élaboration, le CLS actuel se prolonge jusqu'en 2026.
- Le CLS permet l'interconnaissance entre acteurs, l'identification des besoins et la définition d'actions pertinentes pour y répondre (exemple : formation des professionnels en Santé mentale des jeunes en novembre pour la CCPCAM...).

---

## LES FAIBLESSES

### Une offre de santé dédiée à la Petite enfance, « généraliste » ou spécialisée, très faible

- Pas de médecin PMI sur le territoire et une psychologue de PMI très peu mobilisable compte tenu de son territoire d'intervention (Pays de Brest).
- **Les services de santé spécialisés** concernant la Petite enfance sont majoritairement situés à **Brest et Quimper**, c'est le cas du CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce), des pédiatres... Très peu d'ergothérapeutes (2) et de psychomotricien (1) sur le territoire ; des délais d'accès aux spécialistes assez longs notamment au CAMSP.

### Une offre en santé mentale surchargée et très peu connue, quid des prises en charge ?

- Les structures d'accueil CMPI et CMPP ont des temps d'attente très longs : 3 mois pour un 1<sup>er</sup> RDV avec une infirmière pour le CMPI, puis attente à nouveau pour le rdv avec la pédopsychiatre. C'est 2 ans pour un rdv avec le médecin pour le CMPP ! Le CMPI est quasi inconnu des professionnels et le CMPP est connu pour être surchargé et inaccessible.
- Les consultations chez les psychologues conventionnés par l'assurance maladie, sont peu connues. Sur les 6 psychologues, 2 sont conventionnées (une à Crozon et la 2<sup>nde</sup> à Crozon et Camaret).
- 2 psychiatres à la maison de santé du Faou, mais qui n'accueillent pas les enfants.
- Parentel, le service départemental d'écoute des parents, est très peu connu (3 parents sur 4 ne connaissent pas). **Précisons que depuis juin 2024, le service Parentel a été fermé pour des raisons de financement.**

### De longs délais pour la réalisation des diagnostics et à nouveau pour la prise en charge

- Une prise en charge des enfants ayant des besoins spécifiques (hypersensibilités, troubles autistiques...) qui peut se compter en années selon l'âge des enfants d'après des assistantes maternelles.
- Des enfants et des parents sans soutien durant les phases d'attente.

### L'accueil des enfants en situation de handicap, une sensibilité qui ne se traduit pas toujours par un accueil adapté

- **Les moyens d'encadrement sont différemment mobilisés** selon les communes pour l'accueil extra et périscolaire des enfants en situation de handicap, que ce soit en nombre mais aussi en qualification de personnel.
- Des assistantes maternelles expriment le besoin de mieux connaître le secteur du handicap, les structures et professionnels locaux, les dispositifs existants.
- **L'accueil extra et périscolaire reste parfois complexe** pour les enfants en situation de handicap faute de moyens d'encadrement adaptés.
- **7 parents sur 10**, dont l'enfant en situation de handicap-est scolarisé en école maternelle et fréquente un ALSH le mercredi, **identifient l'adaptation des centres de loisirs au handicap, comme une évolution nécessaire.**

---

## Une fragilisation économique et sociale des familles qui impacte le bien-être des enfants

- **1 parent sur 3** a indiqué que sa situation économique et sociale s'est dégradée au cours des 2 dernières années
- **30% des parents dont la situation sociale et financière s'est dégradée déclarent rencontrer des difficultés pour payer les frais de cantine** et 12% les frais de santé de leurs enfants.
- Plus de 6 parents sur 10 dont la situation sociale et financière s'est dégradée déclarent rencontrer **des difficultés pour payer les activités de loisirs**, sport, culture de leurs enfants et les sorties avec eux.

## La CCPCAM, un territoire identifié comme prioritaire par la CPAM concernant l'amélioration de la santé bucco-dentaire des enfants

- Une formation à la santé bucco-dentaire des enfants a été proposée aux professionnel-le-s de la CCPCAM, seuls des professionnel-le-s de l'Aulne Maritime y ont participé.

## L'absence des acteurs du champ de la santé dans le groupe Petite enfance piloté par la CCPCAM

- Les questions de bien-être physique et mental des petits (handicap, santé mentale...) pourraient être abordées dans cette instance avec les professionnels compétents.

## Le développement d'une offre d'éveil sportif et culturel limitée par la difficulté de recruter des vacataires spécialisés

# LA SCOLARISATION ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

## Éléments de contexte ...

**Les inégalités de parcours scolaire constituent le principal facteur de reproduction des inégalités sociales et les inégalités débutent très tôt.**

L'accueil précoce en milieu scolaire peut constituer un premier levier de lutte contre l'échec scolaire, surtout pour les enfants dont la famille est éloignée de la culture scolaire pour des raisons sociales, culturelles et/ou linguistiques.

"L'éducation ne doit pas se contenter de préparer les enfants à la vie future, mais leur offrir des expériences significatives et enrichissantes dans le présent." Célestin Freinet

**La Bretagne et le Finistère, un très fort taux de scolarisation des moins de 3 ans :** en 2016, il est de 45% en Finistère contre 36% en Bretagne et 16% en France<sup>1</sup>.

**Les effets d'une scolarisation précoce sur le devenir scolaire des enfants restent conditionnés par les démarches pédagogiques et les conditions d'accueil de ces enfants.**

L'accueil précoce en milieu scolaire nécessite de ne pas négliger les besoins fondamentaux du développement

précoce du jeune enfant (des besoins de continuité, de stabilité et de sécurité psychique et affective). La scolarisation précoce suppose par conséquent que l'école se donne véritablement les moyens d'accueillir les enfants les plus jeunes. De nombreux pédopsychiatres rappellent l'importance du respect du droit à l'enfance et soulignent la nécessité que chaque étape du développement puisse être franchie sereinement, pour que les étapes ultérieures se déroulent convenablement<sup>24</sup>.

**La scolarisation précoce comporte, à l'évidence, également des enjeux socioéconomiques,** le coût du mode de garde étant susceptible de peser fortement sur le choix des familles quant à une scolarisation précoce de leurs enfants (« *l'école maternelle est gratuite* »). De ce fait, si une politique d'accueil précoce en milieu scolaire ne peut faire l'impasse sur la question des moyens mis en œuvre pour respecter le droit des enfants à l'éducation, elle ne peut omettre celle du droit à l'enfance<sup>25</sup> qui pourrait se voir compromis en raison des contraintes financières de leurs parents.

Proposer un parcours éducatif continu, stable et sécurisé pour les jeunes enfants est un gage d'un accueil précoce en milieu scolaire qui leur sera bénéfique. C'est pourquoi, il est important d'**initier une réflexion et des actions sur les passages et les cohérences entre le mode d'accueil et le milieu scolaire** et de permettre aux jeunes enfants, par une préparation concrète et incarnée, de se familiariser avec de nouveaux lieux, de nouvelles personnes, de nouveaux rythmes et de développer progressivement des repères. Ces actions appelées « actions passerelles » - et dites « transitions chaleureuses » dans les pays nordiques en avance sur ces sujets - favorisent une adaptation progressive des enfants accueillis dans les établissements de la petite enfance à l'école. Quant aux classes passerelles, elles proposent une transition entre la famille et l'école ; pour faciliter l'intégration des enfants des familles en difficultés, elles mobilisent un·e éducateur·trice de jeunes enfants aux côtés de l'enseignant·e pour accueillir dans des conditions adaptées des enfants de 2 à 3 ans.

**Les passerelles** désignent l'ensemble des dispositifs qui ont pour principale finalité de préparer les enfants à leur entrée future dans un nouveau mode collectif de socialisation, notamment celui inhérent au système éducatif.

<sup>24</sup> « La scolarisation précoce néglige encore trop souvent le développement psychoaffectif des enfants, qui ont besoin, jusqu'à 3 ans, d'un environnement adapté à leurs besoins, en petits groupes et non pas dans un groupe classe d'une vingtaine d'élèves, avec dans le meilleur des cas, une aide en la personne d'un agent territorial spécialisé » - La scolarisation précoce : quel bénéfice pour l'enfant ?, Le journal des psychologues n°237, mai 2006.

<sup>25</sup> Le respect du droit de l'enfant à franchir tranquillement chaque étape de son développement.

## Approche globale ...



### En Presqu'île de Crozon Aulne Maritime, des données clés ...

- En 2020, 526 enfants sont âgés de moins de 3 ans à l'échelle de la CCPCAM, soit 13,2% des moins de 18 ans (13,7% en Finistère).
- En 2020, 657 enfants sont âgés de 3 à 5 ans à l'échelle de la CCPCAM, soit 16,4% des moins de 18 ans (15,5% en Finistère).

### Les services au public et l'action locale

- **Des établissements scolaires primaires dans 9 communes sur 10**
  - Seule la commune de Landévennec ne dispose pas d'établissement
- **Les écoles de 7 communes acceptent la scolarisation de moins de 3 ans** : Camaret, Crozon, Lanvéoc, Pont-de-Buis, Roscanvel, Rosnoën et Telgruc-sur-Mer
- **Un service de restauration scolaire dans toutes les écoles et un dispositif de « Cantine à 1€ » à l'œuvre dans 7 écoles publiques**
- **Des garderies ou accueils périscolaires dans toutes les écoles.** Ces temps d'accueil périscolaires sont, pour 4 d'entre eux, en tarification fixe (avec une modulation tarifaire à la 1/2h – Camaret) et les 5 autres en tarification au quotient familial.
- **Une capacité d'accueil totale de 306 places en ALSH le mercredi, à l'échelle du territoire de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime, dont 155 places dédiées aux 3-6 ans.** Cette part des places ALSH dédiées aux 3-6 ans est similaire pour les ALSH pendant les vacances scolaires (le détail par commune est accessible en annexe n°1).
- **La Communauté de communes finance 11 séances de natation scolaire**, par classe, de la maternelle au CE2, puis en 6<sup>ème</sup>, ainsi que le transport en car. Les séances ont lieu à la piscine Nautil'Ys de Morgat pour toutes les écoles, à l'exception des écoles primaires de Pont-de-Buis Les Quimerc'h, pour lesquelles l'activité a lieu à la piscine de Châteaulin.

### Les projets à court terme

- **L'école du Faou acceptera la scolarisation des moins de 3 ans à la rentrée 2024-2025**
- **Des projets d'actions passerelles à Pont-de-Buis,**
  - 2 matinées en classe de toute petite section (TPS) proposées aux jeunes enfants des assistantes maternelles et de la crèche.
  - Participation une fois par semaine, pendant le mois d'août, des jeunes enfants de la grande section de la crèche municipale à la section des 3-5 ans de l'ALSH.
- **La réflexion en cours par la commune de Lanvéoc pour accueillir en ALSH, à partir de la rentrée de septembre 2024, les enfants à partir de 30 mois (et non plus 32)**



## Les pratiques et les perceptions des parents

- La scolarisation et la réussite scolaire, la 3<sup>ème</sup> préoccupation des parents avec la vie sociale des enfants
  - Une préoccupation pour plus d'1 parent sur 3 (37,5%)
- 6 parents sur 10 d'enfants âgés de 3 à 5 ans sont préoccupés par les relations sociales / la vie sociale de leurs enfants

### **Les enfants des écoles maternelles fréquentent un peu plus les accueils périscolaires que les enfants de primaire, les fréquentations sont régulières et apportent satisfaction**

- Le matin :
  - La moitié des parents déclare que leurs enfants le fréquentent de manière très régulière (29% tous les jours) ou régulière (1 à 3 fois par semaine = 20,5%)
  - Plus 9 parents sur 10 qui utilisent l'accueil périscolaire tous les matins sont satisfaits (42,4%) et même très satisfaits (55,9%). Niveau de satisfaction similaire pour les fréquentations 1 à 3 fois par semaine ou occasionnellement
- Le soir :
  - Plus de la moitié des parents déclare que leurs enfants le fréquentent de manière très régulière (28% tous les jours) ou régulière (1 à 3 fois par semaine = 28,5%)
  - Plus 9 parents sur 10 qui utilisent l'accueil périscolaire tous les soirs sont satisfaits (42,9%) et même très satisfaits (55,4%). Niveau de satisfaction similaire pour les fréquentations 1 à 3 fois par semaine ou occasionnellement

---

## LES ATOUTS

### L'école publique, un enjeu important pour les élus locaux

- **Des établissements scolaires maternelles publics dans 9 communes sur 10**, avec assez souvent de petits effectifs par classe.
- **Un soutien important des municipalités aux écoles** (équipements, travaux, subventions...).
- **Des garderies ou accueils périscolaires dans les 9 communes**, particulièrement fréquentée par les élèves des écoles maternelles et qui apportent satisfaction à plus de 9 parents sur 10 (cf. supra). Ces temps d'accueil périscolaires sont, pour 4 d'entre eux, en tarification fixe (avec une modulation tarifaire à la 1/2h – Camaret) et les 5 autres en tarification au quotient familial.

### Une scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans la quasi-totalité des écoles des communes

- A l'échelle de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime, les écoles scolarisent les enfants de moins de 3 ans et l'école du Faou le fera dès la rentrée de septembre de 2024 (Le Faou).

### Quelques actions passerelles entre les modes d'accueil pour faciliter l'inclusion des tout-petits

- **Des actions de visite des écoles maternelles avec les enfants** sont organisées par les **2 EAJE de la Presqu'île de Crozon**.
- A chaque période de vacances scolaires, une activité commune est organisée entre **les enfants âgés de 3 à 5 ans accueillis à l'ALSH de Camaret et les enfants et les assistantes maternelles de la commune**.
- **A Pont-de-Buis, des projets d'actions passerelles sont programmées et concernent à la fois l'inclusion au sein de l'école et au sein du centre de loisirs :**
  - 2 matinées en classe de toute petite section (TPS) sont proposées aux jeunes enfants des assistantes maternelles et de la crèche.
  - Les jeunes enfants de la grande section de la crèche municipale participent une fois par semaine, pendant le mois d'août, à la section des 3-5 ans de l'ALSH.

La proximité physique entre les services/structures EAJE et ALSH, au sein de la Maison Baradozic, est relevée comme un facteur facilitant la mise en place de cette action passerelle entre ces deux services/structures.

## LES FAIBLESSES

### Une scolarisation à moins de 3 ans qui peut parfois « *bousculer* » les jeunes enfants et qui peut être choisie par des parents pour des raisons financières

- Ce constat est fait par quelques professionnelles du territoire et les données relatives à la fragilisation économique des familles appellent à considérer avec vigilance ce phénomène. Rappelons que 1 parent sur 3 a déclaré que sa situation sociale et financière s'est dégradée au cours des 2 dernières années et 44% d'entre eux ont déclaré rencontrer des difficultés pour payer les frais de mode de garde. Le respect du droit à l'enfance<sup>26</sup> doit être garanti et facilité et en la matière, les collectivités, la CAF et l'Education nationale ont un rôle fondamental.

---

<sup>26</sup> Le respect du droit de l'enfant à franchir tranquillement chaque étape de son développement.

---

## Des « actions passerelles » vers les écoles maternelles qui mériteraient d'être étayées

- Des « actions passerelles » existent, toutefois les **rencontres formelles entre les équipes des « organisations/institutions » accueillant les tout-petits** (crèches, assistantes maternelles et les équipes pédagogiques des écoles), et permettant **d'organiser au mieux la transition pour les jeunes enfants**, ne sont que trop rarement instituées.
- Il n'existe **pas dans le territoire de dispositifs propices à une transition réussie pour la scolarisation des tout-petits** ; il n'existe pas de *jardins d'enfants*<sup>27</sup>, ni de *classes passerelles*<sup>28</sup> alors même que la scolarisation des moins de 3 ans est répandue et que les demandes tendent à augmenter.
- Les partenaires (dont les collectivités et l'Education nationale) admettent que la collaboration entre les collectivités, les associations et l'Education nationale reste à améliorer/conforter notamment sur la Presqu'île de Crozon (« *de bonnes relations mais rien de plus* ») et que la continuité éducative, par le biais d'une plus forte articulation entre le scolaire et le périscolaire, constitue un axe d'amélioration.

## Des scolarisations à temps partiel des tout-petits qui nécessitent le maintien d'un mode de garde, et plus largement l'adaptation des modes de garde

Certaines écoles ne scolarisent les moins de 3 ans que par demi-journée (matinée) ce qui nécessite pour les parents de trouver/maintenir, en complément, une offre en mode de garde or :

- Certaines assistantes maternelles ne souhaitent plus prendre d'enfant uniquement le mercredi.  
*« Mon enfant de 2 ans a possibilité de faire sa rentrée scolaire en 2024 à l'école de Roscanvel. Le centre de loisirs de Camaret n'accepte les enfants qu'à partir de 3 ans. Et mon assistante maternelle actuelle ne veut pas prendre mon enfant uniquement le mercredi (ce que je peux comprendre). Je n'ai donc pas de solution de garde pour le mercredi à partir de septembre si je scolarise mon enfant. Juste parce que l'âge est de 3 ans pour le centre de loisirs, Je vais donc le laisser chez l'assistante maternelle pour l'année scolaire 2024-2025, ce que je trouve un peu dommage car il est prêt pour l'école et surtout cela débloque une place chez la nounou pour l'année prochaine. »*
- Si les tout-petits scolarisés peuvent parfois continuer à fréquenter leur accueil collectif précédent (EAJE), des professionnelles constatent qu'ils trouvent parfois plus difficilement leur place au sein du collectif.
- A l'exception de l'ALSH de Rosnoën qui accueille, non sans en souligner la difficulté, les moins de 3 ans scolarisés, les autres ALSH du territoire n'accueillent pas ces enfants qui nécessitent une attention, voire une formation, particulière.

---

<sup>27</sup> Les jardins d'enfants constituent aujourd'hui une des catégories d'établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) définies au 3 de l'article R. 2324-17 du code de la santé publique comme « des établissements d'accueil collectif qui reçoivent exclusivement des enfants âgés de plus de deux ans non scolarisés ou scolarisés à temps partiel ».

<sup>28</sup> Le dispositif des classes passerelles permet d'accueillir et de socialiser les enfants dans une classe adaptée en vue d'assurer une rentrée sereine en petite section de maternelle. Il vise les enfants âgés de 2 à 3 ans qui ne fréquentent pas d'accueil collectif et dont les familles présentent un besoin d'accompagnement. Un accueil sur mesure est prévu dans une classe animée par un enseignant, un professionnel de la petite enfance, voire un Atsem, et où les parents sont parties prenantes.

---

## **La nécessité d'affiner la connaissance des besoins des parents et des tout-petits en matière de scolarisation précoce**

Lors de l'atelier Petite enfance, le constat a été unanimement partagé qu'au regard du nombre croissant de demandes de scolarisation des moins de 3 ans, une analyse fine et approfondie s'avère incontournable pour garantir l'intérêt du jeune enfant, son équilibre et son bien-être et assurer un accueil précoce en milieu scolaire qui lui soit bénéfique. Parmi **les points à préciser** :

- Evaluer de manière quantitative et qualitative les besoins des familles en termes de scolarisation de leurs enfants de moins de 3 ans.
- Avoir une visibilité sur les pratiques des écoles en matière de scolarisation des moins de 3 ans (à la journée ou à la demi-journée) : il s'agit d'évaluer les possibles différences en la matière, entre le secteur public et le secteur privé et anticiper les éventuelles inégalités d'accès à la scolarisation.
- Quantifier les demandes et les autorisations de dérogations à la carte scolaire et les qualifier (les motifs) : il s'agit de mettre au jour les éventuels déficits d'attractivité de certaines écoles pour y pallier.
- Evaluer les besoins en accueils de loisirs des moins de 3 ans scolarisés ainsi que les moyens nécessaires pour répondre de manière parfaitement adaptée aux besoins des enfants.

## **Un investissement des communes dans les écoles mais une marge d'amélioration réelle**

- S'ils constituent un service important rendu aux familles, les accueils périscolaires ont aussi vocation à favoriser la continuité éducative et un accueil de qualité. Le périscolaire matin et soir est, dans une très grande majorité de communes, en système de garderie et non d'accueil de loisirs et aucune pause méridienne n'est déclarée en accueil de loisirs, pour des raisons de taux et de qualification de l'encadrement.
- Une école privée sous contrat ne bénéficierait pas du « forfait scolaire ».
- Des petits investissements attendent parfois plusieurs années dans certaines communes alors qu'il en va du bien-être des enfants (ex : aménagement dortoir des petits ; pas de rideaux etc...).

---

## **L'ENFANCE (6-11 ans)**

Le bien-être physique et psychologique

Les accueils de loisirs (mercredi et vacances scolaires)

La vie sociale, l'accès aux loisirs, au sport et à la culture

La réussite éducative

La citoyenneté

---

## LE BIEN-ÊTRE PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

« La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » - Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

### Éléments de contexte ...

**Les progrès de la science, de la technique, de la prévention et des soins et traitements ont contribué à améliorer significativement**, en plusieurs décennies, **l'état de santé physique des enfants** en général. On observe, en France, comme dans la plupart des pays, une forte diminution de la mortalité des moins de 15 ans depuis la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, une rareté des maladies chroniques, hormis pour l'asthme et le surpoids/obésité. Précisons néanmoins que de l'un des taux de mortalité infantile les plus bas d'Europe dans les années 90, nous sommes aujourd'hui passé **au 20<sup>e</sup> rang sur 27 avec un taux de mortalité** infantile de 3,9 pour 1 000 naissances vivantes.

Dans le champ de la santé, les **inégalités socioéconomiques** pèsent particulièrement fort sur la situation des personnes et leur accès aux services. **Les inégalités sociales de santé** sont à l'œuvre dès la période anténatale, que ce soit en termes d'accès aux services et de suivi ou en termes d'exposition environnementale et de comportement à risques. Les impacts des inégalités sociales sont, dès le plus jeune âge, identifiables sur la santé des enfants. Pour la santé buccodentaire par exemple, l'écart entre milieux sociaux est régulièrement constaté : les enfants de cadres ont moins de caries que les enfants d'ouvriers du fait d'habitudes de vie (consultation préventive du dentiste moins fréquente chez les enfants de familles modestes, alimentation plus saine chez les cadres...) mais aussi du fait du niveau de vie et du coût des soins dentaires pas toujours bien pris en compte par la complémentaire santé.

**Les facteurs environnementaux, économiques, les facteurs culturels mais aussi géographiques** (proximité de l'offre) ainsi que les habitudes de vie participent à renforcer les inégalités de santé durant l'enfance. Or l'importance de la santé de l'enfant dans la construction de la santé de l'adulte est parfaitement reconnue et étayée. Aussi, l'enjeu de réduction des inégalités sociales de santé est-il fondamental pour des raisons de justice sociale et pour améliorer le niveau de santé général de la population.

Si la santé physique s'est globalement améliorée, il en va autrement pour la **santé mentale** des enfants. En France, **la santé mentale est identifiée comme 1<sup>ère</sup> problématique** de santé publique chez l'enfant. Une étude importante réalisée en 2022 (étude Enabee) indique que **13% des enfants de classes « élémentaires » présentent un trouble probable de santé mentale** (trouble émotionnel, trouble oppositionnel ou trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité).

Aujourd'hui, la demande d'aide est particulièrement forte mais l'offre pédiatrique, pédopsychiatrique et médicosociale est en net recul (délais d'attente de 6 à 18 mois) et **un important phénomène de sur-médication** est à l'œuvre<sup>29</sup> : « *les niveaux d'augmentation (2 à 20 fois plus élevés, selon les molécules) sont sans commune mesure avec ceux observés au niveau de la population générale.* » Dans le même temps, l'offre de soins mais aussi de prévention est difficilement accessible et par ailleurs très peu lisible, dans

---

<sup>29</sup> Rapport « Quand les enfants vont mal, comment les aider ? » Rapport adopté le 7 mars 2023 par le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA)

---

son organisation, ses modalités d'accès et dans son existence même sur un territoire. De plus, dans ce domaine sanitaire comme dans d'autres, les facteurs d'inégalités sociales accentuent encore la complexité de l'accès.

### Quel rôle pour la collectivité ?

La création d'un **environnement favorable au bien-être des enfants** s'opère à travers plusieurs champs d'action de la collectivité. Une attention forte au **cadre de vie**, espaces et bâtis adaptés, agréables et entretenus, non exposés aux pollutions chimiques, physiques ou organiques, constitue la 1<sup>o</sup> pierre d'une politique publique de prévention santé. Une attention forte doit également être portée à la **vie sociale**, avec une **qualité** des services proposés et des professionnels encadrants mais aussi à la **prise en compte des points de vue des enfants** dans la conduite des projets qui les concernent. Enfin, le pilier de la lutte contre **les inégalités sociales** de santé doit se matérialiser par politique de **promotion de la santé** dans tous les lieux dédiés aux enfants, une **accessibilité des services** pour tous quelles que soient la situation des parents (demandeurs d'emploi...) et des **politiques tarifaires** sur des champs clefs (nutrition/restauration scolaire, accès aux soins/mutuelle communale, accès aux loisirs et à la vie sociale / ALSH...).

## Approche globale ...



### En Finistère

- **Plus de 3 000 enfants et adolescents de 5-14 ans bénéficiaient d'une prise en charge au titre d'une affection de longue durée (ALD) en 2020**
  - Les affections psychiatriques de longue durée sont les 1<sup>ères</sup> ALD avec 39 % comme en Bretagne (39 %).



### En Presqu'île de Crozon Aulne Maritime, des données clés ...

- **Le bien-être de leur enfant est la 1<sup>o</sup> préoccupation des parents des 6-11 ans.**
  - Près de 60% des parents sont d'abord préoccupés par **le bien-être social** de leur enfant, (les liens avec les camarades, les risques de harcèlement).
  - Pour un parent sur deux, **le bien-être psychologique** de leur enfant fait également partie des préoccupations principales, tout comme la réussite scolaire.
- **Les sujets de préoccupation des enfants répondants sont :**
  - tout d'abord et pour plus de 44% d'entre eux, **le bien-être social** (avoir des copains-copines) ;
  - ensuite et pour plus d'un tiers d'entre eux, les **relations avec les parents** (se disputer avec leurs parents) ;
  - et pour un peu moins d'un tiers la réussite scolaire (réussir à l'école).
- **Une offre de santé en libéral, relativement développée sur le territoire au 31.12.2023**
  - 27 médecins généralistes plus jeunes en moyenne qu'à l'échelle de la région, 64 infirmiers et infirmières (plus âgés en moyenne qu'en région, 11 ont 60 ans et +), 10 dentistes, 9 orthophonistes, 35 kinésithérapeutes, 2 psychiatres, 6 psychologues dont 2 conventionnées avec l'assurance maladie, 1 psychomotricien, 4 sage-femmes, 1 ophtalmologue, 1 orthoptiste, 1 diététicien.
- **Handicap**
  - A l'échelle de la CCPCAM, en 2022, 128 enfants de moins de 20 ans sont concernés par l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), soit 19 de plus qu'en 2020
  - 91 élèves des écoles primaires publiques ont une notification de la MDPH en 2023/2024
- **Des situations socioéconomiques dégradées pour une part importante des familles**
  - **Plus du tiers des parents** dont les enfants sont scolarisés en école élémentaire ont déclaré que leur situation sociale et financière s'est dégradée au cours des 2 dernières années

## *Les services au public et l'action locale*

- **Une offre de prévention gratuite, ouverte à tous les habitants**
  - Un passage régulier du camion des MarSOINS, avec ses professionnels de santé qui proposent des dépistages individuels, dentaires, visuels, auditifs, des check-up santé, des bilans alimentation, tabac... La thématique varie chaque mois. Ces dépistages/bilans sont gratuits et ouverts à tous ; En moyenne, 2 à 3 passages dans l'intercommunalité chaque mois (2 communes différentes)
- **Les structures de pédopsychiatrie, psychopédagogie**

Il existe 2 structures d'accueil, de diagnostic et de soins en santé mentale, à destination des enfants sur le territoire.

  - **Le Centre Médico Psychologique Infantile (CMPI)**, situé à Crozon et rattaché au Centre Médico Psychologique Winnicott du CHU de Brest. Le CMPI dessert l'ensemble du territoire de la CCPCAM ainsi que quelques communes extérieures. Il s'adresse aux enfants de 3 à 16 ans. L'équipe est constituée d'une docteure pédopsychiatre, d'une psychologue, d'une psychomotricienne et d'infirmier-e-s. Des membres de l'équipe sont sur place le lundi ; le mercredi est dédié aux groupes thérapeutiques, seules les infirmières sont présentes. Pour raccourcir les délais de prise en charge, des "accueils facilités » ont été mis en place et consiste en une 1° évaluation par une équipe d'infirmières avant proposition d'un suivi par la pédopsychiatre ; **les délais pour le RDV avec l'équipe d'infirmières est d'environ 3 mois.**
  - Il existe également **une antenne du Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP)** de Landerneau, à Rosnoën. Les CMPP sont des centres de consultation, de diagnostic et de soins ambulatoires, qui reçoivent des enfants et adolescents (de 0 à 20 ans), ainsi que leur famille. Le CMPP de Landerneau est géré par l'association des pupilles de l'enseignement public du Finistère (PEP 29). L'équipe est composée d'un médecin pédiatre, d'une psychologue, d'une psychomotricienne et d'un orthophoniste. Le médecin vient une fois par mois sur le site. L'antenne de Rosnoën dessert l'ensemble du territoire de la CCPCAM ainsi que quelques communes extérieures. Il n'y a plus d'accueil-secrétariat sur place, uniquement l'accueil le lundi et le mardi des enfants déjà suivis. Pour un 1° contact, il faut s'adresser à Landerneau. Des groupes thérapeutiques ont également lieu sur place le mardi, dans le cadre des suivis en cours. **Les délais de prise en charge sont très longs, entre 2 ans et 2,5 ans et une liste d'attente existe.**

## *Les projets à court terme*

- Le projet de **formation des professionnels de l'enfance-jeunesse à la santé mentale (novembre 2024)**
- Une réflexion sur **l'évolution de l'espace parents-enfants** de Baradozic, face à une demande croissante des parents ; la volonté des professionnelles de structurer un service Parentalité.
- La création d'un **pôle ressources « Violences intra-familiales »** par la CPTS pour rendre visible l'existence des violences intrafamiliales. Un projet déjà en cours : la formalisation d'un **protocole d'intervention** dès lors qu'une situation de violences intra-familiales est repérée.



## Les pratiques et les perceptions des parents et des enfants

- **Pour trouver des réponses à leurs principaux sujets de préoccupation, les parents aimeraient par ordre d'importance qu'on leur propose :**
  - des rencontres individuelles avec un professionnel ;
  - des ateliers parents-enfants ;
  - des séances d'information, des conférences.
- **La parentalité : des attentes et certains services peu connus**
  - A la question « Quelle activité aimerais-tu en plus ? », les enfants questionnés placent **les activités avec les parents en 2<sup>o</sup> position** à égalité avec les activités sportives (derrière les jeux d'extérieur).
  - Le service d'écoute Parentel reste peu connu et peu utilisé : près de 7 parents sur 10 ne connaissent pas ce service. Parmi les 118 parents connaissant le service, seul un parent l'a déjà contacté. **Précisons que depuis juin 2024, le service Parentel a été fermé pour des raisons de financement.**
  - fLes cafés des parents, Papothé et Parent'Aise, de la Maison de l'enfance à Pont de Buis et du Centre social ULAMIR à Crozon, sont connus respectivement par 38% et 34% des parents.
- **Des situations socioéconomiques dégradées pour une part importante des familles**
  - **Plus du tiers des parents** dont les enfants sont scolarisés en école élémentaire ont déclaré que leur situation sociale et financière s'est dégradée au cours des 2 dernières années.
  - Parmi ces parents, **1 sur 5 déclare rencontrer des difficultés pour payer les frais de santé de leurs enfants.**

---

## LES ATOUTS

### Une offre de santé de proximité assez développée et l'existence d'une offre locale en santé mentale

- Cf plus avant « Approche globale »

### L'accueil des enfants en situation de handicap

- **Le Pôle Ressources Handicap 29 (PRH 29)** agit pour l'inclusion des enfants de 0 à 17 ans en situation de handicap ou malades (reconnu ou avec diagnostic en cours) sur les temps de loisirs. Le PRH29 accueille, oriente et soutient les parents dans leurs démarches d'accès aux services ; il sensibilise les professionnels, les accompagne sur leur projet d'accueil et met à disposition des outils.
- **Un programme de sensibilisation à l'accueil des enfants en situation de handicap**, pour les professionnels de l'enfance et de la petite enfance a été mis en place pour les professionnels des EAJE, des ALSH et animé par le PRH 29. Nombre de professionnels ont participé et sont particulièrement motivés, ils et elles utilisent les outils proposés par le PRH 29. Certain·e·s souhaitent approfondir cette sensibilisation.

### Le soutien aux parents d'enfants en situation de handicap, 2 associations locales

- **La Soupape** propose un soutien aux familles et aux aidants avec une Ligne d'écoute assurée par des bénévoles les mercredis et les samedis et des « goûters Familles » organisés ponctuellement. La Soupape a depuis ce printemps, deux salariés.
- **L'association Johan d'amour**, animée par des bénévoles et basée à Argol, organise des cafés des parents, des temps d'information mais aussi de formation (par exemple sur les troubles du spectre de l'autisme -TSA) et des temps de répit pour les parents.

### Le repérage et la prise en charge des enfants en difficultés

- **Une action de repérage des troubles du neuro-développement (TND)** a été mise en place par la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS)
- **Le Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED)** vient en soutien aux élèves des écoles primaires publiques, les RASED « visent à prévenir et remédier aux difficultés scolaires qui résistent aux aides que les enseignants des classes apportent à leurs élèves ».

### Le contact avec la nature, un impact sur la santé

- **L'impact d'un contact régulier avec la nature est positif pour la santé physique, mentale et sociale**, il est mesuré par de nombreuses études.
- **Les enfants** répondants (148 en tout) **préfèrent le sport**, mais **la nature arrive en 2° position** des activités préférées, avant les jeux vidéo.
- **La volonté de l'Education nationale de développer « l'école dehors »**, une demi-journée par semaine ; plusieurs écoles du territoire auraient déjà mis en œuvre cette demande de l'Inspection.
- **L'existence de plusieurs aires marines éducatives (AME) et d'aires terrestres éducatives (ATE)** et de partenariats avec le Parc Naturel d'Armorique (PNRA) dans les écoles du territoire.

- 
- L'école Diwan de Crozon a formé ses enseignants et des parents d'élèves aux pratiques de « **l'école dehors** » et dispose d'un espace vert important, et comprenant un potager ; celle du Faou mène **des actions centrées sur l'environnement avec le Parc naturel régional d'Armorique (PNRA)**.

### **Les loisirs, un impact sur la santé globale**

- Une offre de loisirs généralistes, sportifs ou culturels qui permet de soutenir l'activité physique et les relations sociales des enfants.
- Un cadre de vie de qualité et des aires de jeux sur plusieurs communes.
- Des aires de jeux extérieurs fréquentées dont l'usage est relativement apprécié.

### **Des actions de soutien à la parentalité**

- Les cafés des parents, Papo'thé et Parent'Aise, de la Maison de l'enfance à Pont de Buis et du Centre social ULAMIR à Crozon.
- Quelques activités ludiques parents-enfants (une attente exprimée des enfants) comme « les Petites roulettes », vélos, skate, rollers, trottinettes, activité hebdomadaire proposée aux enfants et à leurs parents par le centre social ; l'atelier Yoga parents – enfants proposé également par le centre social et les matinées familles un samedi matin/trimestre à Baradozic à Pont-de-Buis.

### **Une action publique pour faciliter l'accès à l'alimentation**

- **Le dispositif Cantine à 1€** est déjà à l'œuvre dans 7 écoles publiques, une augmentation de la fréquentation observée sur certaines communes.
- Le **Projet alimentaire de territoire** - élaboré de manière participative et dont le plan d'actions a été voté en conseil communautaire en mars 2024 – a l'un de ses 4 axes stratégiques qui porte sur la restauration collective.

### **Le Contrat local de santé (CLS) du Pays de Brest**

- Largement soutenu par la CCPCAM dans son élaboration, le CLS actuel se prolonge jusqu'en 2026.
- Le CLS permet l'interconnaissance entre acteurs, l'identification des besoins et la définition d'actions pertinentes pour y répondre.

---

## LES FAIBLESSES

### Un besoin de confiance, d'écoute et de protection pour les enfants, en partie expliqué par des adultes

- **Près d'un tiers des enfants répondants aimeraient qu'on leur fasse davantage confiance**, notamment à l'école et chez eux, et plus du quart des enfants répondants aimeraient être plus écoutés, notamment à l'école.
- **Plus du quart des répondants souhaiteraient être mieux protégés surtout à l'extérieur et à l'école.** Cette donnée, discutée lors de l'atelier Diagnostic partagé, a donné suite à un constat de **l'augmentation de la violence entre les enfants**, que ce soit en milieu scolaire ou dans les temps extra-scolaires. Ce sujet non évoqué dans les entretiens menés par le groupement a été confirmé par des professionnels d'horizons divers et des parents présents. Plusieurs exemples d'expériences vécues directement sont venus argumenter la position commune et indiquer que la fréquence et l'intensité des faits augmentent depuis la sortie de la crise sanitaire.

### Des services de santé spécialisés éloignés et difficilement accessibles

- **Particulièrement pour la partie Presqu'île de Crozon**, l'offre de santé spécialisée est difficile d'accès, car située à Brest et nécessitant donc des temps de trajet assez longs en voiture et extrêmement longs en transport en commun.

### La santé mentale, des besoins mais une offre de service inadaptée

- **Des problématiques de santé mentale** - notamment de troubles oppositionnels - qui **semblent se développer dans les écoles** (et correspondent visiblement à ce que l'étude Enabee identifie, à savoir environ 13% des élèves concernés par classe en élémentaire).
- **Les structures d'accueil CMPI et CMPP ont des temps d'attente très longs** : 3 mois pour un 1<sup>o</sup> RDV avec une infirmière pour le CMPI, puis attente à nouveau pour le rdv avec la pédopsychiatre ; c'est 2 ans d'attente pour un rdv avec le médecin pour le CMPP. Le CMPI est quasi inconnu des professionnels et le CMPP est connu pour être surchargé et inaccessible.
- **Les consultations chez les psychologues conventionnés** par l'assurance maladie, sont **peu connues** ; sur les 6 psychologues, 2 sont conventionnées (une à Crozon et la 2<sup>nde</sup> à Crozon et Camaret)
- 2 psychiatres, qui n'accueillent pas les enfants de – de 18 ans
- **Parentel**, le service départemental d'écoute des parents, est **très peu connu** (3 parents sur 4 ne connaissent pas) et ce service ferme bientôt du fait de problèmes de financement
- **Pas de Point Accueil Ecoute Jeunes** dans le territoire (PAEJ).

### L'accueil des enfants en situation de handicap, une marge de progrès

- **Les moyens d'encadrement** sont différemment mobilisés selon les communes pour l'accueil extra et périscolaire des enfants en situation de handicap, que ce soit en nombre mais aussi en qualification de personnel. Aussi, l'accueil extra et périscolaire reste parfois complexe pour les enfants concernés. Le programme de sensibilisation du PRH 29 peut être insuffisant selon les situations rencontrées.
- **Le recrutement des AESH par les communes, pour la pause du midi à l'école**, est particulièrement **difficile à gérer** sur le territoire. Des communes ne trouvent pas de professionnels, et n'ont pas accès aux coordonnées des AESH déjà en poste dans leurs écoles.

- 
- **La moitié des parents ayant déclaré avoir au moins un enfant en situation de handicap et âgé de 3 à 11 ans identifie comme priorité l'adaptation des ALSH aux enfants en situation de handicap**, il semble donc que tous les ALSH ne soient pas à ce jour en capacité d'accueillir correctement ces enfants. Par ailleurs, **les enfants en situation de handicap fréquentent nettement moins l'ALSH le mercredi** : « seuls » 19,2% de ceux scolarisés en élémentaire le fréquentent, contre 44,7% des enfants qui ne sont pas en situation de handicap et « seuls » 21,4% de ceux scolarisés en maternelle le fréquentent, contre 49,7% des enfants qui ne sont pas en situation de handicap.
  - **Les professionnels** (animateurs, enseignants...) rencontrent parfois **des difficultés avec les familles lorsqu'ils évoquent un souci potentiel chez l'enfant**, parfois un blocage des parents qui se manifeste par une absence d'action sur les suites à donner et une relation plus distante avec le professionnel en question.
  - **Les écoles privées, sans service de santé interne**, peinent à établir des liens avec les services de santé spécialisés pour le suivi des élèves concernés.

#### **La parentalité : des attentes et certains services peu connus**

- Des professionnels déplorent un manque d'un lieu d'écoute dédié aux parents, ou ceux-ci pourraient être accueillis et soutenus individuellement, dans leur parentalité mais également un manque d'information sur les services d'accueil et de soutien existants, dédiés aux parents, sur les psychologues etc...
- Des lieux d'écoute existent, notamment via les services au public (engorgés) , via les café des parents (très ponctuels) et via les 2 associations locales. Mais il y a peu de solutions pour les familles qui ont besoin d'un soutien rapide, qualifié et régulier

#### **Des situations socioéconomiques dégradées pour une part importante des familles**

- Plus du tiers des parents dont les enfants sont scolarisés en école élémentaire ont déclaré que leur situation sociale et financière s'est dégradée au cours des 2 dernières années. Parmi ces parents, 1 sur 5 déclare rencontrer des difficultés pour payer les frais de santé de leurs enfants.

---

## LES ACCUEILS DE LOISIRS (accueil périscolaire le mercredi et ALSH extra-scolaire)

### Eléments de contexte ...

**L'épanouissement de leurs enfants et la conciliation de leur vie familiale et de leur vie professionnelle sont deux sujets de préoccupation majeure pour les familles.** Proposer aux parents, à côté du temps scolaire et du temps familial, des solutions d'accueil de proximité et de qualité favorisant l'épanouissement de leurs enfants constitue de fait un enjeu pour les collectivités. C'est ainsi qu'en France, au cours de l'année scolaire 2022-2023, une commune sur trois dispose d'un accueil de loisirs sur son territoire. De même, après une baisse importante de l'activité observée entre les printemps 2020 et 2021, le nombre de places déclarées en extrascolaire dépasse en 2023 celui d'avant la crise sanitaire (100 000 places de plus en 2022-2023 qu'en 2018-2019 en moyenne)<sup>30</sup>.

**Les accueils périscolaires** constituent les temps d'accueils organisés les jours d'école ainsi que les mercredis scolaires.

**L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) extrascolaire** est un accueil collectif de mineurs (ACM) organisé sur les vacances scolaires (petites vacances et vacances d'été)

**S'ils constituent un service important rendu aux familles, les accueils de loisirs ont aussi une vocation essentielle** : celle de favoriser la continuité éducative par **le développement, la découverte, la détente et l'apprentissage de la vie en société.**

Pour soutenir la qualité du service rendu par les accueils de loisirs, la CNAF et les CAF accompagnent les gestionnaires d'ALSH par le biais notamment de financements (la Prestation de service ordinaire – PSO ALSH). L'octroi de ces financements est conditionné à une déclaration auprès du SDJES et à une ouverture et un accès à tous visant à favoriser la mixité sociale » ; il s'agit notamment pour les gestionnaires ALSH de **veiller à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, à proposer des activités favorisant la mixité garçons/filles, à s'assurer que l'ALSH est accessible à toutes les familles** (pas de conditions d'accueil restrictives eu égard à la situation familiale et/ou socio-professionnelle des parents, accès aux familles dont les parents sont en parcours d'insertion...). La PSO ALSH pouvant être bonifiée dès lors que les collectivités (communes ou intercommunalité) ont élaboré un Projet Educatif de Territoire (PEdT) / Plan Mercredi.

Dans son rapport annuel 2023 portant sur le droit des enfants aux loisirs, au sport et à la culture, la Défenseure des droits souligne le fait que **les enfants en situation de handicap peinent encore à accéder pleinement à leurs droits aux loisirs.** Le rapport de la Mission nationale « Accueils de loisirs et handicap » de 2018 a mis en évidence que 63 % de ces parents souhaiteraient avoir recours aux accueils de loisirs sur les temps périscolaires et les vacances mais seuls 22 % voient leur demande accordée ; elle y rappelle aussi que selon la CNAF, la fréquentation des enfants bénéficiaires de l'AEEH représentée en 2017 seulement 0,28% de la fréquentation totale dans les accueils de loisirs.

---

<sup>30</sup> INJEP, Fréquentation des accueils collectifs de mineurs (accueils de loisirs, colonies de vacances, scoutisme...) en 2022-2023, Fiches repères - janvier 2024.

## Approche globale ...



### En Presqu'île de Crozon Aulne Maritime, des données clés ...

- En 2020, 1 117 enfants sont âgés de **6 à 10 ans**, soit **28% des moins de 18 ans** (28,6% en Finistère) ; les 11-17 ans représentent 1 694 jeunes, soit 42,4% des moins de 18 ans (42,2% en Finistère)
- En 2022, 128 enfants de moins de 20 ans sont concernés par **l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)**, soit 19 de plus qu'en 2020.
- A la rentrée 2023-2024, 91 élèves des écoles primaires publiques ont une **notification de la MDPH**.
- En 2022, **43,5% des familles monoparentales allocataires de la CAF sont à bas revenus** à l'échelle de la CCPCAM, c'est 8,4% des couples avec enfants et 35,4% des personnes isolées

### Les services au public et l'action locale

- **8 communes gèrent un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) le mercredi et pendant les vacances scolaires**
  - La commune de Roscanvel (sans ALSH) peut bénéficier de l'ALSH de Camaret pour l'accueil de ses enfants
  - La commune de Landévennec (sans ALSH) n'a elle aucune convention avec d'autres communes gérant un ALSH
- **Une capacité d'accueil totale de 306 places en ALSH le mercredi, à l'échelle du territoire de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime, dont 151 places dédiées aux 6-12 ans.** Cette part des places ALSH dédiées aux 6-12 ans est similaire pour les ALSH pendant les vacances scolaires (le détail par commune est accessible en annexe n°1).
- **Toutes les communes appliquent une tarification basée sur le quotient familial pour leur ALSH le mercredi et pendant les vacances scolaires**
  - Des tarifs qui varient toutefois fortement d'un ALSH à l'autre. A titre d'exemple, pour la tranche 650€ à 800€, les tarifs appliqués (pour ceux connus) varient de 8 € la journée avec repas à 13,07 €.
- Chaque commune instaure **des modalités d'accès (selon l'âge, le lieu de résidence ou de scolarisation, la situation d'emploi des parents...etc...) et de fonctionnement, différentes.**
- **Le Pôle Ressources Handicap 29 (PRH 29)** agit pour l'inclusion des enfants de 0 à 17 ans en situation de handicap ou malades (reconnu ou avec diagnostic en cours) sur les temps de loisirs. Le PRH29 accueille, oriente et soutient les parents dans leurs démarches d'accès aux services ; il sensibilise les professionnels, les accompagne sur leur projet d'accueil et met à disposition des outils.

### *Les projets à court terme*

- **La réflexion en cours par la commune de Lanvéoc pour accueillir en ALSH, à partir de la rentrée de septembre 2024, les enfants à partir de 30 mois (et non plus 32)**
- **Une réflexion de la commune de Telgruc concernant l'ouverture de l'ALSH une 2<sup>ème</sup> semaine en août (actuellement l'ALSH est ouvert en août uniquement la dernière semaine)**
- **Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'école de Telgruc, une extension comprenant des nouveaux locaux pour l'ALSH est programmée pour 2025**
- **Une réflexion en cours entre les communes de Telgruc et Argol pour la mise en place d'un ALSH mutualisé en août ALSH**
- **Suite et fin de la formation des professionnelles de la Maison de l'enfance de Pont-de-Buis, à l'accueil d'enfants en situation de handicap avec le PRH 29 (2<sup>ème</sup> demi-journée)**
- **Le projet d'une action passerelle entre l'ALSH et l'espace jeunes de Pont-de-Buis**



## Les pratiques et les perceptions des parents et des enfants

### Le lien social (avoir des copains et des copines), une attente forte des enfants

- Pour les enfants ayant répondu à l'enquête (148), la principale **raison pour laquelle les enfants aiment ou aiment beaucoup aller en centre de loisirs est le lien social** (la présence des copains et des copines).

### Le bien-être social de leur enfant est la 1<sup>ère</sup> préoccupation des parents des 6-11 ans

- Près de 60% des parents sont d'abord préoccupés par les relations sociales de leurs enfants (liens avec les camarades, risques de harcèlement). Et pour un parent sur deux, le bien-être psychologique de leur enfant fait également partie des préoccupations principales, tout comme la réussite scolaire

### Un fort degré de satisfaction quant aux ALSH du mercredi ...

- 9 parents sur 10 dont les enfants fréquentent l'ALSH le mercredi sont satisfaits ou très satisfaits.
- Parmi les enfants répondants, les utilisateurs de l'ALSH sont également satisfaits pour 8/10 d'entre eux. Ces enfants apprécient d'aller au centre de loisirs avant tout pour être avec les copains et les copines (38,2%), ensuite pour les activités (31,5%) et pour les sorties (18%)

### ... ainsi que pour les ALSH pendant les vacances scolaires

- Plus de 9 parents sur 10 dont les enfants fréquentent l'ALSH pendant les vacances scolaires sont satisfaits ou très satisfaits
- Parmi les enfants répondants, les utilisateurs de l'ALSH sont également satisfaits pour 8 sur 10 d'entre eux. Ces enfants apprécient d'aller au centre de loisirs avant tout pour être avec les copains et les copines (62,3%), ensuite pour les activités (42,7%) et les sorties (41,5%)

### Des évolutions attendues par 8 familles sur 10 concernant les ALSH

- 8 familles sur 10 avec un ou des enfants de 6-11 ans considèrent que des évolutions sont utiles en matière d'ALSH, dont près d'un tiers sur **les modalités d'inscription et de réservation** et près d'un tiers sur **la nature des activités proposées**
- Plus d'un quart des familles souhaitant une ou des évolutions attendent une amélioration sur **les heures et/ou jours d'ouverture**
- Pour 1 parent sur 5, des évolutions sont attendues sur les tarifs, l'information sur ce qui existe et le professionnalisme des équipes accueillantes

### L'absence de places disponibles et le coût, des motifs de non-fréquentation des ALSH le mercredi et pendant les vacances scolaires

- Parmi les 55% de parents dont les enfants ne fréquentent pas l'ALSH le mercredi, plus d'1 sur 4 ne le fréquentent pas en raison de l'absence de places disponibles et un peu moins de 1 sur 5 ne le fréquentent pas en raison du coût (17,7%)
- Parmi les 4 parents sur 10 dont les enfants ne fréquentent pas le centre de loisirs pendant les vacances scolaires, pour plus d'1 sur 3 la raison car leurs enfants n'en ont pas envie ou pas besoin, pour près d'1 sur 4 c'est en raison du coût et pour près d'1 sur 5 en raison de l'absence de places disponibles.

---

## LES ATOUTS

### Les ALSH : un service rendu aux familles, en proximité

- L'ALSH constitue un service aux familles de proximité si l'on considère la part extrêmement importante des enfants fréquentant un centre de loisirs du territoire de la CCPCAM : seuls 4 parents sur 164 ont déclaré que leurs enfants fréquentent un centre de loisirs le mercredi, en dehors de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime ; et seuls 8 parents ont déclaré que leurs enfants fréquentent un centre de loisirs extra-scolaire en dehors du territoire intercommunal.

### Un soutien familial fortement sollicité pendant les vacances scolaires

- **7 parents sur 10 déclarent être soutenus par des proches pour la garde de leurs enfants** et ce soutien est très fortement sollicité **pendant les vacances scolaires** (74,8% des répondants soutenus)

### Un fort degré de satisfaction pour les ALSH du mercredi et des vacances scolaires, de la part des parents et des enfants

#### En ce qui concerne les ALSH du mercredi

- Près de la moitié des parents déclare que leurs enfants fréquentent le centre de loisirs, le mercredi (44,7%). Parmi eux, plus de 9 sur 10 se déclarent satisfaits (42,7%) et même très satisfaits (51,2%).
- Cette **satisfaction est un peu moins élevée chez les enfants** puisque la moitié sont satisfaits (55,1%) et « seul » 1 sur 4 est très satisfait (26,1%).

**En ce qui concerne les ALSH pendant les vacances scolaires**, les tendances sont quasi-similaires à celles observées pour les ALSH du mercredi.

- Plus de 9 parents sur 10 sont satisfaits (49,5%) et même très satisfaits (42,5%).
- Pour les enfants, plus de la moitié de ceux qui fréquentent un ALSH extra-scolaire sont satisfaits (56,1%), voire même très satisfaits (29,3%).

### Toutes les tarifications des ALSH du mercredi et des vacances scolaires sont basées sur le quotient familial

- Une attention est portée par les communes à l'accessibilité financière des ALSH du mercredi et des vacances scolaires puisque pour tous, une tarification modulée en fonction du quotient familial (QF) est mise en place. **Cette politique tarifaire répond à un besoin** puisque le coût n'est évoqué qu'en 4<sup>ème</sup> position de motif de non-fréquentation des ALSH du mercredi avec 17,7% des répondants, derrière « mes enfants n'en ont pas envie ou pas besoin » (42,4%), « mes enfants fréquentent une autre activité » (23,2%) et l'absence de places disponibles (21,7%).
- Notons toutefois qu'en **dépit de cette tarification au QF, le coût reste un frein pour la fréquentation des ALSH extra-scolaires** ; pour ces derniers, **le coût constitue le 2<sup>ème</sup> motif de non-fréquentation** : il est évoqué par près d'1 parent sur 4 dont les enfants ne fréquentent pas l'ALSH extra-scolaire (22,6%), derrière le motif « mes enfants n'en ont pas envie ou pas besoin » (34,8%).

---

## Deux démarches coordonnées pour répondre aux besoins en accueil en ALSH

- **A l'échelle de l'Aulne Maritime**, les communes du Faou, Pont-de-Buis et Rosnoën ont signé une convention qui prévoit la mise en place d'un ALSH mutualisé pour les mois d'août 2022, 2023, 2024 (suite à expérimentation en août 2021). **L'ALSH mutualisé est géré par la commune de Pont-de-Buis** et la convention permet aux familles des 3 communes concernées **l'égal accès à l'ALSH**.
- **Entre les communes de Camaret-sur-Mer et Roscanvel** : le règlement de fonctionnement de l'ALSH de Camaret prévoit l'accueil des enfants de Roscanvel, cette commune n'étant pas dotée d'ALSH.

## Des ALSH qui concourent à la vie sociale et à l'épanouissement des enfants, et plus encore pendant les vacances

- **Être avec les copains et les copines, les activités et les sorties** sont les 3 principaux motifs de satisfaction de la fréquentation des ALSH, mentionnés par les enfants.
- **Ces 3 facteurs d'épanouissement des enfants apparaissent d'autant plus recherchés et importants pour les enfants en dehors des périodes scolaires**. Pendant les vacances scolaires, les possibilités de liens sociaux et d'activités sont en effet plus limitées, l'école représentant un lieu d'apprentissage mais aussi un lieu de socialisation pour les enfants.
  - Pour les liens sociaux (être avec les copains et les copines) : près de 4 enfants sur 10 les identifient comme un motif de satisfaction pour l'ALSH du mercredi, c'est plus de 6 sur 10 pour les ALSH extra-scolaires.
  - Pour la pratique d'activités : 3 enfants sur 10 l'identifient comme un motif de satisfaction pour l'ALSH du mercredi, c'est 4 sur 10 pour les ALSH extra-scolaires.
  - Pour les sorties : à peine 2 enfants sur 10 l'identifient comme un motif de satisfaction pour l'ALSH du mercredi, c'est 4 sur 10 pour les ALSH extra-scolaires (soit le double).

## Des activités inter-ALSH pour renforcer les liens sociaux entre les enfants du territoire

Ces activités inter-ALSH sont organisées à différentes échelles.

- **A une échelle de proximité** : les sorties et rencontres entre 2 ALSH communaux sont relativement développés : sorties entre l'ALSH de Lanvéoc et celui de Camaret, activité de jeux entre l'ALSH de Rosnoën et celui d'Argol ou encore sortie entre l'ALSH de Rosnoën et celui de Telgruc. Ces activités communes sont favorisées par la prise en charge d'une partie du coût du transport de ces sorties inter-ALSH, par la CCPCAM.
- **A l'échelle intercommunale** : en avril 2024, a été organisée la 1<sup>ère</sup> Olympiade inter-centres, manifestation qui a réuni les enfants de l'ensemble des ALSH de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime.

## Des partenariats de proximité pour soutenir l'apprentissage du vivre-ensemble et l'accès à la culture

Des ALSH ont développé des partenariats dans la durée, avec des acteurs locaux.

- Ces partenariats visent le développement **d'actions intergénérationnelles**, à l'instar des goûters entre les enfants de l'ALSH et les personnes âgées de l'**EHPAD** à Pont de Buis les Quimerch ou encore des activités entre les enfants de l'ALSH du Faou et les personnes âgées de l'EHPAD pendant les vacances scolaires.
- D'autres partenariats visent **l'accès à la culture et la valorisation et appropriation des équipements de proximité**, c'est le cas de l'ALSH d'Argol qui a noué un partenariat avec la bibliothèque : les enfants de l'ALSH se rendent une fois par semaine en bibliothèque pour participer à une heure du conte animé par le responsable ALSH.

## Une prise en compte de l'avis des enfants dans quelques ALSH

- L'apprentissage de la citoyenneté et la prise en compte de la parole des enfants est favorisée dans quelques ALSH avec la mise en place de démarches visant à recueillir leur avis. Des bilans-évaluations participatifs où les enfants peuvent partager leurs avis et leurs propositions sont réalisés avec les enfants en fin de période à Camaret ou encore à Crozon. Une boîte à idées pour proposer des activités et des actions est mise à disposition des enfants à l'ALSH de Pont de Buis les Quimerc'h et les idées déposées sont régulièrement discutées avec les enfants.

## Des évolutions dans les modalités de fonctionnement des ALSH pour les adapter aux attentes des enfants

- L'ALSH de Pont-de-Buis s'est adapté aux nouvelles attentes des enfants : pour les 9/12 ans qui semblaient moins motivés par le collectif toute la journée et très structuré, une plus grande souplesse dans les activités proposées et la participation à celles-ci ainsi que la possibilité de venir en demi-journée avec repas ont été instaurés et semblent remobiliser ces enfants.

## LES FAIBLESSES

### Le problème de la capacité d'accueil en ALSH se pose dans plusieurs communes

- De manière générale, depuis la sortie de la crise sanitaire, les ALSH du territoire ont connu une augmentation de la demande d'inscription en ALSH, cette demande continue même à progresser dans certaines communes. **Les réponses au questionnaire attestent de cette difficulté** pour les ALSH à répondre aux demandes : parmi les parents dont les enfants ne fréquentent pas l'ALSH le mercredi, **plus d'1 sur 4 ne le fréquentent pas en raison de l'absence de places disponibles** et parmi ceux dont les enfants ne fréquentent pas l'ALSH extra-scolaire, c'est 1 sur 5.

Les commentaires laissés par des parents – et notamment des mères isolées - témoignent de l'effet négatif de cet accueil limité en ALSH sur la conciliation vie familiale - vie professionnelle et son impact sur le plan financier pour des familles aux budgets contraints.

*« Trop peu de places au centre de loisir de Telgruc. Souvent sur liste d'attente »*

*« Il faudrait plus de places au centre de loisirs de Crozon car mes enfants sont souvent sur liste d'attente. Étant seule à m'occuper d'eux, sans famille pour les garder, je ne peux pas me permettre de ne pas travailler pour garder mes enfants. Les places se libèrent souvent à la dernière minute »*

*« Mes enfants n'ont pas de places disponibles au centre de loisirs depuis 3 semaines, de ce fait j'ai dû payer une jeune fille pour les garder une matinée et imposer à mon employeur mon absence pour un mercredi. Le centre de loisirs de Lanvéoc accueille mes enfants depuis mercredi dernier mais si des places sont manquantes dans cette commune je devrais à nouveau imposer mon absence à mon employeur ce qui implique également des pertes de salaires, des dépenses supplémentaires du fait que Lanvéoc ne soit pas ma commune quant aux participations financières des communes. Étant parent seule je ne peux pas me le permettre. J'ai demandé que mon dossier soit vu en priorité par le service enfance de la mairie il y a 3 semaines environ mais je n'ai pas de nouvelles à ce jour. Je tiens à préciser que je suis seule avec mes enfants, sans famille et un travail à temps plein posté. »*

*« Je travaille actuellement à 80%, je garde donc mes enfants le mercredi. Cependant j'envisage de reprendre à temps plein, mais je ne sais pas quelle solution de garde adopter : je ne suis pas sûre qu'il y ait de la place au centre de loisirs du Faou, et les autres centres sont loin du domicile. »*

### ... cette tension conduit à des pratiques contestables et même litigieuses

- Face à la difficulté à apporter une réponse à l'ensemble des demandes, plusieurs ALSH sont désormais **contraints d'établir des listes d'attente**, c'est notamment le cas d'Argol, de Crozon (plus spécifiquement pour les 6-12 ans), de Lanvéoc (en moyenne 4 à 5 enfants pour les mercredis et les vacances scolaires), de Telgruc-sur-Mer.
- Certains ALSH ont établi **des critères de priorité** pour gérer la demande plus importante que le nombre de places, et des services se trouvent en situation de tension avec les parents refusés. Dans le règlement de plusieurs communes, les parents qui travaillent sont identifiés - de manière formelle ou informelle – comme étant prioritaires. Cette pratique s'explique - le plus souvent - par une difficulté à accroître le nombre de places en ALSH du fait des problèmes de recrutement des animateurs-trices et du coût engendré pour les communes alors même que leurs budgets sont déjà fortement contraints. Pour autant, il n'en reste pas moins que cette pratique interpelle. D'une part, car elle **inflige une « double peine » aux enfants** de ceux qui ne travaillent pas : moins de revenus et pas de loisirs accessibles, et moins de lien social pour les enfants, facteur de bien-être pourtant reconnu. D'autre part, ce procédé est **contraire à la réglementation en vigueur**. Rappelons d'une part, que la circulaire CNAF 2008-115 précise dans les obligations relatives au versement de la prestation de service : « Une ouverture et un accès à tous visant à favoriser la mixité sociale » et d'autre part, que le contrat d'engagement républicain, prérequis à toute demande de financement public et qui s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 (et notamment aux ALSH), impose de proposer des services et/ou des activités ouvertes à tous les publics, en respectant un **principe d'égalité d'accès** et un **principe de non-discrimination**.

### Des critères d'accès incohérents à l'échelle de la Presqu'île de Crozon qui bloquent certaines familles dans l'accès aux ALSH

- **Un problème d'articulation entre les communes** de la Presqu'île de Crozon pour faire en sorte que des parents ne soient pas dans l'impossibilité d'inscrire leur enfant du fait de critères d'accès incohérents, est **pointé par de nombreux professionnels, des élus et par les familles elles-mêmes** comme en témoignent les nombreux commentaires laissés lors de l'enquête en ligne. En effet, ces critères sont antagonistes, d'un ALSH à un autre, ce qui bloque certaines familles dans l'accès même au service : ainsi, une famille peut être amenée à être refusée à la fois dans la commune où elle habite (si son enfant n'y est pas scolarisé) et dans la commune où son enfant est scolarisé (car elle n'y habite pas) ... Soulignons à ce titre que 8 familles sur 10 avec un ou des enfants de 6-11 ans considèrent que des évolutions sont utiles en matière d'ALSH, dont près d'un tiers sur **les modalités d'inscription et de réservation**.

*« En ce qui concerne l'accueil de loisirs, Crozon refuse les enfants habitant Lanvéoc qui sont pourtant scolarisés à Crozon. Et Lanvéoc refuse les enfants non scolarisés à Lanvéoc, même quand ils y résident. Le serpent se mord la queue... comment faire ? »*

*« Le centre aéré de Lanvéoc, ne prend que les enfants scolarisés à Lanvéoc, le centre de Crozon, que les enfants habitant Crozon. Mon fils habitant Lanvéoc est en classe bilingue à Crozon... Nous avons été obligés de prendre une garde à domicile, ce qui prive mon petit des bénéfices de la collectivité et a un coût autre. Problème déjà rencontré pour mes 2 grands. La petite enfance et l'enfance intéressent -t-ils la Presqu'île ??? »*

- Face à ce problème d'articulation, de **nombreux parents appellent à une vision et une approche partagées à l'échelle intercommunale** :

*« Pourquoi ne pas établir une charte entre les communes de la communauté de communes pour que chaque commune respecte un engagement et des valeurs communes ? Faire un vrai projet commun »*

---

*pour que les « petites » communes n'abandonnent pas les familles du jour au lendemain, adopter les mêmes règlements, organiser des fois des sorties communes... »*

*« Il est important que la communauté de communes puisse avoir un droit de regard et surtout puisse mettre en place une politique commune à l'ensemble des communes. Il y a de l'inégalité quant à l'accueil des enfants. C'est disproportionné par rapport à la demande. »*

*« Est-il possible que si un centre aéré est fermé durant un des mois d'été que les enfants puissent accéder à un autre centre aéré d'une autre commune. »*

*« Questionnaire très utile, merci pour cette initiative. Je fais part de notre difficulté à garder nos enfants lorsque notre centre aéré est fermé. Il serait intéressant de développer un centre de loisirs mutualisé qui accueillerait les enfants de différentes communes à Noël et en août pour pallier la fermeture. »*

## **Des périodes de vacances scolaires, insuffisamment couvertes à l'échelle de la Presqu'île de Crozon laissant des parents et des enfants sans solution**

- Plus d'un quart des parents ayant répondu à l'enquête et souhaitant une ou des évolutions attendent **une amélioration sur les heures/jours d'ouverture.**
- **Deux périodes extra-scolaires sont particulièrement critiques pour les familles des 7 communes la Presqu'île de Crozon**, en raison de la fermeture de nombreux ALSH sur ces périodes :
  - pendant **le mois d'août** : sur les 5 ALSH de cette partie du territoire, seuls les ALSH d'Argol, de Camaret et de Crozon fonctionnent pendant les 4 semaines (Telgruc fonctionne uniquement la dernière semaine d'Août).
  - pendant **les vacances de Noël** : sur les 5 ALSH de cette partie du territoire, seul celui de Crozon fonctionne.

Les commentaires des parents sont à ce titre nombreux et éloquentes quant à la difficulté dans laquelle se retrouvent les familles et notamment celle disposant de peu - voire pas - de soutien familial. Rappelons à cet égard, que lors de l'enquête, plus de 3 parents sur 10 ont indiqué ne pas pouvoir faire appel au soutien de proches.

*« Une amélioration : l'ouverture des centres de loisirs durant les vacances de juillet et août. »*

*« Les offres de centres aérés pour les vacances de Noël et août sont à adapter car les places sont trop limitées et ce n'est pas pratique selon notre lieu d'habitation »*

*« Concernant l'ALSH, il est particulièrement difficile de s'organiser pour la garde des enfants, étant donné que celui-ci n'ouvre pas pendant toutes les périodes de vacances scolaires. »*

*« Le seul axe d'amélioration que nous souhaiterions serait l'ouverture de l'ALSH de Lanvéoc pendant le mois d'août. »*

*« Et quand le centre de loisirs ferme au mois d'août à Lanvéoc nous devrions pouvoir inscrire les enfants à Tal ar groas. L'année dernière, j'ai rempli un dossier complet dans les délais d'inscription que j'ai remis directement au service enfance à Crozon, on m'a juste dit que je n'étais pas prioritaire car je n'habitais pas à Crozon et qu'on me répondrait début juillet (ce qui est bien trop tard pour s'organiser) et je n'ai jamais eu de réponse sur aucune des dates que j'avais demandées, heureusement que la responsable de Camaret a bien voulu prendre mon fils au mois d'août mais j'habite bien plus près de Tal ar groas et ça éviterait une demi-heure de route voir plus avec la fréquentation touristique le matin et le soir. »*

*« Pour le Centre de loisirs de Telgruc, il serait bien qu'il soit ouvert pendant les vacances de Noël et aussi pour août car tous les parents n'ont pas les vacances en août. »*

*« Le centre de loisirs de Telgruc n'est pas ouvert pendant les vacances de Noël et le mois d'août. Ce qui pose un vrai problème pour les parents en emploi et qui n'ont pas de famille à proximité. La question a souvent été posée mais aucune solution n'est envisagée. Un sondage a été fait et il laisse*

---

*voir qu'il n'y a pas de besoin, de quelle année date ce sondage ? Pour cet été, j'ai par exemple une semaine où mon mari sera absent, j'aurai repris le travail, ma fille sera en colo et je ne sais pas encore comment je vais m'organiser avec mon fils. »*

*« Les fermetures des centres de loisirs une semaine sur les vacances d'hiver et les ponts sont problématiques. Il n'existe alors sur la commune aucune autre possibilité. L'ADMR ne peut assurer le personnel sur une journée de 8h-18h. Les nounous ne peuvent prendre des enfants en plus sur ces dates-là, elles ont leurs congés au quota atteint. Les voisins pour la plupart ont papy/mamie ou de la famille qui dépannent sur le secteur Finistère, ce qui n'est pas notre cas... »*

*« J'aurais une demande à faire, car mon conjoint et moi travaillons tous les deux à Brest, moi de nuit et lui de jour. Le CLSH de Telgruc ouvre les mercredi et vacances à 7h30 alors que les jours scolaires c'est 7h00. Je travaille de nuit et donc le matin je rentre pour 8h30 et mon conjoint doit partir à 7h00. Nous devons donc laisser nos garçons de 6 et 8ans seuls à la maison. Serait-il possible d'envisager d'ouvrir le centre à 7h00 à n'importe quelle période de l'année. En effet, nos fils ne sont pas tout petits mais on serait rassurés de les savoir au centre le matin que seul à la maison pendant 1h30. Je suis persuadée que d'autres familles sont en difficulté lié à ses horaires. Deuxième point, le centre de loisirs ferme au mois août, à partir d'un moment il est difficile de prendre les congés d'été que pendant cette période et nous n'avons pas grand monde autour de nous pour les garder. Il y a une réorganisation des plannings du centre à réfléchir pour faciliter la vie à plein de familles. Car au niveau de notre travail, ça met des tensions pour les vacances d'été. »*

## **Des structures d'ALSH pas toujours adaptées à l'accueil des enfants en situation de handicap et des équipes en difficultés dans l'accueil des enfants à besoins spécifiques**

- Dans l'enquête menée auprès des parents, **la moitié des parents ayant déclaré avoir un enfant en situation de handicap et âgé de 3 à 11 ans identifie comme priorité l'adaptation des ALSH aux enfants en situation de handicap**, il semble donc que tous les ALSH ne soient pas à ce jour en capacité d'accueillir correctement ces enfants. Par ailleurs, **les enfants en situation de handicap et scolarisés en élémentaire fréquentent nettement moins l'ALSH le mercredi** : « seuls » 19,2% le fréquentent, contre 44,7% des enfants qui ne sont pas en situation de handicap.

- Des situations de handicap peuvent être difficiles à accueillir pour les professionnels de l'animation lorsque l'ALSH n'a **pas assez de moyens humains ou pas de moyens humains formés**.

La Mission nationale « Accueils de loisirs et handicap » de 2018 avait à cet égard mis en évidence que « près de 70% des enfants bénéficiaires de l'AEEH nécessitent, pour leur accueil en centre de loisirs, un renfort d'encadrement. Avec un taux d'encadrement réglementaire de 1 animateurs pour 12 enfants pour les plus de 6 ans, il paraît, en effet, presque évident, qu'un enfant bénéficiaire de l'AEEH (c'est-à-dire, en général, ayant une reconnaissance de handicap à plus de 80%), ait besoin d'un accompagnement supplémentaire ».

- Des équipes peuvent aussi être en difficulté pour **intégrer des enfants à besoins spécifiques alors même que certains professionnels ont une réelle volonté de créer un milieu d'accueil capable d'accepter et de prendre en compte** les besoins spécifiques des enfants. Il arrive, par ailleurs, que dans certaines situations, les besoins spécifiques de l'enfant ne soient pas diagnostiqués et les professionnels rencontrent parfois des difficultés avec les familles lorsqu'ils évoquent un souci potentiel chez l'enfant, parfois un blocage des parents qui se manifeste par une absence d'action sur les suites à donner et une relation plus distante avec le professionnel.

- Des responsables d'ALSH ont suivi **le programme de sensibilisation, proposé par le PRH 29** pour autant cette sensibilisation **peut apparaître insuffisant selon les situations rencontrées**.

- Par ailleurs, **certaines outils existent mais restent trop peu mobilisés par les ALSH du territoire**. C'est notamment le cas de **la fiche « Connaissance des besoins de l'enfant » mis en place par le PRH 29**. Plutôt que de s'interroger sur la nature du handicap ou de la pathologie, cette fiche se penche sur les conséquences qu'il implique dans le quotidien de l'enfant et sur les moyens pour le compenser ;

---

elle a ainsi pour objectif de favoriser la connaissance des enfants à besoins spécifiques en recueillant en amont les informations nécessaires pour les accueillir et les accompagner au mieux.

### **Des difficultés de recrutement dans les métiers de l'animation qui peuvent impacter la qualité d'accueil et la qualité pédagogique des ALSH**

- De nombreuses communes connaissent d'importantes difficultés de recrutement d'animateurs formés. L'enquête nationale « les métiers en tension et les besoins dans l'éducation populaire » réalisée en 2022 par Hexopée et le Fonjep<sup>31</sup> a mis en évidence le maintien des difficultés de recrutement dans les métiers de l'animation. Plusieurs municipalités se sentent un peu fragilisées sur ce sujet, craignant **des risques de fermeture ponctuelle en cas d'absence d'animateurs-trices**.
- **Certaines communes s'organisent pour faire face**, avec l'introduction d'une clause de travail sur une semaine de vacances en plus de leur stage pratique BAFA (Camaret), l'organisation d'un pôle de remplaçants (Pont de Buis) ou encore l'embauche sur des temps plein ou presque, **sans forcément arriver toujours à sécuriser pleinement le fonctionnement**.
- Ces problématiques de recrutement peuvent notablement **influer sur la qualité pédagogique** du service, le **recrutement de personnes diplômées** étant encore **plus complexe**.
- Lors des entretiens auprès des communes, 4 d'entre elles ont identifié la mise en place d'un pôle mutualisé / intercommunal de remplacement des animateurs et animatrices des ALSH et des services périscolaires comme un enjeu pour le territoire de la CCPCAM.

### **Une qualité pédagogique présente mais des pratiques à améliorer**

- Globalement, la qualité pédagogique est présente et la majorité des responsables d'ALSH est formée et outillée. Les projets éducatifs et pédagogiques sont formalisés dans la quasi-totalité des ALSH ; une amélioration de certains d'entre eux reste néanmoins nécessaire pour rendre non seulement plus tangibles les intentions éducatives, mais aussi pour mieux calibrer les moyens de fonctionnement.
- Si la satisfaction des enfants et des parents est réelle, des évolutions quant à la qualité pédagogique restent toutefois attendues par les parents : 1 parent sur 3 considérant qu'une évolution des ALSH est nécessaire, identifie comme axe d'amélioration **la nature des activités proposées** et 1 parent sur 5 identifie **le professionnalisme des équipes accueillantes**.
- De même, alors que les enfants apprécient fortement **les sorties**<sup>32</sup>, leur organisation dans le cadre des ALSH est rendue difficile du fait du manque de moyens pour les déplacements (peu de minibus au sein des communes). La prise en charge financière, par la CCPCAM, des déplacements dans le cadre de sorties inter-ALSH permet de lever, en partie, ces difficultés ; le budget alloué reste néanmoins limité (2 500€ par an pour l'ensemble des 8 ALSH). A cela s'ajoutent un déficit de communication auprès des responsables des ALSH de la possibilité de solliciter les minibus de la CCPCAM, et une organisation de la mobilisation de ces minibus jugée complexe.

*« Ce serait bien de proposer un court séjour pour les moins de 11 ans pour varier les activités l'été pour les enfants qui fréquentent déjà beaucoup le centre de loisirs »*

Précisons que chaque année en juillet, un séjour de 5 jours est proposé pour les 5-6 ans, les 7-8 ans et les 9-11 ans qui fréquentent l'accueil de loisirs de Pont-de-Buis.

---

<sup>31</sup> Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire

<sup>32</sup> Cf. Point fort : « Des ALSH qui concourent à la vie sociale et à l'épanouissement des enfants, et plus encore pendant les vacances ».

# LA VIE SOCIALE, L'ACCÈS AUX LOISIRS, AU SPORT ET À LA CULTURE

## Éléments de contexte ...

**L'accès aux vacances, à la culture et aux loisirs (culturels, sportifs...) est un droit fondamental** au même titre que la santé, l'éducation, la formation et l'emploi.

Le droit des enfants à se reposer, se détendre, jouer et participer à des activités culturelles et créatives, et ce peu importe son âge, son genre, son état de santé ou son handicap, son origine et sa nationalité, a été reconnu par la Convention internationale des droits de l'enfant, dans son article 31, ratifiée par la France en 1990. Pour autant, ce droit est souvent considéré comme un droit secondaire alors qu'**il est essentiel pour le bon développement physique et psychique de l'enfant, son insertion sociale et son émancipation.**

« Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité. » - Art. 31 - Convention internationale des droits de l'enfant

La consultation menée en 2023 par la Défenseure des droits auprès d'enfants et de jeunes âgés de 3 à 21 ans sur l'effectivité de leur droit aux loisirs, au sport et à la culture a démontré que trop d'enfants encore n'ont pas la possibilité de bénéficier d'activités récréatives. Les conditions de vie des enfants font bien souvent obstacle à cet accès. Ainsi, **les enfants en situation de précarité, en situation de handicap, les enfants confiés à la protection de l'enfance en sont particulièrement éloignés.**

**Le coût des loisirs et des activités artistiques, culturelles et sportives restent le premier frein à leur accès, pour tous les enfants.** Malgré la prise en compte des conditions de ressources des foyers (comme la tarification modulée au Quotient Familial), des inégalités sociales subsistent : lors de la consultation menée par la Défenseure des droits, 71 % des enfants dont les parents disposent de bas revenus ne sont pas inscrits dans un club ou association sportive et culturelle contre 38 % des enfants issus de milieux favorisés.

**Les insuffisances de l'offre en transport en commun et le coût des déplacements sont des obstacles qui se rajoutent au coût des activités,** ils sont autant de freins à une pratique artistique ou sportive régulière et pérenne. Plus les temps de trajet sont longs pour rejoindre une activité de loisirs, sportive ou culturelle, moins les enfants auront l'opportunité, le temps et l'envie d'y accéder.

Alors même que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a renforcé les droits des enfants en situation de handicap à participer aux activités de sports et de loisirs, **de nombreuses situations de refus discriminatoires d'inscription ou de participation d'un enfant en situation de handicap à une activité de loisirs, sportive ou culturelle** sont régulièrement portées à la connaissance de la Défenseure des droits.

**Les « temps et lieux tiers », hors famille et hors école, constituent le troisième éducateur des enfants.** Dans une perspective d'égalité des chances, il est fondamental par conséquent que les enfants puissent, en dehors de l'école et de leur milieu familial, s'enrichir par des activités culturelles, sportives, associatives ou citoyennes, élargir leurs relations amicales et sociales, développer des capacités. **Les passerelles** (les liens, les partenariats) **entre les écoles et les structures de loisirs, culturelles et sportives** constituent à cet égard autant d'opportunités pour permettre aux enfants de découvrir et d'accéder à la diversité de l'offre locale.

## Approche globale ...



### En Presqu'île de Crozon Aulne Maritime, des données clés ...

- En 2020, 1 117 enfants sont âgés de **6 à 10 ans**, soit **28% des moins de 18 ans** (28,6% en Finistère) ; les 11-17 ans représentent 1 694 jeunes, soit 42,4% des moins de 18 ans (42,2% en Finistère)
- En 2022, 128 enfants de moins de 20 ans sont concernés par **l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé** (AEEH), soit 19 de plus qu'en 2020.
- En 2022, **43,5% des familles monoparentales allocataires de la CAF sont à bas revenus** à l'échelle de la CCPCAM, c'est 8,4% des couples avec enfants et 35,4% des personnes isolées.

### Les services au public et l'action locale

- **Des équipements extérieurs de proximité** (skate-parc, pump track, city-stade, aire de jeux ...) sont installés dans toutes les communes.
- **Des bibliothèques ou médiathèques municipales dans chaque commune** dont
  - 3 dotées d'une ludothèque : Crozon, Pont-de-Buis et Rosnoën
  - 7 des 10 reposent uniquement sur le bénévolat avec des horaires d'ouvertures parfois assez restreints
- **L'Améthyste**, la salle de spectacles créée en 2021 et gérée par l'intercommunalité. Située à Crozon et pouvant accueillir entre 300 et 700 spectateurs, elle propose une trentaine d'événements chaque année.
- **L'école de musique et de danse**, de l'association Kaniri Ar Mor avec 1 site à Crozon, 1 site au Faou et **1 antenne à Camaret-sur-Mer**.
- **Les 2 cinémas associatifs** (à Camaret et à Crozon).
- **Le centre social porté par l'association Ulamir et ses nombreuses activités**
  - **Les Petites Roulettes**, pratique gratuite et libre des sports à roulettes (vélos, skate, rollers, trottinettes) tous les jeudis et vendredis de 17h15 à 18h45, à Crozon ; le jeudi, l'accueil des 0-3 ans est privilégié. En 2023, 88 familles différentes y ont participé avec une moyenne de 26 personnes par séance.
  - **Des ateliers Yoga parents – enfants de 6-10 ans**, animés par une intervenante qualifiée avec une tarification au QF, une fois par semaine (mercredi 14h30 à 15h15) à Crozon ; en 2023, 8 enfants représentant 6 familles y ont participé.
  - **Des ateliers Créatout parents – enfants**, animés par une intervenante qualifiée et avec une tarification au QF :
    - Pour les 3-7 ans, une fois par semaine (mercredi 17h à 18h) à Crozon – et une fois par semaine (samedi 10h à 11h) à Telgruc
    - Pour les 8-15 ans, une fois par semaine (mercredi 15h15 à 16h45) à Crozon – et une fois par semaine (samedi 11h15 à 12h45) à Telgruc

- **Des ateliers Théâtre animés par la référente Famille** et avec une tarification au QF, le mercredi à la Maison des associations de Lanvéoc : pour les 7-11ans de 13h30 à 15h (11 enfants en 2023) et de 15h15 à 16h45 pour les collégiens (4 ados)
  - **Un atelier Dessin** avec une tarification au QF à la salle polyvalente de Telgruc le mercredi de 14h à 15h30 pour les 7-11 ans (9 enfants en 2023)
  - **Des sorties familiales organisées 1 fois par mois** : en 2023, ce sont 9 sorties familiales qui ont été organisées et ont rassemblé 323 personnes (dont 160 enfants de 0 à 12 ans)
  - **Des soirées Jeux** : 5 ont été organisées en 2023 : 2 à Lanvéoc, 1 à Argol, 1 à Camaret, et 1 à Crozon
  - **Des animations pendant les vacances scolaires** : en 2023, 44 animations réunissant parents, grands-parents et enfants ont été animés et ont rassemblé 432 participants (dont environ 200 enfants de 0 à 12 ans). Elles se sont déroulées à Crozon (18 animations) ; Camaret (7) ; Telgruc (5) ; Landévennec (4) ; Lanveoc (4) ; Roscanvel (2) ; Pont de buis (1) ; Brest (2) et Quimper (1)
- **La Maison Baradozic à Pont-de-Buis**
    - **Les matinées familles un samedi matin/trimestre**
  - **La Communauté de communes finance 11 séances de natation scolaire**, par classe, de la maternelle au CE2, puis en 6<sup>ème</sup>, ainsi que le transport en car. Les séances ont lieu à la piscine Nautil'Ys de Morgat pour toutes les écoles, à l'exception des écoles primaires de Pont-de-Buis et de Quimerc'h, pour lesquelles l'activité a lieu à la piscine de Châteaulin.
  - **La Communauté de communes finance également 12 demi-journées d'activités nautiques** (voile ou kayak) et 3 demi-journées de découverte du milieu marin pour les élèves de CM1 et CM2, ainsi que le transport en car.

### *Les projets à court terme*

- **Le déménagement du centre social** dans les anciens locaux du Trésor public à Crozon permettra à la structure de **disposer désormais de salles, supports pour initier de nouvelles actions**
- Réhabilitation de la salle omnisports de **Camaret-sur-Mer** avec le **projet d'installation d'un mur d'escalade**
- **Création d'un café associatif par des habitants de la commune de Rosnoën**. Les habitants envisagent que le lieu soit ouvert un peu avant la sortie de l'école pour permettre aux parents de s'y retrouver et également d'y venir après l'école avec leurs enfants, ce lieu est voulu intergénérationnel.



## Les pratiques et les perceptions des parents et des enfants

- **Les 3 activités préférées des enfants ayant répondu à l'enquête**
  - Le sport (plus de la moitié)
  - Les activités de nature (pour 4 sur 10)
  - Les jeux vidéo (un peu plus de 3 pour 10)

### Les activités sportives et de plein-air

- **Les activités sportives** sont connues par 9 parents sur 10 ; près de 7 parents sur 10 les utilisent pour leur enfant et plus de 9 sur 10 d'entre eux sont satisfaits.
- **Plus de la moitié des parents déclarent que leurs enfants fréquentent l'aire de jeux extérieur de leur commune (57%)**
  - D'autres parents déclarent des fréquentations d'aires de jeux d'autres communes, voir en dehors du territoire de la CCPCAM.
  - « Seuls » 8,4% des parents déclarent que leurs enfants ne fréquentent jamais d'aires de jeux.
  - Près de 2 parents sur 3 sont satisfaits tandis que plus d'1 sur 3 ne l'est pas
- **6 enfants répondants sur 10 considèrent qu'il n'y pas suffisamment de terrains de jeux extérieurs près de chez eux et plus de 3 enfants sur 10 souhaitant plus d'activités près de chez eux, citent les aires de jeux extérieurs** (activité la plus citée)
- **La piscine Nautil'Ys** est connue par 9 parents sur 10 ; 7 parents sur 10 l'utilisent pour leur enfant et 3 sur 4 d'entre eux sont satisfaits
  - Parmi les enfants répondants, près de 3 sur 4 fréquentent la piscine Nautil'Ys et comme les parents, 3 enfants utilisateurs sur 4 sont satisfaits.
  - Près de 3 enfants sur 10 déclarent ne jamais aller à la piscine Nautil'Ys dont 60% car elle est trop loin de leur domicile (la grande majorité vit sur la partie Aulne Maritime), une grande part de ces enfants indique fréquenter une autre piscine.

### Les activités culturelles et de loisirs

- 3 parents sur 4 déclarent que leurs enfants fréquentent une **bibliothèque** dont 6 sur 10 au moins 1 à 2 fois par mois et leur taux de **satisfaction est très élevé (85%)**.
  - Seuls 8% des parents déclarent que leurs enfants fréquentent une bibliothèque qui n'est pas celle de sa commune.
- 75% des enfants répondants déclarent fréquenter la bibliothèque-médiathèque de leur commune **avec leur parent (7/10) et/ou leur école (6 sur 10)** et ils aiment aller à la bibliothèque pour 1/3 d'entre eux et même « **aiment beaucoup** » pour 6 sur 10 d'entre eux
- **Le centre culturel L'Améthyste** est connu par 8 parents sur 10 et utilisé par la moitié d'entre eux, la très grande majorité des utilisateurs est satisfaite (plus de 8 sur 10).
- **L'école de musique et de danse** est connue par un peu plus de 6 parents sur 10, fréquentée par 1 famille sur 4 qui la connaît avec un fort taux de satisfaction (8 parents sur 10 satisfaits).

- 
- **Les activités culturelles associatives sont connues par 2 parents sur 3 et utilisées par moins d'1 parent sur 4**
  - **3 enfants répondants sur 4 considèrent qu'il n'y pas suffisamment d'activités culturelles près de chez eux**
  - **Le centre social** est connu par plus de 6 parents sur 10, utilisé par un peu moins du tiers des répondants, le degré de satisfaction est très important (plus de 9 parents sur 10 sont satisfaits).

### Les évolutions attendues

- **Les 3 types d'activités que les enfants aimeraient voir développées**
  - Les jeux d'extérieur
  - A égalité, le sport et les activités avec les parents
- **Des évolutions attendues par 8 parents sur 10 concernant les activités de loisirs, sport, culture**
  - La moitié des parents attendent des évolutions en termes d'information sur ce qui existe et plus du tiers des évolutions concernant le tarif des activités
  - Près d'1 parent sur 3 attend des évolutions en termes de nature des activités de loisirs, sport, culture, proposées

### Le tarif des activités

- **Plus du tiers des parents** des enfants de 6-11 ans ont déclaré que leur **situation sociale et financière s'était dégradée au cours des 2 dernières années** (37,9%)
  - 6 parents sur 10 dont la situation sociale et financière s'est dégradée déclarent rencontrer **des difficultés pour payer les activités de loisirs, sport, culture de leurs enfants et les sorties avec eux** (62,5%)
- Parmi les parents qui souhaitent des évolutions en matière d'activités de loisirs, sport, culture, plus du tiers souhaite **des évolutions en termes de tarif** (37,6%)
- Près des 2/3 des enfants répondants aimeraient davantage d'activités de loisirs près de chez eux et notamment **des activités moins chères** pour près d'1/3 d'entre eux

---

## LES ATOUTS

### « Offrir à chacun la possibilité d'accéder aux loisirs et à la culture tout au long de l'année », une priorité du Projet de territoire de la CCPCAM

- Faciliter la participation à la vie culturelle, favoriser l'accès aux sports et aux loisirs contribuent au bien-être et à l'épanouissement des enfants. L'accès aux loisirs, au sport et à la culture participe par ailleurs à la vitalité d'un territoire. En affirmant dans le Projet de territoire : « **Territoire de récréation, nous voulons offrir à chacun la possibilité d'accéder aux loisirs et à la culture tout au long de l'année** », les élus du territoire ont affirmé leur volonté de « se mobiliser pour la vitalité du territoire » de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime et de conduire une politique publique volontariste en matière d'accès aux loisirs et à la culture.

### Une offre en équipements et activités sportives dense, connue, utilisée, et appréciée

- Les activités sportives et les équipements locaux et intercommunaux sont connus, utilisés et appréciés comme le démontrent les réponses aux questionnaires.
- **A l'échelle des communes**, l'offre d'activité sportive est développée, avec **une diversité de clubs locaux de sports collectifs ou individuels. Des équipements extérieurs de proximité** (skate-parc, pump track, city-stade, aire de jeux ...) sont également installés dans les communes et permettent une activité physique en extérieur.
- L'offre locale est par ailleurs complétée par **l'offre portée par la CCPCAM** avec la piscine Nautil'Ys et les centres nautiques. Pour faciliter l'accès à tous et l'appropriation de cette offre, la communauté de communes finance **des séances de natation scolaire**, de la maternelle au CE2 et en 6ème, et **des séances d'activités nautiques** pour les élèves de CM1 et CM2.

### Une offre culturelle publique de proximité...

- **Les bibliothèques et médiathèques** constituent le premier équipement culturel de proximité à l'échelle des communes et en la matière, le territoire est particulièrement bien équipé : le réseau est dense puisque **toutes les communes en disposent dont 3 d'entre elles sont dotées d'une ludothèque** (Crozon, Pont-de-Buis lès Quimerch et Rosnoën). Cette offre en bibliothèques et médiathèques est fortement **fréquentée et appréciée des enfants** : rappelons que 75% des enfants répondants déclarent fréquenter la bibliothèque-médiathèque de leur commune avec leur parent (7/10) ou leur école (6 sur 10), et ils aiment aller à la bibliothèque pour 1/3 d'entre eux et même « aiment beaucoup » pour 6 sur 10 d'entre eux ! Des communes facilitent leur accessibilité par le biais d'un **accès (abonnement + prêt) gratuit** pour toutes et tous (Camaret, Lanvéoc, Le Faou) ou pour les moins de 18 ans (Roscanvel). Précisons aussi que la présence d'une ludothèque influe positivement sur la fréquentation de la bibliothèque-médiathèque. Ce constat est notamment fait par la commune de Pont-de-Buis lès Quimerch et les réponses des parents lors de la consultation en ligne tendent également à le confirmer : 45,1% des parents vivant dans une commune disposant d'une ludothèque ont indiqué aller au moins une fois par semaine ou 1 à 2 fois par mois à la bibliothèque-médiathèque, c'est 35,6% pour les parents dont la commune ne dispose pas de ludothèque.
- **L'Améthyste** avec une trentaine d'événements chaque année, et une attention portée dans la programmation à proposer des spectacles en lien avec les thématiques et les projets travaillés par les acteurs de l'enfance sur le territoire.

### ... complétée et renforcée par une offre associative

- Les associations contribuent elles aussi à l'offre culturelle de proximité. Des associations culturelles agissent dans différents domaines et permettent les pratiques culturelles et artistiques : **l'association Kaniri Ar Mor** propose des cours d'initiation et d'éveil à la musique et à la danse sur 3 sites d'enseignement (Camaret, Crozon et le Faou) ; **l'association L'Atelier du Chêne** propose des cours d'arts plastiques à Rosnoën, les 2 **cinémas associatifs** (à Camaret et à Crozon).

### Le centre social, un acteur de la vie sociale en Presqu'île de Crozon, actif et apprécié

- Le centre social est connu par plus de 6 parents sur 10, utilisé par un peu moins du tiers des répondants, le degré de satisfaction est très important avec plus de 9 parents sur 10 satisfaits.
- Le centre social assure sa fonction d'animation de la vie sociale et propose de nombreuses activités permettant aux enfants et aux parents de se rencontrer et de pratiquer des activités de loisirs (cf. supra : « Les services au public et l'action locale »).

### Des associations de parents d'élèves (APE) qui participent à l'accès aux loisirs des enfants

- De nombreuses APE organisent des manifestations en direction des enfants (Halloween, sortie au cinéma, sorties...).

### L'émergence récente de politiques tarifaires modulées, pour l'accès à certaines activités de loisirs et culturelles

Observant la précarisation de certaines familles, à l'œuvre dans le territoire, des démarches de politiques tarifaires modulées et visant à prendre en compte les conditions de ressources des familles ont été récemment initiées.

- Depuis 09/2023, pour faciliter l'accès à ses activités, **le centre social** a instauré **la tarification au quotient familial** et a également mis en place **un Fonds de solidarité** qui peut être sollicité par les adhérents pour leur apporter un soutien financier pour accéder aux offres de loisirs proposées par le centre social.
- Également depuis 09/2023, **l'école de musique et de danse de l'association Kaniri Ar Mor** a mis en place **une tarification au QF**.
- **Quelques communes** ont instauré **un accès** (abonnement + prêt) **gratuit à leur bibliothèque**.

## LES FAIBLESSES

### Une fragilisation économique des familles et des enfants limités dans l'accès aux loisirs du fait de freins financiers

- Plus de 7 parents sur 10 déclarent que leurs enfants fréquentent régulièrement une activité (hors ALSH). En dépit de cette participation assez importante des enfants du territoire, à des activités de loisirs, sport et culture, **les réponses des parents témoignent d'une fragilisation économique certaine des familles**. Pour mémoire : plus d'1 parent sur 3 d'enfants de 6-11 ans sur 10 ont déclaré que leur **situation sociale et financière s'était dégradée au cours des 2 dernières années (37,9%)** et parmi eux, plus de 6 sur 10 rencontrent **des difficultés pour payer les activités de loisirs, sport, culture de leurs enfants et les sorties avec eux**.

- 
- Et de **nombreux parents et enfants identifient le coût des activités comme un axe d'amélioration des politiques d'accès aux loisirs, au sport, à la culture**. Plus du tiers des parents estimant que des évolutions en matière d'activités de loisirs, sport, culture sont nécessaires, souhaitent des évolutions en termes de tarifs des activités (37,6%) et c'est près d'1 enfant sur 3 ayant répondu à l'enquête qui souhaitent des « *activités moins chères* ».

Des commentaires laissés lors de la consultation en ligne font écho à cette attente d'amélioration de l'accessibilité financière des activités proposées dans le territoire.

*« Il est grand temps de penser aux enfants de la presqu'île et aux petits budgets »*

- En lien avec la question du coût des activités, le **coût des déplacements** pour se rendre jusqu'aux activités – situées en dehors de la commune - est également pointée. Par ailleurs, compte tenu de la très faible offre en transport en commune (et notamment entre les communes du territoire) et du fait de leur jeune âge, les enfants ne sont pas toujours en capacité d'être autonomes dans leur déplacement en dehors de leur commune de résidence, ce qui conduit certains parents à rappeler la nécessité de penser **des activités en proximité**.

*« La presqu'île étant un territoire rural et dépourvu de transports en commun, les jeunes de 10-15 ans (10-11ans si votre étude ne porte que jusqu'à l'école primaire) sont un peu « oubliés ». Les pré ado ne peuvent pas se déplacer seuls jusqu'à Crozon car trop jeunes et ne veulent pas suivre d'activités destinés aux plus petits à l'ALSH. »*

### **Très peu de soutiens financiers aux familles pour faciliter l'accès aux activités et trop peu d'informations sur ces aides**

- Les enfants restent tributaires des aléas de la vie de leurs parents et ils sont par conséquent les premiers à subir la précarisation de leur famille. L'absence de soutiens par le biais de politiques tarifaires adaptées et d'aides financières revient à mettre à mal leur droit à la culture et aux loisirs et leur inflige de fait, une « double peine » (être pauvre et ne pas avoir accès aux loisirs).
- **Les aides financières de la part des CCAS et des communes** pour faciliter l'accès à l'offre pour les enfants sont **très peu développées**.
- Par ailleurs, lorsque des aides existent, **leurs conditions d'accès ne sont ni connues ni diffusées** (via le site Internet par exemple ou lors des Forums annuels des associations) ; de nombreux professionnels font le constat que « *les conditions d'accès ne sont pas connues et peu claires* » et s'interrogent sur les canaux de diffusion utilisés : « *qui diffuse et qui relaie l'information sur les aides existantes ?* »
- De même, **l'information des aides proposées au niveau national** telles que le Pass 'Sport<sup>33</sup> reste peu diffusée.
- Soulignons qu'un tiers des parents salariés ont indiqué être soutenus par leur employeur concernant leurs enfants ; dans 22% des situations, ce soutien prend la forme d'une **participation de l'employeur aux activités de loisirs, de sport et de culture des enfants**.

---

<sup>33</sup> Aide financière de 50 euros à destination des 6-30 ans et qui permet de financer une partie de l'inscription sportive.

## Des aires de jeux extérieurs fréquentées dont l'usage est relativement apprécié mais qui restent trop peu nombreuses et pas assez qualitatives

- **Le sport et les activités en extérieur (la nature) sont les 2 activités préférées des enfants** ayant répondu à l'enquête, devant les jeux vidéo. **Les aires de jeux extérieurs constituent des espaces de proximité privilégiés** pour permettre aux enfants de pratiquer une activité en extérieur. Plus de la moitié des parents déclarent d'ailleurs que leurs enfants fréquentent l'aire de jeux de leur commune et certains mêmes, des aires de jeux extérieurs à leur commune.
- **Les enfants – 1<sup>ers</sup> destinataires et usagers de ces espaces - font état d'une attente forte en termes d'aires de jeux extérieurs** puisque 6 enfants répondants sur 10 considèrent qu'il n'y pas suffisamment de terrains de jeux extérieurs près de chez eux et plus de 3 enfants sur 10 souhaitant plus d'activités près de chez eux, citent les aires de jeux extérieurs (activité attendue, la plus citée).
- **Du côté des parents**, si près des 2/3 des parents sont satisfaits, plus d'1/3 ne l'est pas et, les différents commentaires laissés lors de la consultation en ligne attestent d'une attente forte en termes d'amélioration tant sur le plan quantitatif que qualitatif, et notamment de la part des parents crozonnais.

*« Il faudrait de belles aires de jeux pour les enfants sur toutes les communes de la presqu'île ! »*

*« Les structures d'aire de jeux sont inadaptées sur la Presqu'île. Dommage quand on voit ce qui est fait sur d'autres communes et l'impact positif sur la santé physique et mentale des enfants (et celle des parents qui rencontrent d'autres parents !) »*

*« Création d'un parc arboré sur la presqu'île de Crozon avec des aires de jeux ludique. »*

*« Il manque des aires de jeux dignes de ce nom sur la comcom, surtout sur Crozon. Aires de jeux adaptés aux enfants de 6 à 12 ans par ex, avec structures toboggans, balançoires etc »*

*« Gros manque de jeux extérieurs pour enfants à Crozon. Type parc mais pour les plus grands. Il y en a 1 mais pour les tout petits et ensuite skate parc, rien entre les deux. »*

*« Il manque une aire de jeux adaptée pour les enfants de 5 à 8 ans sur la commune de Crozon. »*

*« Crozon manque de lieux pour faire sortir les enfants... »*

*« Plus d'espaces verts dans Crozon serait vraiment un plus pour les enfants pour ne pas avoir à prendre la voiture »*

- **Ce constat d'aires de jeux extérieurs « très peu qualitatives », parfois « non entretenues » et avec des jeux proposés souvent « peu adaptés » aux besoins et aux attentes des enfants est également partagé par les professionnels** intervenant auprès des enfants. Ces derniers notent aussi que si laisser les enfants seuls dans les aires de jeux répond à leur attente à ce qu'on leur fasse davantage confiance (près d'un tiers des enfants répondants), il est toutefois relevé que les enfants ont aussi fait état d'un besoin de « plus de sécurité dehors » (plus du quart des répondants) et sur ce point, il est noté qu'aucun encadrement/accompagnement n'est proposé dans les aires de jeux.

## Les bibliothèques-médiathèques, des équipements de proximité insuffisamment valorisés

- 7 des 10 bibliothèques/médiathèques reposent uniquement sur le bénévolat avec **des horaires d'ouvertures parfois assez restreints**. Ces plages d'ouverture limitées sont pointées par certains parents qui plaident pour **repenser la place des bibliothèques-médiathèques dans l'accueil des enfants**. Ces parents suggèrent qu'elles s'inscrivent notamment en « lieu passerelle » pendant les temps de latence qu'ont les enfants, entre l'école et les activités culturelles et de loisirs.

*« Mise en place d'un pôle socio culturel avec un médiathèque et des facilités pour que les enfants puissent sortir de l'école et se déplacer en sécurité pour aller à la médiathèque ou aux activités. »*

---

*« Il manque une coordination générale, un point de vue général sur la vie des enfants et le lien entre leurs différentes actions / activités : par exemple le lien, les transports, l'attente entre la sortie de l'école et le début d'une activité : que faire par exemple entre la sortie de l'école et le début d'une séance de musique ou sport quand il y a une heure d'attente ? pas le temps de rentrer chez soi, bibliothèque fermée après l'école... pas de lieu. Et dans les assos ou lieux, il n'y a pas de salle d'attente repos correct (kaniri en priorité !). Cela se corse encore plus arrivé à l'entrée en 6e (pas encore 11 ans), quand en plus on n'a plus le droit à la garderie (ni au transport scolaire quand on est à moins de 3km, mais 2,8 c'est déjà loin !).*

- L'action culturelle participe, au même titre que les collections (livres), à la mise en œuvre des activités/missions traditionnelles des bibliothèques-médiathèques que sont informer, former et distraire. Toutes les animations du secteur enfance s'intègrent à cette politique culturelle. De très nombreuses bibliothèques-médiathèques du territoire accueillent les scolaires et facilitent de fait la connaissance et l'appropriation par les enfants de cet équipement de proximité pour autant, les animations à destination des enfants demeurent assez peu développées.
- Peu de bibliothèques/médiathèques gratuites d'accès (seules 4/10).

### **L'amélioration de l'information sur ce qui existe et la multiplication-diversification des activités, deux évolutions attendues par les parents et les enfants**

- **Plus de 9 parents sur 10 déclarent s'informer sur les activités de loisirs, sport et culture, majoritairement par les réseaux sociaux**, puis par le bouche-à-oreille et par le biais des sites internet des communes, des structures et des associations. Les parents développent donc de réelles pratiques et de réels efforts de recherche d'« informations sur ce qui existe » **pour autant, nombre d'entre eux considèrent que des évolutions sont utiles en la matière** (cela concerne la moitié des parents qui attendent des évolutions en termes d'activités de loisirs, sport et culture).

*« Pour certaines activités, il serait pertinent de faire plus de communication. L'ULAMIR fait énormément de pub. Je trouve ça vraiment bien. D'autres associations/club/activités pourraient s'en inspirer »*

- **Les besoins en termes d'activités restent importants pour les enfants** et leurs réponses au questionnaire montrent qu'en l'état, **leurs besoins ne sont pas suffisamment satisfaits** : plus de 6 enfants sur 10 déclarent souhaiter plus d'activités près de chez eux. Notons également que les enfants relèvent **un manque d'animations, de fêtes, d'événements** : plus de 6 enfants sur 10 déclarent qu'il n'y pas assez d'animations, d'événements, de fêtes près de chez eux. Et rappelons qu'à la question « Quelle activité aimerais-tu en plus ? », les enfants questionnés placent **les activités avec les parents en 2<sup>o</sup> position** à égalité avec les activités sportives (derrière les jeux d'extérieur).
- Ce manque d'activités est **également pointé par les parents** avec plus spécifiquement une attente en termes d'évolution de **la nature des activités proposées**, il s'agit de la 3<sup>ème</sup> attente des parents (après l'information sur ce qui existe et le tarif des activités).

*« Le niveau des services à l'enfance à Rosnoën est déjà très chouette, si on prend en compte le développement récent des activités musicales et de danse au Faou par Kaniri ar Mor (de mon point de vue : ça a changé ma vie et celle de mes enfants, c'est très précieux !). Mais c'est vrai qu'une diversification des possibilités d'activités sportives et culturelles en proximité serait vraiment super, surtout pour les ados et pré-ados (10-12 ans) ! »*

*« Développer des activités culturelles sur Telgruc et non pas toujours Crozon, car nous n'avons pas toujours la possibilité de venir sur Crozon. Idem pour ceux qui viennent de Camaret ou Roscanvel. Je peux comprendre que Crozon est le " centre de la presqu'île" mais si vous voulez que les jeunes ne s'ennuient pas en période hivernale, faites des activités de loisirs et culturels sur les autres villes de la presqu'île svp. »*

---

## **Une difficulté à maintenir certaines activités en raison des contrats trop courts proposés aux intervenants**

- A la difficulté à recruter des intervenants formés pour animer des temps de loisirs culturels et sportifs, s'ajoute celle de les fidéliser compte tenu des contrats très courts qui leur sont proposés (3 à 5h/semaine) ; c'est ainsi que l'intervenant Cirque et l'intervenante Multisports n'ont pas renouvelé leur contrat et ont donc cessé d'animer les ateliers qu'il et elle proposait dans le cadre des activités du centre social, ateliers qui étaient pourtant fortement appréciés.

---

## LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Dans la Convention internationale des droits de l'enfant, **le droit à l'éducation** est considéré comme un principe majeur. Il est **essentiel car il aide à faire respecter tous les autres droits de l'enfant**.

### Éléments de contexte ...

Selon le ministère de l'Éducation et de la Jeunesse, la réussite éducative se définit comme **la recherche du développement harmonieux de l'enfant** et du jeune. Elle est plus large et englobante que la seule réussite scolaire et tend à **concilier l'épanouissement personnel, la relation aux autres et la réussite scolaire**. Elle permet l'articulation de tous les temps de l'enfant et du jeune et vise à leur donner les moyens de s'intégrer pleinement dans la société.

**L'éducation est donc l'affaire de tous** et plus encore - aux côtés des parents, 1<sup>o</sup> éducateurs de leurs enfants - celle de l'école et des lieux tiers proposant un accueil péri ou extrascolaire. Pour les enfants, c'est la famille qui accompagne le mieux vers la vie d'adulte<sup>34</sup>, la très grande majorité d'entre eux valorise le milieu familial en matière d'apprentissage, tout particulièrement en ce qui concerne les compétences psychosociales.

**Malgré une volonté d'apprendre** et de développer des compétences pour leur avenir, **près d'un tiers des enfants est angoissé de ne pas réussir à l'école** et plus d'un enfant sur deux est angoissé de ne pas réussir dans la vie. Pour la majorité des enfants, la scolarisation n'est pas suffisante pour être armé dans la vie et ils ont davantage confiance en leur famille pour développer leurs compétences<sup>35</sup>.

**L'environnement dans lequel les enfants évoluent a en effet un impact notable sur leur niveau d'éducation et le développement de leurs capacités**, et toutes les études le démontrent. Parmi les facteurs à l'origine de l'échec scolaire dans l'environnement des enfants, on cite régulièrement les ressources des parents, leurs conditions d'emploi et de logement, les configurations familiales ou les conditions culturelles. Alors que les privations, quelles qu'elles soient, ont un effet réel sur les conditions d'apprentissage, l'école n'arrive pas à compenser les manques. Depuis une dizaine d'années, on constate **une aggravation des inégalités à l'école en France**, l'école française est d'ailleurs celle, parmi les pays de l'OCDE, où l'origine sociale des enfants pèse le plus lourd dans les résultats scolaires. L'école ne gomme plus les inégalités, elle les amplifie désormais.

Si l'Éducation nationale est responsable de l'enseignement des savoirs fondamentaux, elle ne peut assurer seule la mission d'éducation de l'enfant et du jeune ; il s'agit bien là d'une **responsabilité partagée** entre les familles, l'État, les collectivités territoriales et les associations. **Les communes et les intercommunalités ont par conséquent un rôle clef**. La commune peut largement contribuer à **créer des écoles accueillantes et sécurisées** en orientant ses investissements sur des projets de qualité pour créer un cadre, répondant aux besoins primaires (dortoirs, gestion des WC...), agréable (jeux...) et apaisé (renaturation des espaces...).

La commune a également un rôle important dans le respect de la parole de l'enfant et l'apprentissage de l'exercice de la citoyenneté à l'école, en **facilitant leur expression dans les instances ad hoc** (conseil d'école, conseil municipal d'enfants...). Elle peut aussi notablement influencer sur **l'accès des enfants à la culture et à l'information** en mettant à profit les temps péri et extra scolaires dont elle a la charge, directement ou indirectement (par le biais de financements aux associations), pour assurer son rôle

---

<sup>34</sup> La jeunesse à bonne école ? 5e Consultation nationale des 6-18 ans de l'UNICEF, 2021.

<sup>35</sup> Idem ci-dessus

---

éducatif complémentaire à celui de l'Education nationale et en cohérence avec celle-ci dans une logique de continuité éducative. Dans ces temps éducatifs tiers, la commune peut largement **contribuer au mieux-être de l'enfant** en constituant à ses côtés, des équipes qualifiées et bienveillantes, en capacité de jouer leur rôle d'adultes de confiance attentifs et sécurisants.

Enfin, dans une vision plus large de **renforcement des capacités familiales** allant dans le sens d'une meilleure intégration scolaire, la commune peut faciliter l'accès à la cantine (tarification au QF et à 1 euro), l'accès à la santé (mutuelle communale...), l'accès au logement ...

---

## Approche globale ...



### A l'échelle du Finistère

- En 2023, l'**Indice de Position sociale des élèves**<sup>36</sup> (IPS) des écoles élémentaires est de 110,7 à l'échelle départementale
- L'IPS de la circonscription de Châteaulin (dont fait partie le territoire de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime) est toujours en deçà de 2 à 3 points.
- Entre 2018 et 2024, **la circonscription a perdu 18% de ses effectifs** élèves !

### En Presqu'île de Crozon Aulne Maritime, des données clés ...

- **Les 3 principales préoccupations des parents** pour leur enfant de 6/11 ans sont par ordre d'importance : **les relations sociales** (liens avec les camarades, risques de harcèlement) ; **le bien être psychologique** et **la réussite scolaire**.
- Au sein des établissements ayant des classes de CM2 dans le territoire, en 2022, **l'IPS minimum** (le moins favorable) est celui de Lanvéoc (96) **et l'IPS le plus élevé** (le plus favorable) est celui de Le Faou (115,4) juste devant l'école Saint Fiacre de Crozon (114,4). Les autres IPS des écoles élémentaires sont tous inférieurs à la moyenne départementale mais supérieurs à 100.

### Les services au public et l'action locale

- Les locaux de l'Inspection de l'Education nationale sont à Châteaulin
- Des établissements scolaires primaires publics dans 9 communes sur 10, des garderies périscolaires dans les 9 communes
- Des ALSH municipaux dans 8 communes sur 10 (seules les communes de Landévennec et Roscanvel ne disposent pas d'ALSH municipal)
- Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), soutenu par la CAF et porté par le centre social Ulamir
- Des actions d'accompagnement à la scolarité, dans 8 communes
- La Communauté de communes finance 11 séances de natation scolaire, par classe, de la maternelle au CE2, puis en 6<sup>ème</sup>, ainsi que le transport en car. La Communauté de communes finance également 12 demi-journées d'activités nautiques et 3 demi-journées de découverte du milieu marin pour les élèves de CM1 et CM2, ainsi que le transport en car

---

<sup>36</sup> L'indice de position sociale est un indicateur composite, il résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement. Le chiffre donné correspond à une moyenne établie sur les élèves de CM2, retrouvés en 6<sup>e</sup>, sur 5 années consécutives

- Une école associative de musique et de danse basée à Crozon avec une antenne au Faou et qui intervient en milieu scolaire
- Un service de transport scolaire (« ramassage à la campagne ») est proposé par la commune de Camaret-sur-Mer, avec 2 circuits effectués en minibus par un agent communal

### *Les projets à court terme*

- **Réflexion par la commune du Faou sur la mise en place de la tarification au QF pour les services péri et extra scolaires, pour les enfants non originaires de la commune** (actuellement, une tarification spécifique est appliquée pour ces enfants).
- **Projet de végétalisation de la cour du groupe scolaire de Camaret-sur-Mer, d'une cour d'école à Pont de Buis les Quimerc'h et de la cour d'école de Rosnoën**
- **Construction au Faou d'un nouveau bâtiment en centre bourg pour accueillir l'école Diwan** qui dispose aujourd'hui de locaux très dégradés (l'école loue actuellement une maison et la mairie a installé 2 bâtiments préfabriqués pour répondre à l'augmentation des effectifs). Cette localisation en centre bourg a pour objectifs de permettre aux élèves de l'école Diwan de bénéficier des services municipaux (garderie périscolaire, bibliothèque) et de développer des projets en partenariat avec l'école publique.
- **Déménagement de l'école primaire de Camaret-sur-Mer dans les locaux de l'école maternelle**
- **Réhabilitation énergétique de l'école de Lanvéoc programmée à la rentrée 2024-2025** (pour un montant de 2M d'euros)
- **Réflexion de la commune de Landévennec sur la possibilité de mutualiser avec la commune de Telgruc un transport scolaire** qui permette d'amener les enfants de la commune Landévennec vers l'école publique de Telgruc (à noter que cette réflexion permettrait à la commune de Telgruc-sur-Mer d'augmenter ses effectifs scolaires qui tendent à diminuer).



## Les pratiques et les perceptions des parents et des enfants

- **Un besoin de confiance, d'écoute et de protection pour les enfants d'âge élémentaire**
  - Près d'un tiers des répondants enfants aimeraient qu'on leur fasse davantage confiance, notamment à l'école et chez eux.
  - Plus du quart des enfants répondants aimeraient être plus écoutés (28%), notamment à l'école.
  - Plus du quart des répondants souhaiteraient être mieux protégés (27%) surtout à l'extérieur et à l'école.
- **Les 3 principales préoccupations des parents pour leurs enfants de 6/11 ans** sont par ordre d'importance : les relations sociales (liens avec les camarades, risques de harcèlement) ; le bien être psychologique et la réussite scolaire
- **Des garderies ou accueils périscolaires fréquentés et qui apportent satisfaction aux parents**
  - Un peu plus de 4 parents sur 10 déclarent que leurs enfants fréquentent l'accueil périscolaire le matin de manière très régulière ou régulière, idem pour la fréquentation du soir.
  - 9 parents sur 10 qui utilisent l'accueil périscolaire (élémentaire) le matin ou le soir, quelle que soit la fréquence, sont satisfaits ou même très satisfaits.
  - Le niveau de satisfaction des enfants ayant répondu à l'enquête, sur l'accueil périscolaire est un peu moindre, avec quand même 8 enfants sur 10, satisfaits ou très satisfaits pour le matin, et près de 9 sur 10 pour le soir.
- **Des restaurations scolaires largement fréquentées**, et qui apporte satisfaction.
  - Plus de 9 parents sur 10 déclarent que leurs enfants fréquentent la cantine.
  - Plus de 8 parents sur 10 dont les enfants mangent tous les jours à la cantine se déclarent satisfaits ou très satisfaits ; la satisfaction des parents dont les enfants mangent à la cantine 1 à 3 fois par semaine est moins élevée, un peu plus de 5 sur 10 sont satisfaits.
- **Une dégradation de la situation financière des parents**
  - Plus du tiers des parents dont les enfants sont scolarisés en école élémentaire ont déclaré que leur situation sociale et financière s'est dégradée au cours des 2 dernières années.
  - 6 parents sur 10 dont la situation financière s'est dégradée déclarent rencontrer des difficultés pour payer les activités de loisirs de leurs enfants et les sorties avec eux.
  - 4 parents sur 10 dont la situation sociale et financière s'est dégradée déclarent rencontrer des difficultés pour payer les frais de cantine.
- **Le RASED et l'ULIS sont relativement connus et apportent plutôt satisfaction**
  - Près de la moitié des parents connaissent le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED). Et parmi les 36 parents dont les enfants l'ont utilisé ou l'utilisent, 77,8% sont satisfaits.
  - La moitié des parents connaissent l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire-ULIS. Et parmi les 6 parents dont les enfants l'ont utilisé ou l'utilisent, 83,3% sont satisfaits.
- **Des bibliothèques-médiathèques municipales dans toutes les communes, fréquentées et appréciées**
  - 3 parents sur 4 déclarent que leurs enfants fréquentent une bibliothèque dont 6 sur 10 au moins 1 à 2 fois par mois et leur taux de satisfaction est très élevé (85%).
  - 60% des enfants déclarent fréquenter la bibliothèque-médiathèque avec leur école.

---

## LES ATOUTS

### Le point de vue des enfants en conseil d'école : l'initiative de Rosnoën

- Depuis la rentrée 2023-2024, 4 enfants des classes de CM siègent au Conseil d'école à Rosnoën. Avant chaque tenue du Conseil d'école, les 4 enfants représentants vont à la rencontre des autres enfants pour recueillir leurs points de vue et en faire part au Conseil d'école. Cette initiative qui va dans le sens du respect de la convention internationale des droits de l'enfant est à observer pour en tirer des enseignements à l'échelle de l'intercommunalité.

### L'école publique, un enjeu important pour les élus locaux et l'éducation nationale, dans le territoire

- **Des établissements scolaires primaires publics dans 9 communes sur 10**, avec parfois de très petits établissements, ou de petits effectifs/classes.
- **Un soutien important des municipalités aux écoles** (équipements, travaux, subventions...).
- **Des garderies ou accueils périscolaires dans les 9 communes**, régulièrement fréquentés et qui apportent satisfaction aux parents. Ces temps d'accueil périscolaires sont, pour 4 d'entre eux, en tarification fixe (avec une modulation tarifaire à la 1/2h – Camaret) et les 5 autres en tarification au quotient familial.
- **Des restaurations scolaires** largement fréquentées et globalement appréciées, avec pour 7 communes sur les 9 concernées (hormis Crozon et Roscanvel), la mise en place du **dispositif Cantine à 1€**. Ainsi la cantine à 1 euro répond à un vrai besoin lorsqu'elle est mise en place et aboutit même parfois à la disparation des demandes d'aides sociales Cantines au CCAS (ce fait est notamment constaté par la commune de Lanvéoc), ce qui redonne de la dignité aux familles concernées.

### Des ressources pour les enfants ayant des besoins spécifiques

- **Un Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté (RASED)**, rattaché à l'école Jean Jaurès (Crozon), intervient sur le territoire pour aider à résoudre les difficultés d'apprentissage des élèves du primaire.
- **Une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)** accueille 12 enfants de 6-12 ans en situation de handicap, au sein de l'école Jean Jaurès (Crozon).
- **La notification d'AESH pour les enfants sur le temps scolaire semble bien fonctionner**, sans difficultés administratives particulière (temps d'instruction ...) d'après l'Education nationale.

### Des ressources en appui à la réussite scolaire et à l'ouverture culturelle

- **Dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), le centre social Ulamir propose un accompagnement à la scolarité dispensé par des bénévoles.** Cet accompagnement est de 2 x 1h30 par semaine, les élèves sont orientés par les enseignants de l'école. Cet accompagnement à la scolarité est proposé pour les élèves de CM1 et CM2 des écoles primaires de Crozon (Jean Jaurès = 10 élèves et St-Anne= 4 élèves), Camaret (4 élèves), Lanvéoc (5 élèves), Roscanvel (6 élèves).
- **Des accompagnements à la scolarité sont également animés par des bénévoles locaux dans les communes d'Argol, Crozon, Pont de Buis Les Quimerc'h, Roscanvel, Rosnoën, Telgruc.**
- **Une aide aux devoirs est proposée aux enfants à Lanvéoc lors de l'accueil périscolaire par la directrice des services péri et extra-scolaires (ex-enseignante).** Cette aide aux devoirs est proposée en priorité aux enfants en difficultés scolaires et le mardi soir, aux enfants fréquentant

---

l'ALSH le mercredi (dans la mesure où ils pourront difficilement faire leurs devoirs le mercredi, car présents à l'ALSH).

- **Des bibliothèques-médiathèques municipales dans toutes les communes, fréquentées et appréciées**
- **L'école de musique et de danse Kanirir Ar Mor**, sous gestion associative avec un rayonnement intercommunal, est basée à Crozon avec une antenne au Faou et à Camaret. Outre les cours et les ateliers dans ses locaux, l'école **intervient également en milieu scolaire** grâce à un financement de la CCPCAM et du conseil départemental. 900 enfants des 12 écoles primaires de la presqu'île bénéficient chaque année d'interventions en musique et danse. Les projets sont menés conjointement entre professeurs des écoles et les 4 intervenants diplômés.

### **Des projets et des dispositifs favorisant l'ouverture à la nature**

- L'inspection Education Nationale souhaite développer « **l'école dehors** », une ½ journée par semaine ; plusieurs écoles du territoire ont déjà cette pratique.
- **Plusieurs aires marines éducatives (AME) ou terrestres éducatives (ATE)** dans les écoles du territoire, permettent aux enfants de découvrir l'environnement naturel par la pratique, et de participer à la gestion et la protection du patrimoine naturel et culturel.
- **Un programme d'activité nautique et de découverte du milieu marin à l'école**, est financé par la **CCPCAM** pour toutes les écoles élémentaires du territoire.
- **L'école Diwan de Crozon** a formé ses enseignants et des parents d'élèves aux pratiques de « l'école dehors » et dispose d'un espace vert important, et comprenant un potager ; **celle du Faou** mène des actions centrées sur l'environnement avec le Parc naturel régional d'Armorique (PNRA).

## **LES FAIBLESSES**

### **Des enfants qui expriment un besoin de confiance, d'écoute et de protection, davantage à l'école**

- Près d'1/3 des enfants aimeraient qu'on leur fasse davantage confiance, notamment à l'école et chez eux.
- Plus du 1/4 des enfants répondants aimeraient être plus écoutés, notamment à l'école.
- Plus du 1/4 des répondants souhaiteraient être mieux protégé (27%) surtout à l'extérieur et à l'école.

### **Une baisse continue et importante des effectifs scolaires avec des fermetures de classe ces dernières années**

- 8 sur 14 établissements publics ont connu des baisses ces 3 dernières années dont certains jusqu'à 15% de ses effectifs.

### **Des besoins spécifiques mal pris en charge, car des ressources absentes du territoire**

- Un éloignement des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) du territoire. Aussi, les orientations vers l'enseignement adapté échouent-elles très souvent car cela suppose une disponibilité d'un parent pour les conduites quotidiennes vers les SEGPA les plus proches (Concarneau, Landerneau, Douarnenez), la prise des transports en commun s'avérant extrêmement longue, compliquée et donc peu adaptée à ces enfants.
- Des enfants ayant été orientés (et notifiés) vers un établissement médico-social sont à l'école ordinaire « sans autre solution », **faute de places en ITEP ou IME**.

- On relève **une augmentation d'enfants avec des troubles importants du comportement**, certains mettant des classes entières en difficulté au plan de l'ambiance de classe (ex : à Jean Jaurès).
- Le pôle inclusif d'accompagnement localisé (Pial) de Crozon, dédié à l'accompagnement des élèves en situation de handicap sur la Presqu'île de Crozon, n'était pas identifié par la Communauté de communes, ni par d'autres acteurs. Un autre PIAL (le PIAL de Châteaulin) englobe les 3 communes de l'Aulne maritime avec d'autres communes de la circonscription Education nationale qui compte 3 PIAL inter-degrés (primaire et collège). S'il est un dispositif d'organisation interne à l'Education nationale, le PIAL peut néanmoins travailler avec des partenaires locaux, d'où l'importance de cette interconnaissance.
- **Des communes en charge de l'emploi d'AESH pour la pause méridienne, en difficulté pour identifier et recruter ces profils.** D'autres auraient réussi à recruter des AESH scolaires pour du périscolaire.

### **Un investissement des communes dans les écoles mais une marge d'amélioration réelle**

- Le périscolaire matin et soir est, dans une très grande majorité de communes, en système de garderie et non d'accueil de loisirs et aucune pause méridienne n'est déclarée en accueil de loisirs, pour des raisons de taux et de qualification de l'encadrement.
- Une école privée sous contrat ne bénéficierait pas du « forfait scolaire ».
- Des petits investissements attendent parfois plusieurs années dans certaines communes alors qu'il en va du bien-être des enfants (ex : aménagement dortoir des petits ; pas de rideaux etc...).

### **Sur la Presqu'île de Crozon, un déficit d'articulation entre le scolaire et le périscolaire**

- « *de bonnes relations mais rien de plus* » et une collaboration entre les collectivités, les associations et l'Education nationale qui reste à améliorer/conforter.
- Des actions d'accompagnement à la scolarité non connues de la circonscription Education nationale alors qu'elles sont pour certaines formalisées dans un CLAS.
- Pas de travaux communs, pas de projets communs alors que la continuité éducative suppose des échanges sur les projets des différents acteurs du scolaire, du péri et de l'extra-scolaire afin d'articuler *a minima* ces différents temps par des actions complémentaires. Les aires éducatives (terrestres ou maritimes) sont un sujet parmi d'autres qui peut être saisi par les accueils de loisirs par exemple tout comme la lecture publique.
- Notons que le partenariat sur la partie Aulne maritime est plus structuré, l'équipe de Baradozic est partie prenante d'une instance locale animée par l'Education nationale et les échanges avec les établissements sont réguliers.

### **Une dégradation de la situation financière des parents**

- Plus du tiers des parents dont les enfants sont scolarisés en école élémentaire ont déclaré que leur situation sociale et financière s'est dégradée au cours des 2 dernières années.
- 6 parents sur 10 dont la situation sociale et financière s'est dégradée déclarent rencontrer des difficultés pour payer les activités de loisirs, sport, culture de leurs enfants, 4 parents sur 10 pour payer les frais de cantine et 3 sur 10 déclarent pour payer les frais de mode de garde.

---

## LA CITOYENNETÉ

« La quasi-totalité des politiques publiques ont une incidence sur la vie des enfants et c'est la raison pour laquelle il est important et légitime de les consulter. À chaque décision, la collectivité doit s'interroger sur l'impact que son offre ou son choix politique aura sur les enfants et les jeunes mais aussi sur quels pourraient être leurs besoins spécifiques. Et il n'y a que les usagers eux-mêmes pour pouvoir donner un avis éclairé sur le service que l'on va leur proposer, adultes et enfants. » - Programme international Ville amie des enfants, de l'UNICEF.

### Éléments de contexte ...

#### Participer c'est bien grandir...

**La participation des enfants s'applique partout** (à la maison, à l'école...), **à toutes les échelles** (du quartier au national...) **et sur tous les sujets qui les concernent**. Favoriser la participation au sens de la prise en compte du point de vue des enfants c'est travailler à plus de justice sociale car chaque personne, enfant, jeune, adulte ou sénior, doit pouvoir être entendue et prise en compte pour avoir une influence sur sa propre vie et participer à la vie commune. **Favoriser la participation des enfants c'est aussi les aider à mieux comprendre le monde, à s'y épanouir dans la relation aux autres, à apprendre à s'affirmer, à exercer son esprit critique et à respecter d'autres points de vue**. Participer c'est un droit, consacré par la convention internationale des droits de l'enfant ; faire participer c'est aussi faire connaître leurs droits aux enfants et en faciliter l'exercice.

#### ... Mais la participation des enfants et des jeunes à la vie locale peine à se développer

D'après la Consultation nationale des 6-18 ans menée en France, par l'UNICEF en 2021<sup>37</sup>, les enfants ne sont que 45,8 % à affirmer que le/la maire et les élu-e-s de leur commune tiennent compte de leur avis et de celui des autres enfants et adolescents.

Un peu plus d'un sur deux (55,8%) considèrent qu'ils peuvent dire ce qu'ils pensent aux élu-e-s du Conseil municipal de leur ville ou village. On observe que la pratique du dialogue est davantage présente dans les accueils de loisirs puisque 66% des jeunes interrogés affirment qu'ils peuvent donner leur avis sur les activités de leur accueil de loisirs.

#### Même si les instances dédiées au débat local avec les enfants sont en nette progression...

Les conseils de jeunes et d'enfants se développent dans les collectivités locales et ce à tous les niveaux (communes, départements et régions). La dernière étude<sup>38</sup> conduite auprès des collectivités et des jeunes conseillers et conseillères a recensé 1486 conseils de jeunes dont un tiers sont en fait des conseils d'enfants (9-11 ans en général). Cette étude met au jour une diversité de fonctionnements et de pratiques mais une certaine unanimité des collectivités sur l'intérêt de ces instances. **L'expérience d'un conseil d'enfants ou de jeunes influe notablement sur les engagements futurs des conseillers et conseillères jeunes**. A la question de l'effet éventuel de leur participation à un conseil de jeunes sur diverses formes

---

<sup>37</sup> « La jeunesse à bonne école ? » consultation nationale des 6-18 ans, a été déployée sur l'ensemble du territoire français dans plus de 2 400 villes, villages et intercommunalités, notamment dans des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées), des centres de loisirs, maisons de jeunes mais aussi à domicile grâce à la plateforme en ligne. Ont ainsi été renseignés et reçus plus de 25 300 questionnaires valides, dont 9 200 en ligne et 16 330 en version papier.

<sup>38</sup> Conseils de jeunes et participation : étude auprès des collectivités et de jeunes engagés – INJEP 2021

---

d'engagement, 58 % des jeunes qui ont participé ou participent à un conseil de jeunes sont engagés activement dans une association, engagement suscité par l'expérience de conseiller.

**.... la prise en compte de la parole des enfants reste à améliorer**

Avec la Convention internationale des droits de l'enfant (1989), l'enfant est devenu sujet de droit. Même si l'exercice de ses droits est confié à ses parents, l'enfant bénéficie des libertés d'association, de conscience, de religion, de réunion. Il a le droit à la parole dans toute affaire le concernant. Pour autant, ce droit ne se traduit pas toujours en acte et alors même que les moyens, dispositifs, instances et autres outils existent pour faire émerger une expression individuelle et collective, celle-ci n'est pas toujours prise en compte. Le regard des jeunes ayant vécu un conseil de jeunes ou d'enfants est assez critique sur la prise en compte réelle des avis de l'instance à laquelle ils ont participé, ils déplorent le peu de relations avec les conseillers adultes, le manque d'autonomie et la faible prise en considération des problématiques portées par les jeunes. Ainsi, il reste un chemin à parcourir pour que la participation des enfants à la vie de la Cité soit pleinement effective et les territoires ont un rôle clef dans cette démarche.

**Aujourd'hui l'UNICEF préconise :**

- D'intégrer plus explicitement les droits de l'enfant à la fois dans la formation des acteurs de l'éducation, dans les projets éducatifs de territoire.
- De prioriser et d'accompagner les instances formelles de participation des enfants et des jeunes en temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- De développer des moments dédiés à l'écoute et l'échange avec les enfants sur l'ensemble des temps éducatifs afin de favoriser le sentiment de confiance des enfants, leurs compétences et leur faculté à agir.

## Approche globale ...



En Presqu'île de Crozon Aulne Maritime, des données clés ...

### Les services au public et l'action locale

- **4 instances consultatives municipales**
  - Le Conseil d'école à Rosnoën, 4 enfants des classes de CM y siègent.
  - Le Conseil municipal de jeunes (CMJ) avec des enfants de 6° et 5° à Crozon.
  - Le Conseil consultatif de jeunes à Lanvéoc à partir de la 6°.
  - Le Conseil communal consultatif des jeunes (CCCJ) ouvert aux de 8 -18 ans à Telgruc.
- **Des démarches de consultation municipales ponctuelles** avant le montage d'actions de projets jeunes.
- **Quelques accueils de loisirs consultent régulièrement les enfants** usagers pour faire le bilan d'une session et/ou discuter du programme à venir.

### Les projets à court terme

- **Les communes de Crozon et du Faou souhaitent développer l'axe Citoyenneté des enfants et des jeunes**



## Les pratiques et les perceptions des parents et des enfants

- **Un besoin de prise en compte, de confiance et d'écoute**
  - **Près du tiers des enfants** ayant répondu à l'enquête **aimerait sentir qu'on leur fasse davantage confiance** (31,8%), notamment à l'école (83%) et chez eux (78,7%)
  - 28,4% des enfants répondants **aimeraient être plus écoutés** et notamment à l'école (85,7%).
- **Les sujets de préoccupation des enfants répondants** sont :
  - **Pour plus de 44%** d'entre eux, **le bien-être social** (avoir des copains-copines).
  - Pour plus d'un tiers d'entre eux, **les relations avec les parents** (se disputer avec leurs parents).
  - Pour un peu moins d'un tiers, **la réussite scolaire** (réussir à l'école).
- **Les 3 activités préférées des enfants** ayant répondu à l'enquête
  - Le sport (plus de la moitié)
  - Les activités de nature (pour 4 sur 10)
  - Les jeux vidéo (un peu plus de 3 pour 10)

---

## LES ATOUTS

### Des instances et des démarches de consultations

- Depuis la rentrée 2023-2024, 4 enfants des classes de CM siègent au **Conseil d'école à Rosnoën**. Avant chaque tenue du Conseil d'école, les 4 enfants représentants vont à la rencontre des autres enfants pour recueillir leurs points de vue.
- Un **Conseil municipal de jeunes (CMJ) avec des enfants de 6° et 5° à Crozon**. Il fait remonter les besoins et les préoccupations des jeunes de leur âge, et il propose des actions.
- Un **Conseil consultatif de jeunes à Lanvéoc à partir de la 6°**. Il a pour objectifs de réfléchir et mettre en place des actions. Les jeunes réfléchissent actuellement un projet intergénérationnel autour du jeu.
- Un **Conseil communal consultatif des jeunes (CCCJ) ouvert aux de 8-18 ans à Telgruc**. C'est une instance consultative et contributive. Le CCCJ peut à la fois monter des projets et faire part de ses idées, ses points de vue. Il peut saisi et être saisi par la maire ou ses représentants pour toute question le concernant.
- Des communes associent régulièrement ou ponctuellement les enfants et les jeunes à la définition des projets qui les concernent (ex : les échanges sur les projets de l'ALSH avec les enfants inscrits, à Crozon, Camaret ou à Pont de Buis les Quimerc'h ; la consultation sur le Pump Track de Camaret...).

### Des lieux où la citoyenneté des enfants peut s'exprimer et s'organiser

- **Des établissements scolaires primaires** dans 9 communes sur 10, autant de lieu d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté ; les écoles élémentaires peuvent développer des projets participatifs, elles sont également souvent mobilisées pour les élections des conseils d'enfants.
- **Des garderies ou accueils périscolaire municipaux**, dans les 9 communes, **des ALSH** dans 8 communes,
- **Des bibliothèques-médiathèques municipales** dans toutes les communes qui peuvent promouvoir les droits de l'enfant dont celui de participer.
- **Le groupe de travail Enfance**, par le biais des rencontres entre les professionnels, peut constituer un lieu où se pensent et se construisent des projets communs sur la participation et la citoyenneté des enfants.

## LES FAIBLESSES

### Un besoin de confiance et d'écoute exprimée par les enfants, qui dénote une prise en compte à améliorer

- Près du tiers des enfants ayant répondu à l'enquête aimerait sentir qu'on leur fasse davantage confiance (31,8%), notamment à l'école (83% d'entre eux) et chez eux (78,7% d'entre eux).
- 28,4% des enfants répondants aimeraient être plus écoutés et notamment à l'école (85,7% d'entre eux).

---

### Peu d'instances de consultations et l'existant est plutôt dédié aux pré-adolescents

- Sur les 4 instances, deux visent le public Collège et une instance vise une tranche très large, les 8 à 18 ans
- Lors de l'atelier Enfance, il a été relevé que **l'avis des enfants n'était pas suffisamment pris en compte dans le territoire**. Les expériences locales sont reconnues comme élément positif mais la manière dont on prend réellement en compte l'avis des enfants n'est pas assez creusée pour différents acteurs et particulièrement la qualité de l'écoute et la prise en compte des avis exprimés, « *comment on les écoute ?* », « *ce qu'on fait de ce qu'ils disent ?* »

### Pas de démarche de projets participatifs

- Il n'existe **pas de budget participatif** où des enfants peuvent être mis en responsabilité et soutenus dans leurs propres projets.

### Des consultations limitées aux ALSH

- **Seuls quelques ALSH mènent des expériences de participation**, centrées sur le recueil d'avis et l'animation de petits temps de débat. Bien qu'intéressantes et témoignant d'une ouverture des professionnels, ces expériences sont empiriques, peu débattues entre animateurs·trices, peu analysées.
- **Les garderies périscolaires**, ayant une simple fonction de garde (**encadrement moindre et moins qualifié**) peuvent être **moins armées pour organiser des consultations**.

---

# ENJEUX ET SYNTHÈSE

## LES ENJEUX REPÉRÉS

Les enjeux qui traversent les questions de la Petite enfance (0-5 ans) et de l'Enfance (6-11 ans) sont multiples à l'échelle de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime.

Les échanges lors des ateliers "Diagnostic-enjeux" *Petite enfance* et *Enfance* ont permis d'identifier et de hiérarchiser collectivement ces enjeux (cf. annexe n°2) qui peuvent être classés en trois catégories :

### DES ENJEUX PRIORITAIRES

#### Pour la Petite enfance

- **L'inclusion de tous les enfants** (besoins spécifiques, handicap ...)
- **La socialisation et l'épanouissement de tous les jeunes enfants** (accès aux loisirs, culture ...)
- **Une action publique efficace** basée sur **une connaissance améliorée et plus fine des besoins** des familles dont prioritairement les modes de garde

#### Pour l'Enfance

- **La socialisation et l'épanouissement de tous les enfants** (possibilité pour chacun d'accéder aux loisirs et à la culture tout au long de l'année)
- **Une action publique adaptée et plus efficace** (renforcement de la coopération stratégique entre les communes)
- **La nature, un point d'appui pour la santé physique et mentale des enfants**

### DES ENJEUX IMPORTANTS

#### Pour la Petite enfance

- **Une offre en mode de garde flexible**, adaptée aux spécificités du territoire (militaires, horaires atypiques)
- **Le bien-être des parents**, 1<sup>ers</sup> éducateurs de leurs enfants (prise en compte des besoins et attentes des parents, soutien à la parentalité, insertion pro ...)
- **Une offre en mode de garde suffisante** pour permettre aux **familles souhaitant travailler de le faire**

#### Pour l'Enfance

- **Le soutien à la vie sociale de proximité** (qualification des lieux de vie locaux : bibliothèques, aires de jeux extérieurs ...)
- **L'amélioration de la compréhension et de l'ouverture des enfants à la différence** (situations de handicap...)

### DES ENJEUX MOINS FÉDÉRATEURS

#### Pour la Petite enfance

- L'anticipation des risques de fractures sociales (prise en compte des phénomènes de précarisation)
- L'épanouissement, le mieux-être des familles par une réponse adaptée en mode de garde
- L'égalité des chances pour tous les enfants (réussite scolaire des enfants issus de familles modestes)
- L'attractivité du territoire renforcée par une offre de services

#### Pour l'Enfance

- Une connaissance améliorée et plus fine des besoins des familles et des enfants
- Une génération ouverte à la culture et au monde (transmission, maintien des pratiques ...)
- Des enfants citoyens (prise en compte de la parole des enfants) et impliqués aujourd'hui et demain dans la vie de leur territoire

---

## SYNTHÈSE

Après analyse documentaire, analyse statistique et confrontation au vécu et aux attentes des habitant·e·s et des professionnel·le·s, **quatre éléments retiennent plus particulièrement l'attention, en cela qu'ils posent un problème d'égalité devant le service public et/ou un risque de perte d'attractivité du territoire pour les jeunes familles et/ou de mieux-être pour les enfants et leurs parents.**

► **L'accès aux services pour tous les publics, quelle que soit leur situation sanitaire ou socio-économique**

L'accès aux services est un élément clef du présent diagnostic, présent dans 3 des 6 enjeux prioritaires identifiés au terme des ateliers Diagnostic Petite enfance et Enfance. La question concerne ici les **conditions de prise en compte de tous les publics** quels qu'ils soient. Nous avons principalement identifié **les publics en situation de handicap et ceux présentant des troubles du comportement ainsi que les publics en situation socio-économique dégradée**, comme deux cibles importantes pour lesquelles une plus grande accessibilité devait être pensée, pour répondre aux questions du droit à l'éducation et aux loisirs des enfants, d'égalité face aux services publics et de non-discrimination (fussent-elles indirectes).

**Concernant le handicap et les besoins spécifiques**, si la motivation des élu·e·s et de leurs services est réelle pour l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures, il n'en reste pas moins qu'elle ne suffit pas (ici comme ailleurs) à inciter toutes les familles concernées à franchir le pas de l'inscription dans un établissement d'accueil du jeune enfant ou dans un accueil de loisirs péri ou extra-scolaire. Il existe pourtant des efforts de communication tels par exemple un dossier sur l'accueil des personnes en situation de handicap dans la gazette municipale de Pont de Buis mais les enfants en situation de handicap restent peu présents dans les lieux d'accueil (EAJE, ALSH, périscolaire).

Lorsque ce pas est franchi, que les familles ont inscrit leur enfant (1 famille sur 5 pour les enfants en école élémentaire), la moitié d'entre elles exprime toutefois la nécessité d'adapter l'offre aux besoins spécifiques de leur enfant, ce qui dénote un besoin non satisfait. La question ici concerne tant **la communication aux familles** (ré-affirmer que tous les services leur sont ouverts et qu'ils s'adaptent) que **la qualité de l'accueil** (personnel formé, en nombre suffisant...). La ressource apportée par le PRH 29 est tout à fait pertinente mais identifiée comme insuffisante par plusieurs professionnel·le·s, notamment au plan des durées de formation. **Le recrutement des AESH** pour la pause méridienne aujourd'hui (le périscolaire matin et soir demain ?) reste une problématique importante à régler pour les communes ; l'absence d'AESH pour les pauses méridiennes peut venir déstabiliser l'intégration scolaire d'enfants dont les parents travaillent par exemple. Le recrutement **d'animateurs·trices formés** ou la formation de ceux recrutés est également un enjeu clef. N'oublions pas que les formations à l'accueil des personnes en situation de handicap ont souvent une valeur universelle.

**Concernant l'accessibilité aux enfants de familles modestes et très modestes**, il semble que les élu·e·s et les services n'aient pas précisément identifié les besoins locaux. Or, **un tiers des familles interrogées ont vu leur situation socioéconomique se dégrader**, conduisant une part importante de celles-ci à des renoncements aux loisirs, aux services de garde, et même parfois aux soins... pour leur enfant. Cette situation est préoccupante pour les enfants concernés qui débute leur vie avec des restrictions, restrictions dont on sait qu'elles auront un impact sur leur état de santé actuel et à venir. Cette situation est également préoccupante pour la cohésion sociale au sein du territoire.

A cette situation s'ajoute, dans au moins 3 ALSH de la Presqu'île de Crozon, une problématique d'accès avec **des modalités d'attribution** - validées ou non par un règlement - qui priorisent face à des effectifs en augmentation, les parents qui travaillent au détriment des enfants de parents demandeurs d'emploi. Cette situation est contraire aux principes fondamentaux de la convention internationale des droits de l'enfant

---

puisque'elle va à **contresens de l'accès aux loisirs et au répit pour tous les enfants**, elle est aussi contraire aux critères de la CNAF pour l'accès aux ALSH.

Des leviers existent, ils sont mobilisés par les communes mais pas encore par toutes et dans tous les services au public. Les **politiques tarifaires sociales** par exemple avec des tarifs au QF et la tarification à 1 € pour la cantine, apportent un réel bénéfice aux familles concernées facilitant l'accessibilité financière et réduisant du même coup parfois la demande d'aide sociale. Des tarifs peuvent être encore élevés parfois pour des familles (notamment des fratries) selon les activités proposées (sorties ALSH...). Nous n'avons pas identifié d'aides aux loisirs hormis celles proposées, de manière récente (09/2023), par le centre social mais qui est encore peu étayée (pas de critères d'attribution précis) et relativement discrète (une communication limitée). Nous n'avons pas identifié non plus d'aide à l'accès aux soins (mutuelle communale...) ou à la réussite scolaire (aide à l'achat de fournitures scolaires, aux séjours scolaires hormis pour Rosnoën...). De fait, **les CCAS ne communiquent pas les conditions d'accès aux aides**, ni les champs couverts par celles-ci. Si le phénomène est assez fréquent dans les territoires ruraux, il est ici relativement important et même dans les plus grandes communes qui attribuent toujours leurs aides au cas par cas.

### ► Les modes de garde

Les modes de garde font l'objet d'un enjeu prioritaire identifié en atelier Diagnostic après un long débat. Les modes de garde **sont développés** sur le territoire si l'on s'en tient au taux de couverture globale, très satisfaisant, comparativement au taux national et qui reste bien devant les taux breton et finistérien.

**Toutefois**, en analysant les besoins exprimés de la population, en observant les tendances et en les confrontant aux aspirations des assistantes maternelles, **ce simple constat est à relativiser**.

La spécificité de l'offre en modes de garde est qu'elle est ici **principalement constituée par la garde à domicile proposée par les assistantes maternelles**, et que l'offre en crèche est particulièrement faible, or :

- Les assistantes maternelles sont de moins en moins nombreuses en Presqu'île Aulne Maritime comme au niveau national, ce métier souffrant d'un fort manque d'attractivité ; signalons que 49 assistantes maternelles sont activées sur la Presqu'île de Crozon en 02/2024, elles ne seront plus que 43 en 09/2024.
- Le nombre de ces professionnelles sur le territoire va encore baisser mécaniquement du fait du vieillissement de cette catégorie de professionnelles avec des départs à la retraite pour 25% d'entre elles dans les 10 prochaines années maximum (1 sur 4 a 55 ans ou plus) et d'un taux de remplacement très peu élevé.
- Certaines assistantes maternelles, à la retraite d'ici 5 ans, envisagent de modifier leur offre d'accueil dès à présent, en diminuant l'accueil avec des horaires atypiques et/ou le nombre d'enfants accueillis et/ou le nombre de jours travaillés.
- La demande des familles est de plus en plus tournée vers l'offre en collectif.

Par ailleurs, **l'enclavement de la Presqu'île de Crozon** complexifie le recours à un mode de garde extérieur, plus compliqué et long d'accès pour les familles qui y résident.

En outre, **les besoins** en modes de garde **sont évolutifs dans l'année** du fait de l'accueil des saisonniers dans l'hôtellerie-restauration mais aussi dans les travaux agricoles. L'absence de mode de garde peut être **un frein au développement économique local** et, même si les réseaux d'entreprises ne se sont pas encore emparés de cette question, on identifie incidemment des problématiques de maintien ou de développement d'activité.

Enfin, la Communauté de communes dont la démographie était en déclin depuis les années 60, a connu une hausse au début des années 2000, avec quelques oscillations entre 2013 et 2020 mais reste à un niveau plus

---

élevé. Une étude de l'INSEE sur l'évolution de la population bretonne prévoit une progression de la population active de 0,3 % sur le Pays de Brest dont la zone de Crozon-Chateaulin<sup>39</sup>.

Le Projet de territoire (validé en 10/2023) a pour ambition de renforcer l'attractivité de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime auprès des jeunes actifs, l'offre en mode de garde est un élément clef de cette attractivité, il est nécessaire de l'intégrer.

**Enfin, les évolutions en termes de gouvernance de la Petite enfance implique une attention particulière à l'offre en modes de garde.** Promulguée le 18 décembre 2023, la loi pour le Plein emploi modifie dans ses articles 17, 18 et 19, la gouvernance de la politique petite enfance, en faisant des communes, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant. Par ailleurs, la loi crée quatre **compétences dont les deux 1° sont obligatoirement exercées par toutes les communes :**

1. **Recenser** les besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles en termes de services aux familles, et les modes d'accueil disponibles sur le territoire.
2. **Informier et accompagner** les familles des enfants de moins de 3 ans et les futurs parents.
3. **Planifier**, au regard du recensement de ces besoins, **le développement des modes d'accueil** (pour les communes de plus de 3 500 habitants) ;
4. **Soutenir la qualité** des modes d'accueil (pour les communes de plus de 3 500 habitants).

### ► L'épanouissement de tous les enfants, par les loisirs, la nature, la culture

L'épanouissement de tous les enfants, par les loisirs, la nature, la culture concernent 3 des 6 enjeux relevés comme prioritaires lors des ateliers Diagnostic. Revenons tout d'abord sur l'importance de l'accessibilité pour tous, développée plus avant dans cette synthèse mais à élargir ici à la problématique plus générale de **l'accès aux ALSH** : cette problématique a fait l'objet de plusieurs réflexions sans suite au sein de l'intercommunalité. **Le problème d'accès reste entier** à l'échelle de la Presqu'île de Crozon et il ne concerne pas que la situation particulière de Crozon/Lanvéoc, même si celle-ci est symptomatique d'un besoin de plus de cohérence entre les communes. Les conditions d'accès aux ALSH sont aujourd'hui guidées par des problèmes de moyens, humains, financiers, en équipement et les conditions d'accès ne sont pas toujours en phase avec la réglementation en vigueur notamment lorsqu'ils priorisent l'accès aux enfants de parents actifs. **La question de la limitation des effectifs doit être questionnée** car s'il est largement admis aujourd'hui que l'ALSH est également un lieu de garde notamment pour les parents qui travaillent, il est aussi un lieu d'épanouissement pour les enfants, dont plus particulièrement ceux qui n'ont pas accès à d'autres formes de loisirs.

Par ailleurs, **l'exercice d'une compétence locale pour les ALSH ne doit pas empêcher toute possibilité d'inscrire les enfants dans une autre commune** selon les besoins liés à la scolarité, à l'organisation familiale etc... Cette possibilité existe pour certaines communes, pour d'autres non et finalement aucune des communes concernées par des critères d'accès antagonistes n'est satisfaite de la situation. La plupart des communes souhaitent trouver une solution. Il apparaît que **cette question doit être une énième fois travaillée et définitivement traitée**. De façon générale, les conditions d'accès aux ALSH devraient faire l'objet d'un travail commun au sein de la CCPCAM entre toutes les communes disposant d'un ALSH extrascolaire et/ou d'une garderie périscolaire. S'il y a une satisfaction globale sur l'offre ALSH pour les parents d'enfants qui les fréquentent, n'oublions pas que 8 familles sur 10 d'enfants de 6-11 ans considèrent que des évolutions sont utiles en matière d'ALSH, **dont près d'un tiers sur les modalités d'inscription** et de réservation et **près d'un tiers sur la nature des activités proposées**.

---

<sup>39</sup> Insee Analyses Bretagne - No 102 - Paru le : 30/03/2021

---

Au plan de **l'accès à la culture**, si les équipements sont connus et reconnus (l'Améthyste, les bibliothèques/médiathèques...), les professionnels et des parents considèrent néanmoins que l'offre est à parfaire. La géographie du territoire ne facilite pas l'accès aux équipements des grands pôles urbains (Brest, Quimper) et pour les communes de l'Aulne maritime, la fréquentation de l'Améthyste représente un coût et du temps de transport pour les professionnels de l'enfance et de la petite-enfance. L'offre en bibliothèques est très intéressante car elle couvre l'ensemble des communes, mais repose souvent sur le seul bénévolat, offrant ainsi des temps d'ouverture au public parfois restreints mais aussi des conditions d'accès disparates ; enfin, peu d'entre elles proposent une programmation d'animations à l'année. Les bibliothèques peuvent constituer à terme un véritable point d'appui à une offre culturelle de proximité, pour peu qu'elles s'organisent en réseau, qualifient leurs pratiques et développent des animations complémentaires permettant d'en faire de véritables lieux culturels vivants.

**Concernant la nature**, nous avons vu plus avant, à quel point le lien avec elle participe du bien-être physique et mental. Elle est la **deuxième source d'activité préférée des enfants ayant répondu au questionnaire**, juste après le sport. Omniprésente sur le territoire, elle est aussi le support d'activités pédagogiques dans les écoles (aires éducatives, terrestres ou maritimes, découverte du milieu marin, école dehors...). Elle fait l'objet d'un enjeu prioritaire identifié en atelier Diagnostic, en tant que « point d'appui pour la santé physique et mentale des enfants ». Elle pourrait faire l'objet d'une réflexion partenariale entre le Parc naturel régional d'Armorique (véritable acteur ressource sur le sujet), les écoles, les APE et les accueils de loisirs. L'appétence pour le sport et les activités en lien avec la nature se retrouvent sans doute également à l'origine du constat des parents et des enfants, du **manque d'aires de jeux d'extérieurs** et de la **faible qualité des aires existantes**. Il nous semble en effet que sur ce plan, l'offre locale peut être améliorée dans le cadre d'une réflexion intercommunale sur un maillage d'aires de jeux naturelles. En effet, les aires de jeux qui intègrent la nature dans leur conception même et font appel à l'activité physique (grimper, se balancer, tourner, basculer, perdre et retrouver son équilibre...) mais aussi aux sens (sentir, toucher, entendre...) sont en développement. La création de ce type d'aires, pensée dans un design universel, avec des variantes sur plusieurs communes, apporterait une offre de loisirs marquante, en adéquation avec les besoins exprimés des parents et des enfants et les caractéristiques du territoire.

Rappelons qu' « Offrir à chacun la possibilité d'accéder aux loisirs et à la culture tout au long de l'année », est une priorité du Projet de territoire de la CCPCAM.

### ► **La gouvernance Enfance et Petite enfance**

La gouvernance Enfance et Petite enfance renvoie à 2 des 6 enjeux prioritaires déterminés en atelier : « Une action publique efficace, une connaissance améliorée des besoins » et « Une action publique adaptée et plus efficace (renforcement coopération stratégique entre les communes) ». Cette gouvernance repose aujourd'hui sur **une compétence partagée de fait**, entre les communes et l'intercommunalité. C'est la compétence communale qui s'exerce pour la gestion des équipements et services d'accueil Enfance et Petite enfance (ALSH, EAJE) et la majorité des communes souhaitent garder ce fonctionnement.

Complémentairement, une compétence intercommunale est effective sur la coordination, avec l'animation des instances techniques pérennes, les Groupes de travail Enfance et Petite enfance, et une chargée de coopération intervenant notamment sur les 2 tranches d'âge. L'accueil, l'information, l'orientation des familles en recherche d'un mode de garde et la montée en qualification des assistantes maternelles étant quant à eux gérés différemment par deux RPE, un sur la Presqu'île de Crozon (un RPE porté par la CCPCAM) et sur les 3 communes de l'Aulne maritime, un RPE porté par la municipalité de Pont de Buis les Quimerc'h. Notons que sur l'Aulne maritime, partenariat et mutualisation sont à l'œuvre : l'EAJE et le RPE, municipaux, sont aux services des 3 communes et l'ALSH est mutualisé pour le mois d'août.

**Il ne paraît pas pertinent de revenir aujourd'hui sur la question des transferts de compétence** qui a provoqué incompréhensions et tensions au sein des élus communautaires il y a peu et pour laquelle les

---

points de vue ont peu évolué. **Par contre, la question de la coordination de l'offre** qu'elle relève des modes de garde (quelles nouvelles propositions pour quel territoire ?) ou des accueils de loisirs (quels effectifs et quelles modalités d'accès ?), du développement quantitatif ou qualitatif (comment travailler la continuité éducative, quelles formations communes sur le handicap, la santé mentale ? ...) **reste incontournable** et à approfondir. Les communes sont confrontées aux mêmes manques de professionnels et au même besoin de formation, l'intercommunalité doit pouvoir venir en appui sur ses sujets qui nécessitent une coopération étroite entre les élus et les services locaux.

En fait, **les instances techniques sont à ce jour plutôt concentrées sur des projets** communs, ce qui est intéressant car cela permet de développer de la cohésion entre les professionnels et de proposer des actions événementielles en direction des publics (olympiades des ALSH, semaine de la petite enfance ...). Cependant, l'analyse de pratiques et les apports formatifs sur des sujets de fond répondant aux besoins locaux (ex : quel projet pédagogique en ALSH ? quel règlement intérieur ? comment travailler la continuité éducative avec les écoles ? santé mentale, comment reconnaître et faire avec les troubles du comportement ? ...) ne semblent pas développés. Or, la qualification des professionnels est souvent pointée comme insuffisante. Deux sujets de fond et d'actualité nous semblent notamment à ce jour devoir faire l'objet d'analyse des pratiques et d'apports formatifs : l'accueil des enfants à besoins spécifiques et les conditions d'accès aux ALSH. Enfin, il nous semble que le rôle de ces instances techniques est à réinterroger, ou tout au moins la perception que peuvent en avoir quelques élus.

Concernant **la coopération stratégique**, il semble qu'elle soit complexe à mettre en œuvre, le sujet de l'enfance petite-enfance n'est pas des plus fédérateurs dans l'intercommunalité. Malgré le lien fait par la grande majorité des élus entre démographie, attractivité du territoire pour les jeunes familles et offre de service, le passage du constat à l'élaboration d'un projet commun d'ensemble, sur ce thème, n'est pas encore une réalité.

**Au plan du partenariat**, des relations sont parfois plus approfondies entre les communes d'un même bassin de vie (Aulne maritime mais aussi Telgruc-Argol, Roscanvel-Camaret...) ce qui permet de renforcer l'accès aux services de manière souple et très pragmatique. Pour autant, le partenariat global à l'échelle de l'ensemble du territoire est plus complexe. L'histoire récente finalement, de la Communauté de communes dans ce format explique sans doute pour partie cette situation.

Avec les partenaires de la CCPCAM et des communes, les relations pourraient être approfondies :

- **Le partenariat entre les ALSH** (péri et extrascolaires), **ULAMIR** et **l'Education nationale (EN)**, est plutôt faible alors qu'il existe des garderies périscolaires dans toutes les communes ayant des établissements scolaires et alors qu'un CLAS fonctionne sur le territoire (porté par l'ULAMIR). La circonscription de l'EN ne connaît pas les dispositifs d'accompagnement à la scolarité mis en place sur le territoire. Le partenariat entre l'Education nationale et l'intercommunalité pourrait être approfondi, notamment sur les questions de continuité éducative, particulièrement pour les enfants en situation de handicap (pour commencer).
- **Le partenariat entre l'intercommunalité et le CDAS** paraît peu structuré et basé sur des priorités du CDAS (mobilité, enfance en danger...) non partagées avec les élus du territoire. Pourtant des communes semblent assez démunies face aux besoins des familles en difficulté socioéconomique : *« Nous sommes [en tant que communes et élus] assez démunies face au social, le domaine social est compliqué et relève du travail des assistantes sociales »*. Des acteurs (les écoles, les ALSH) sont sollicités pour participer à la veille sur l'enfance en danger sans en avoir réellement les tenants et les aboutissants et sans que les données de l'enfance en danger ne leur soient communiquées. Enfin, le CDAS n'a pas participé aux ateliers Diagnostic de la présente étude.
- Les relations paraissent faciles **entre l'intercommunalité, les communes, et la CAF** ; une attente néanmoins existe du côté des communes sur l'écriture collective de la nouvelle CTG. La CAF n'a pas participé aux ateliers Diagnostic de la présente étude.

- 
- **Les acteurs de la santé** sont peu connus et il n'y a pas de partenariat à ce jour avec les acteurs de la santé mentale (1<sup>ère</sup> problématique de santé chez les enfants). Il semble que le CMPI soit ouvert à développer des partenariats sur le territoire.

**La gouvernance** Enfance et Petite enfance produit de la cohésion au sein des équipes professionnelles qui participent aux instances techniques et c'est important pour ces professionnels souvent isolés dans les petites communes. Elle nous semble toutefois à ce jour à renforcer autant au plan des instances techniques que stratégiques et des partenariats.

**Annexe 1 : Répartition de la capacité d'accueil en accueils de loisirs (ALSH) périscolaire (mercredi) et extra-scolaires (vacances scolaires) au 1<sup>er</sup> juin 2024**

Communes	ALSH Périscolaire - mercredi			ALSH Extra-scolaire (vacances scolaires)		
	Capacité totale	3-6 ans	6-12 ans	Capacité totale	3-6 ans	6-12 ans
Argol	28	16	12	20	8	12
Camaret-sur-mer	20	8	12	28	12	16
Crozon*	60*	24*	36*	<i>En attente</i>	<i>En attente</i>	<i>En attente</i>
Lanvéoc	40	16	24	20	8	12
Le Faou	28	10 à 16	8 à 10	28	10 à 16	8 à 10
Pont-de-Buis les Quimerc'h	70	35	35	70	35	35
Rosnoën	24	16	8	20	16	4
Telgruc-sur-Mer	36	24	12	36	24	12
<b>TOTAL</b>	<b>306</b>					

Sources : Fiches *Portrait* des communes élaborées à partir des entretiens conduits auprès de chacune des 10 communes

\*L'ALSH possède un agrément pour 76 enfants (dont 40 enfants de 3 à 5 ans et 36 enfants de 6 à 12 ans) mais accueille actuellement un maximum de 60 enfants (24 enfants de 3 à 5 ans et 36 enfants de 6 à 12 ans).

**Annexe 2 : Etat des lieux des votes des participant·e·s sur les enjeux liés à la Petite enfance et l'Enfance à l'échelle de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime**

**PETITE ENFANCE**

ENJEUX	Votes
<b>L'inclusion de tous les enfants</b> (besoins spécifiques, handicap ...)	<b>9</b>
<b>La socialisation et l'épanouissement de tous les jeunes enfants de 0-5 ans</b> (accès aux loisirs, culture ...)	<b>7</b>
<b>Une action publique efficace basée sur une connaissance améliorée et plus fine des besoins des familles dont prioritairement les modes de garde</b>	<b>5</b>
Une offre en mode de garde flexible, adaptée aux spécificités du territoire (militaires, horaires atypiques)	4
Le bien-être des parents, 1ers éducateurs de leurs enfants (prise en compte des besoins et attentes des parents, soutien à la parentalité, insertion pro ...)	4
Une offre en mode de garde suffisante pour permettre aux familles souhaitant travailler de le faire	4
L'anticipation des risques de fractures sociales (prise en compte des phénomènes de précarisation et fragilisation)	3
L'épanouissement, le mieux-être des familles par une réponse adaptée en mode de garde	3
L'égalité des chances pour tous les enfants (réussite scolaire des enfants issus de familles modestes et très modestes)	2
L'attractivité du territoire renforcée par une offre de services	1

Source : Atelier Petite enfance, 7 juin 2024.

**ENFANCE**

ENJEUX	Votes
<b>La socialisation et l'épanouissement de tous les enfants</b> (possibilité pour chacun d'accéder aux loisirs et à la culture tout au long de l'année)	<b>9</b>
<b>Une action publique adaptée et plus efficace</b> (renforcement coopération stratégique entre les communes)	<b>8</b>
<b>La nature, un point d'appui pour la santé physique et mentale des enfants</b>	<b>6</b>
Le soutien à la vie sociale de proximité (qualification des lieux de vie locaux : bibliothèques, aires de jeux extérieurs ...)	4
L'amélioration de la compréhension et de l'ouverture des enfants à la différence (situations de handicap...)	4
Une connaissance améliorée et plus fine des besoins des familles et des enfants	3
Une génération ouverte à la culture et au monde (transmission, maintien des pratiques ...)	3
Des enfants citoyens (prise en compte de la parole des enfants) et impliqués aujourd'hui et demain dans la vie de leur territoire	3
Une plus grande cohérence entre les interventions sur le terrain (maintien et qualification de la coordination des actions de terrain)	0
L'anticipation des risques de fractures sociales (prise en compte des phénomènes de précarisation et fragilisation)	0

Source : Atelier Enfance, 6 juin 2024.